

File Name: 890.pdf

UNESCO Region: LATIN AMERICA AND THE CARIBBEANS

SITE NAME: Historic Centre of the Town of Diamantina

DATE OF INSCRIPTION: 4th December 1999

STATE PARTY: BRAZIL

CRITERIA: C (ii) (iv)

DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:

Excerpt from the Report of the 23rd Session of the World Heritage Committee

Criterion (ii): Diamantina shows how explorers of the Brazilian territory, diamond prospectors, and representatives of the Crown were able to adapt European models to an American context in the 18th century, thus creating a culture that was faithful to its roots yet completely original.

Criterion (iv): The urban and architectural group of Diamantina, perfectly integrated into a wild landscape, is a fine example of an adventurous spirit combined with a quest for refinement so typical of human nature.

The Observer of Brazil and the Mayor of Diamantina expressed their warm appreciation for this inscription.

BRIEF DESCRIPTIONS

Diamantina, a colonial village inserted like a jewel in a necklace of inhospitable rocky mountains, illustrates the adventure of diamond prospectors in the 18th century and testifies to human cultural and artistic ascendancy over its living environment.

1.b State, Province or Region: State of Minas Gerais

1.d Exact location: 18° 14' S, 43° 36' W

formulaire



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

LÚCIO COSTA

1922, ano do desbravamento do Brasil.

Enquanto a vanguarda paulista declama preceitos modernistas em São Paulo, o arquiteto Lúcio Costa viaja 30 horas de trem para desembarcar em Diamantina e, sob o impacto da cidade colonial e seu sítio, ter a revelação do passado que chama de “verdadeiro”.

Esse primeiro olhar curioso sobre ruas calçadas de pedra, de casario simples e homogêneo, inaugura uma longa trajetória de reflexão, responsável direta pelo estudo e valorização de um patrimônio esquecido e pelo nascimento dos princípios da moderna arquitetura brasileira que iria iluminar o mundo nos anos 40 e 50. O trem que deixa Dr. Lúcio no antigo arraial mineiro é com certeza o mesmo que incorporara o apito de modernidade que passará a agitar o sono colonial.

A cultura brasileira deve a Diamantina a inspiração de uma vida de paixão, trabalho e descoberta: o despertar de Lúcio Costa. Por essa simples e imensa razão, já se constitui patrimônio de toda a humanidade.

DIAMANTINA

En 1922, commissionné par la Sociedade Brasileira de Belas Artes, je connus Diamantina. Ce furent trente heures et même plus en train, avec correspondance à Corintho. A la gare j'aperçus à mes côtés la figure d'un aplomb imperturbable du poète Alberto de Oliveira, le *Prince*, qui récitait d'un ton sententieux à un ami: "arriver... partir, - voilà la vie".

En y arrivant je plongeai tout entier dans le passé en son sens le plus dépouillé, le plus pur; un véritable passé que j'ignorais, un passé tout flambant neuf pour moi. Ce fut une révélation: maisons, églises, gîtes d'étapes de muletiers, tout était bâti en pisé, c'est-à-dire, de fortes ossatures en bois - étais, poutres, sablières - faisant l'encadrement des murs à trame dont les interstices étaient bouchés avec une sorte de terre battue et de paille travaillées à la main, dite torchis à la main, ou de *sebe*, contrairement à São Paulo où le torchis au pilon l'emportait.

Peu de végétation tout autour, faisant croire que la forêt originaire, un véritable oasis encrusté dans le dur terrain de minérai, fût tout à fait transformée en maisons, tailles, églises, et que rien ne resta sinon des ensembles massifs de *jaboticabeiras*¹, ainsi que des rosiers épanchés sur la couverture en tuiles des entrées, chez les maisons les plus éloignées du centre urbain.

Ma chambre, à l'Hôtel Roberto, donnait sur la rue. Tout à coup se présenta devant moi la figure d'une ancienne connaissance de Rio, un monsieur grisâtre, portant un bouc, toujours en noir, qui, courbé, examinait attentivement la plaque de fer ciselé de la porte de la façade latérale de l'ancienne Sé (cathédrale), malheureusement remplacée par une église pseudo-baroque d'une certaine lourdeur, de style plutôt bavarois qu'originaire de la ville de Ouro Preto. Un piano jouait au loin lorsque je descendis et me mis à rôder parmi les *capistranas*, des ruelles dont les blocs de pierre du pavé sont plus grands au milieu: tout en haut d'un raidillon, les deux maisons coloniales à deux étages du collègue des bonnes soeurs, l'une datant encore du XVIII^e siècle, l'autre déjà l'oeuvre de l'Empire, reliées par une élégante passerelle; sur une grandiose place en face d'une église, la grande croix en bois type, ornée des symboles du martyr, avec un figuier grimpant, né à son pied. Puis la façade de la maison de Chica da Silva, la fameuse maîtresse du contractant de diamants, protégée par un très long moucharabieh et, en face, la chapelle du Carmo, construite pour elle, dont la clé le bedeau Zacarias - avec sa belle femme, les pieds nus - m'avait confié pour que je puisse, à l'aise, dans la solitude de l'église fermée, faire l'aquarelle de son très bel intérieur.

Le dernier jour, déjà tard, je montai au clocher pour dire au revoir à cette ville et j'y restai, en regardant les toitures, jusqu'à la tombée du jour.

Et pourtant je ne saurais alors même pas soupçonner que 30 ans plus tard, je serais chargé de concevoir le projet de notre capitale, pour un jeune homme de mon âge né dans ce lieu.

Lucio Costa - Architecte urbaniste
Décédé le 13.06.98
(*Registro de uma Vivência*)

N.d.T.: (1) *Jaboticabeira*: arbre tropical originaire du Brésil donnant un fruit très estimé.

Celui qui porte cette carte est le jeune architecte et compatriote Lúcio Costa, commissionné par l'École de Beaux Arts de Rio de Janeiro pour étudier l'architecture des bâtiments publics et privés de cette ville. Présentant l'illustre hôte à la population cultivée de Diamantina, j'espère de la noblesse dans les actes et de la gentillesse des gens du pays que le plus cordial accueil lui sera réservé et que toutes les facilités lui seront procurées pour l'accomplissement de sa mission.

(10.5.924)

(Carte envoyée par Juscelino Dermeval da Fonseca, Président du Conseil Municipal)

PRESIDENTE DA REPÚBLICA
Fernando Henrique Cardoso

MINISTRO DA CULTURA
Francisco Correa Weffort

**PRESIDENTE DO INSTITUTO DO PATRIMÔNIO HISTÓRICO E ARTÍSTICO NACIONAL
- IPHAN**

Glauco Campello

Diretora do Departamento de Identificação e Documentação -DID
Célia Maria Corsino

Diretor do Departamento de Proteção - DEPROT
Sabino Machado Barroso

Diretor do Departamento de Promoção - DEPROM
Luiz Antônio Bolcato Custódio

Diretor do Departamento de Planejamento e Administração - DPA
Sérgio da Silva Abrahão

Coordenadora da 13ª Coordenação Regional-MG
Cláudia Márcia Freire Lage

Diretora da 16ª Sub-Regional II - Diamantina/MG
Til Costa Pestana

GOVERNADOR DO ESTADO DE MINAS GERAIS
Eduardo Brandão de Azeredo

Secretário de Estado da Cultura
Octávio Elísio Alves de Brito

Presidente do Instituto Estadual do Patrimônio Histórico e Artístico - IEPHA
Jurema de Souza Machado

PREFEITO MUNICIPAL DE DIAMANTINA
João Antunes de Oliveira

Secretário Municipal de Governo
Gustavo Botelho Júnior

Secretário Municipal de Cultura
Erildo Antônio Nascimento de Jesus

1. Identification du bien	
a. Pays (et Etat partie s'il est différent)	BRESIL
b. Etat, province ou région	MINAS GERAIS
c. Nom du bien	DIAMANTINA - CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE DE DIAMANTINA
d. Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation géographique -18°14'48'' latitude sud - 43°36'06'' de longitude Ouest-Gr Voir ANNEXE 1
e. Cartes et/ou plans indiquant les limites de la zone proposée pour inscription et celles de toute zone tampon	Voir ANNEXE 2
f. Surface du bien proposé pour inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée (en hectares) le cas échéant.	La zone proposée pour l'inscription possède une surface d' environ 28,5 ha.

2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Diamantina est l'une des six villes qui, pour la première fois dans le monde, en 1938, furent classées par le Brésil comme monuments historiques. Diamantina est de plus la capitale de l'une des trois principales régions productrices de diamants, les deux autres étant l'Inde, jusqu'au XVIIIème siècle, l'autre étant l'Afrique du Sud, depuis le XIXème siècle.

La production de diamants ayant coïncidé avec le XVIIIème et le début du XIXème siècle, la ville conserve un ensemble architectural et urbain d'autant plus remarquable que la décadence des activités minières l'a protégé de toutes les rénovations urbaines du XIXème siècle. Lorsque la "modernité" est arrivée à Diamantina ce fut grâce à la réussite politique d'un enfant du pays, Juscelino Kubitschek, gouverneur de Minas (1950-1955) et président de la République (1956-1960). Celui-ci eut l'intelligence de faire appel à Oscar Niemeyer qui projeta quatre oeuvres remarquables.

Diamantina est si remarquablement intégrée à son site, qu'elle forme avec la Serra dos Cristais un ensemble indissociable. Le centre historique de Diamantina qui est proposé à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, forme avec la Serra dos Cristais un véritable paysage culturel que viennent compléter, dans le voisinage immédiat la Gruta do

Salitre (grotte du salpêtre), belle curiosité géologique et la minuscule cité ouvrière de Biri Biri (1873-1890), utopie insérée dans un paysage sévère et paradisiaque.

b. Analyse comparative

Les six villes classées en 1938 (Ouro Preto, Mariana, São João del Rei, Tiradentes, Serro et Diamantina), ont en commun de s'être formées à partir d'un modèle portugais adapté avec beaucoup de souplesse et d'originalité aux particularités des divers peuplements de l'intérieur brésilien. Ouro Preto, la plus belle des villes nées de l'exploitation de l'or, appartient déjà à la liste du patrimoine mondial. Diamantina est née d'un mode d'exploitation minière radicalement différent. La zone riche en diamants fut isolée du reste du pays et soumise à une administration particulière, et Diamantina élaborera peu à peu une culture originale, avec une architecture dont les matériaux (place importante du bois), les formes et les couleurs, la simplicité raffinée et le mode d'inscription dans le site la distinguent radicalement de l'architecture baroque (rococo) des villes de l'or. L'escarpement de son site (150 mètres de dénivelé sur un espace étroit) obligea à dessiner un entrelas de rues sans égal en Minas.

c. Authenticité et intégrité

Diamantina est entrée en décadence à partir du début du XIX^{ème} siècle. Aucune des modes architecturales de ce siècle n'arriva jusqu'à elle, et le mode de construction ancien se prolongea jusqu'aux années 1950. Réparations et entretien des constructions, utilisant les mêmes techniques et les mêmes matériaux traditionnels font que la ville a conservé une remarquable unité et une remarquable continuité stylistique. Quelques maisons présentent une adaptation heureuse de ce qu'on appelle dans le Brésil des petites villes éclectisme, mais il s'agit d'un éclectisme qui a fort peu à voir avec l'éclectisme "Beaux-Arts".

La seule construction qui porte atteinte à l'authenticité et à l'intégrité de Diamantina est la cathédrale, reconstruite en 1938 (avant le classement) en style néo baroque.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

L'inscription de Diamantina est proposée comme bien culturel, au titre des critères II, IV et V.

Critère II: Diamantina montre comment au XVIII^{ème} siècle, les découvreurs du territoire brésilien, les aventuriers du diamant et les représentants de la Couronne surent adapter des modèles européens à une réalité américaine, créant ainsi une culture à la fois fidèle à ses origines et tout à fait originale.

Critère IV: L'ensemble urbain et architectural de Diamantina si parfaitement intégré à un paysage sauvage est un bel exemple de ce mélange d'esprit aventurier et de souci de raffinement qui est l'un des éléments significatifs de l'histoire humaine.

Critère V: Diamantina, est l'un des derniers exemples de la manière dont le Brésil a conquis son territoire et élaboré sa culture, Il est d'autant plus exceptionnel qu'il est lié à un mode d'exploitation aussi rare que son objet : le diamant.

3. Description

a. Description du bien

L'aire proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial ne constitue qu'une partie du Centre Historique de la Ville de Diamantina, classée monument historique par l'Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional-IPHAN, dossier 64-T-38, inscription n° 66 du Livre des Beaux Arts, le 16 mai 1938. Il y a des tronçons où les deux périmètres sont coïncidents.

Cette aire s'intègre dans un paysage singulier et exubérant qui interagit de façon significative avec le centre historique, l'environnant et le mettant en valeur. Elle comprend des bâtiments résidentiels, commerciaux, institutionnels et de service et se caractérise par la présence de l'urbanisme et de l'architecture des XVIII^e et XIX^e siècles, outre les bâtiments modernes conçus par l'architecte brésilien Oscar Niemayer. (Photo 01)

Son tracé résulte des chemins reliant les hameaux miniers primitifs. Il présente une plus grande régularité dans l'aire centrale, qui est également plus plate et où le tissu urbain est plus dense. (Photo 02).

L'architecture se caractérise par la pureté et la simplicité. Les bâtiments résidentiels sont plus nombreux et présentent une plus grande unité. Ils forment le paysage de l'ensemble. L'image urbaine se compose d'une agglomération de maisons qui présente, en ce qui concerne son système de construction, une répétition systématique de la même typologie de façade, dans une cadence rythmique et séquentielle. (Photo 03).

Tant la maison à un étage que la maison à plus d'un étage constituent les types principaux de bâtiments. Le plan type comprend un couloir central ou latéral qui assure l'accès aux autres pièces et le passage entre la voie publique et les cours. Ceci provoque un mouvement de façades en contrepoint du caractère austère de la configuration architecturale. Cet ensemble reçoit une ornementation spécifique pour le traitement des éléments architecturaux, y compris une peinture en couleurs vives, notamment aux portes et fenêtres, par contraste avec le blanc des murs. (Photo 04 e 05).

Les bâtiments religieux s'insèrent de façon cohésive dans l'agglomération de maisons. Cette relation étroite s'exerce également par la similitude des matériaux de construction, par le traitement des peintures des éléments architecturaux, ce qui caractérise une configuration spéciale et particulière à la physionomie de la ville. (Photo 06).

L'architecture religieuse du XVIII^e siècle à Minas Gerais a présenté des interprétations péculaires des modèles culturels unificateurs transplantés au Brésil par les colonisateurs. À Diamantina, elle fut enrichie pour une série de caractéristiques qui l'individualisent, particulièrement en ce qui concerne la peinture illusionniste des plafonds des églises, qui

atteint des indicés élevés de réalisation formelle, se situant au premier plan dans le cadre de l'histoire de l'art brésilien de la période coloniale. (Photo 07).

Diamantina présente une particularité: celle de superposer l'architecture de Oscar Niemeyer des années 50 de ce siècle, aux interventions architectoniques survenues au XIX^e siècle, sans rupture ni désarticulation, ce qui maintient l'unité de l'ensemble naturel. (Photo 08).

Ce paysage construit est indissociable du patrimoine naturel, ce qui s'avère fondamental pour la compréhension du paysage culturel. La Serra dos Cristais, la Gruta do Salitre et la ville ouvrière de Biribiri intègrent et enrichissent la culture de Diamantina, ainsi que la préservation des traditions par les fêtes religieuses et populaires, et la musique, si significative au XVIII^e siècle et encore de nos jours. (Photos 9 –10)

N.B. Ceci est décrit en détail aux Annexes 3 et 5.

b. Historique et développement

La découverte des mines d'or au Brésil à la fin du XVII^e siècle, à l'intérieur du territoire brésilien, a entraîné la formation d'un réseau d'agglomérations urbaines inédit en Amérique Portugaise. Ces villes, Ouro Preto parmi d'autres, se sont rapidement constituées de forme juridique et administrative, ce qui a permis de définir la "capitanerie" de Minas Gerais et d'orienter la nouvelle condition politique et économique de la Métropole. (Fig. 01).

Diamantina a surgi dans ce contexte au début du XVIII^e siècle et a présenté une particularité:

bien que sa formation se soit produite en fonction de l'exploitation de l'or, sa croissance et sa consolidation avaient résulté de la découverte de diamants dans la région, en 1720. Une histoire distincte en découle. Un nouvel ordre administratif spécial se crée en 1731. C'était la Demarcação Diamantina qui comprenait l'ancien Arraial do Tijuco (Diamantina) et d'autres hameaux miniers. L'organisation administrative a été installée en 1734, avec la création de l'Intendance des Diamants, dont le siège se situait au Tijuco, la principale implantation à l'époque. L'intendance contrôlait la forme d'extraction et la commercialisation du diamant. D'abord c'était par utilisation d'un contrat, institué en 1739, lorsque l'exploitation était monopole privé. Puis c'était la Real Extração do Diamante, en 1771, qui a été en vigueur jusqu'à 1845, le monopole royal étant défini par le Regimento Diamantino. Ainsi, la politique administrative portugaise a délégué à l'Intendant et au Gouverneur de la "Capitanerie" la responsabilité directe de l'accomplissement de ses ordres sur le site de la démarcation.

Le contrôle de l'Etat crée une situation inédite dans l'administration coloniale, car le Tijuco ne devient vila, c'est-à-dire, agglomération de catégorie supérieure à celle de hameau et inférieure à celle de ville, avec droit à sa propre administration, qu'en 1832 - dix ans après l'indépendance du Brésil - se maintenant subordonnée, jusqu'alors, à la Comarca de Serro Frio. En 1938, en vertu du rôle développé dans la région, Tijuco est élevé à la catégorie de ville. En 1845, la Real Extração est dissoute. Les baux miniers, sous la fiscalisation de l'Inspeção dos Terrenos Diamantinos, dissoute à son tour en 1906,

étaient libres. Pendant cette période, ont été installées les premières compagnies étrangères d'exploitation minière mécanisée, ainsi que les ouvrages d'orfèvrerie lapidaire. Toutefois, pendant la moitié du XIX^e siècle, l'activité de production de diamants a chuté à la suite de la découverte des mines abondantes et de meilleure qualité en Afrique du Sud.

A la fin du XIX^e siècle, l'installation de manufactures textiles crée l'ensemble de Biribiri, une implantation industrielle idyllique, dont le paysage rural a un fort appel scénographique et qui représente désormais une partie significative de l'économie locale. En 1914, avec la construction de l'accès ferroviaire à Diamantina, de Estrada de Ferro Central do Brasil, désactivée en 1973, la ville consolide son rôle de centre économique et de circulation pour toute la région.

Les églises les plus anciennes, Santo Antônio et Rosário, avec la Casa do Contrato, structurent le site urbain. Les églises do Amparo, de São Francisco, Bonfim et Mercês consolident la ville des diamants, où a régné la mythique Chica da Silva, esclave et maîtresse du tout puissant contractant de diamants João Fernandes de Oliveira, lequel a construit pour elle la maison à deux étages qui porte aujourd'hui son nom et qui délimite deux des principaux chemins de la ville datée du XVIII^e siècle: la rue Direita et la rue do Contrato.

Au XIX^e siècle, le collège da Glória, l'église da Luz et l'Hotel Dieu ont structuré leur espaces périphériques.

Au XX^e siècle, le chemin de fer définit le nouvel axe d'expansion, qui atteint la partie haute de la colline. Juscelino Kubitschek, président du Brésil de 1955 à 1960, né à Diamantina, inaugure le modernisme dans la ville durant les années 50, avec les projets de Oscar Niemeyer - club, école et hôtel - ce qui qualifie les espaces déjà structurés.

Le territoire vit, le long de ces presque trois siècles, un processus de transformation, caractérisé par la naissance et la disparition de petits hameaux miniers, au gré de la découverte et de l'épuisement des mines de diamants.

N.B.: Vous trouvez ces informations en détail aux Annexes 4 et 5.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

*On est en voie de conclure l'Inventaire complet de l'aire classée par l'IPHAN, d'après la méthodologie de l'**Inventaire National de Biens Immeubles - INBI**. L'aire proposée pour le classement est contenue dans l'aire inscrite au Patrimoine par l'IPHAN, dont le périmètre représente encore la Zone Tampon.*

L'Inventaire est fait en deux étapes:

a - levé des données qui inclut deux étapes:

- 1. levé de sources documentaires, rendant possible une connaissance profonde de l'évolution urbaine et permettant des études sur le bien.*
- 2. levé physique:*
 - topographique et photographique;*
 - caractéristiques architectoniques;*

- *état de conservation - permettant une évaluation objective par ponctuation des **itens** qui interviennent plus au moins dans l'analyse de l'état de conservation.*

3. *levé du profil de l'habitant, permettant une analyse du rapport de celui-ci avec le bien inscrit au Patrimoine et sa capacité économique de manutention.*

b - systématisation et restitution des informations à l'échelle urbaine, qui permet, en plus d'une profonde analyse critique, la définition de normes et critères d'intervention et le suivi du Centre Historique, de même que la définition de priorités pour les interventionset actions.

Toutes ces informations seront disponibles sur banque de données pour consultation et analyse. En annexe, on joint un exemplaire du levé d'une des unités architectoniques – annexe 6.

L'Inventaire National des Biens Immeubles - INBM est conclu en toute la région de Diamantina et contemple, de manière détaillée, tout le Patrimoine des éléments artistiques, qu' il se traite de biens meubles ou intégrés (plafonds, autels, rétables, etc.) – annexe 6.

d. Etat actuel de conservation

L'état de conservation de l'immeuble a pour base l'information sur sa situation physique sur les aspects des conditions de permanence comme bien intégrant du patrimoine culturel et de sa condition d'usage. En termes de moyennes et d'après des données de l' Inventaire National des Biens Immeubles - INBI actuellement en cours dans la ville, on se rend compte que 70% des immeubles se trouvent en bon état de conservation, 25% en état régulier et 5% en mauvais état. Cette situation ressemble à celle recontrée au cours du recensement de 1991, ce qui permet d'affirmer que la population est en train de conserver ses immeubles, sans grand apport de ressources publiques.

Les problèmes plus fréquents et qui demanderaient des interventions pour la correcte conservation des immeubles sont:

<i>Secteur</i>	<i>Problèmes les plus fréquents</i>	<i>Incidence</i>
<i>Fondations et structures</i>	<i>Fentes béantes au rez-dechaussée et sur les murs</i>	<i>Faible</i>
<i>Murs</i>	<i>Infiltrations</i>	<i>Faible</i>
<i>Plafonds</i>	<i>Infiltrations</i>	<i>Faible</i>
	<i>Infestation par xylophages</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Toits</i>	<i>Structures compromises par xylophages</i>	<i>Faible</i>
	<i>Tuiles usées ou brisées</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Équerres</i>	<i>Usures dues à l' utilisation et dessèchements</i>	<i>Faible</i>
<i>Installations électriques</i>	<i>Conduits et cables sans le nécessaire isolement</i>	<i>Faible</i>
<i>Plancher</i>	<i>Usures dues à l' utilisation</i>	<i>Moyenne</i>

L'Inventaire National des Biens Immeubles - INBI expose quelques conclusions quant aux difficultés rencontrées dans la conservation des bâtiments. Parmi ceux qui ont déjà été recensés, seulement 40% des personnes désireraient réformer les leurs, avançant des raisons fonctionnelles. Parmi ceux-ci, 70% ne le font pas par manque de ressources financières et 15% parce qu'elles ne sont pas propriétaires des immeubles. Pourtant, au milieu des difficultés de la conservation de l'ensemble urbain inscrit au Patrimoine, les revenus de la population ont pu être identifiés comme le plus grand obstacle. En ce sens, on identifie encore le manque de connaissance de la population sur les moyens et critères de la conservation du bien, ce qui exige une orientation plus effective pour les interventions qu'il est nécessaire d'exécuter.

Pendant les derniers mois furent résolus deux grands problèmes de conservation: la restauration complète du "Marché" et celle du plafond de l'Eglise de Nossa Senhora do Carmo, dans un esprit de majeur épurement et rigueur technique.

L'IPHAN maintient en service une petite équipe de travaux, qui réalise régulièrement des services de manutention dans les bâtiments institutionnels. Grace à cette mesure, les bâtiments reçoivent, dans sa grande majorité, une manutention préventive, ne présentant pas de grands problèmes de conservation.

L'état de conservation de toute l'aire proposée et zone-tampon sera parfaitement identifié au moment de la conclusion de l'Inventaire en septembre 1998.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Legitimé par le Décret-loi 25, l'IPHAN a traditionnellement intervenu dans le contrôle des transformations urbaines, analysant de manière ponctuelle les interventions dans le site classé. Ce type de travail a correspondu à la phase initiale de la préservation du site, au moment où n'étaient pas nombreuses les sollicitations pour la réalisation de travaux et réformes dans l'"ensemble de maisons".

Pendant les années 50, au cours du saut réalisé par le développement de la ville, il y a eu une croissance urbaine plus remarquable aux environs des limites inscrites au Patrimoine, encore passible de contrôle par l'IPHAN, même sans disposer d'un plan de préservation. Cette période a signifié une contribution pour l'histoire urbaine locale, quand furent érigés des bâtiments aux caractéristiques monumentales de l'architecte Oscar Niemeyer, qui a influencé avec son image l'architecture populaire qui caractérise les alentours. A l'intérieur de la maille classée, la majorité des édifications furent maintenues au sein des exigences définies par l'IPHAN, lequel possédait le contrôle cas à cas, sur la base de la typologie architectonique du 18^{ème} Siècle.

Sur la base de l'expérience, le Bureau Technique de l'IPHAN, installé dans la ville au cours des années 80, pût établir quelques conduites générales pour l'approbation des projets. Celles-ci incluent les limites de taux d'occupation et contrôle de la volumétrie, pour faire front à la croissante demande de transformations initiée dans les années 70. Cependant, ces conduites sont aujourd'hui insuffisantes au contrôle des transformations en cours dans le site historique. On prépare, donc, un plan de préservation associé au Plan Directeur Municipal, en conformité avec la description du Chapitre 4.

L'initiative de proposer l'inclusion de Diamantina sur la liste du Patrimoine Mondial, a compté avec l'appui et la participation des gouvernements Fédéral, Régional et

Municipal, bien comme de la population de la ville et d' autres localités. Cette initiative a donné lieu à une action effective du pouvoir publique municipal - resté jusqu' alors en retrait en ce qui concerne l' élaboration du Plan Directeur - et a créées les bases du développement d' une action de partenariat avec l' IPHAN. Ceci gère, bien sûr, une énorme expectative par rapport à la concession du titre.

4. Gestion

a. Droit de propriété

La Mairie de Diamantina possède autonomie administrative sur la ville, se soumettant, du point de vue hiérarchique, à la législation de l' Etat Régional et de la Fédération. Le bien proposé pour classement sur la liste du Patrimoine Mondial - l' "ensemble de maisons" qui compose le noyau urbain de Diamantina - est, en majorité, de propriété privée; institutions fédérales, étatiques régionales, municipales; et de l' Eglise Catholique, prédominant l' usage résidentiel. Les noms des propriétaires sont listés dans le Cadastre de la Mairie de Diamantina et dans l' Inventaire Nacional de Biens Immeubles en voie de constitution par l' IPHAN.

b. Statut juridique /

c. Mesures de protection et moyens de mise en oeuvre

Le site historique de Diamantina est protégé par la Fédération, par le biais du Décret-Loi n° 25, du 30 novembre 1937, qui organise la protection du Patrimoine Historique et Artistique National. L' ensemble architectonique de Diamantina a été classé par la Fédération, en accord avec le Procès n° 64-T-38, Numéro d' Inscription 66, dans le livre de Beaux Arts, volume 1, feuille 12, le 16 mai 1938.

L' institution du classement - un des principaux instruments juridiques de la protection du Patrimoine Culturel du Brésil - est assurée par l' article 216 de la Constitution Fédérale, étant garantie par le Décret-Loi n° 25 du 30 novembre 1937, en tant que norme infra-constitutionnelle qui régie la matière – annexe 7.

Son camp d' intervention se limite à la protection et préservation du Patrimoine Culturel Fédéral, incluant, entre autres, les biens historiques, artistiques et paysagers. Il est possible, en accord avec la loi, de décider le classement d' un bien isolé, un ensemble ou un centre urbain, à partir du moment que leur distinction est faite en fonction de la valeur représentative pour la mémoire nationale, dont la vérification est à la charge de l' autarchie responsable de la question, c' est à dire l' IPHAN.

Le document cité prévoit, en plus de la protection par l' intermédiaire du classement, que les immeubles voisins a celui qui fait l' objet du classement soient également protégés, en tant qu' environs de bien, ensemble ou centre urbain classé.

L' aspect des environs agit, donc, dans le sens de garantir la visibilité et l' ambiance de ce monument, ensemble ou centre urbain classé, de manière à préserver l' intégrité du local spécialement protégé par le classement.

L' IPHAN, en accord avec son pouvoir-devoir de maintenir les caractéristiques de son univers et de ses environs, exerce, par le biais de ses Coordinations Régionales, la fiscalisation des aires protégées, dans le but de combattre la pratique de n' importent quels actes nuisibles commis contre le Patrimoine fédéral.

S'il vient à remarquer la présence d' interventions irrégulières ou illégales en un centre urbain classé, ou en ses environs, l' IPHAN adopte les mesures nécessaires à faire cesser immédiatement la pratique de l' acte nuisible, entreprenant l' empêchement administratif des travaux réalisés à l' insu de l' Institution ou en désaccord avec ses normes. Dans le cas où n' est pas créé l' effet souhaité, l' IPHAN dispose de pouvoir d' action auprès du Pouvoir Judiciaire pour obtenir la paralisation des travaux, de manière à ce que soient maintenus les aspects qui caractérisent ce noyau classé ou ses environs. Dans le cas des interventions irrégulières, on recourt au Ministère Public, lequel entreprend une action judiciaire sur sollicitation de l' IPHAN, dans le but de faire respecter la loi de protection et les déterminations de ce dernier. Le Ministère Public est un organe du pouvoir judiciaire chargé de la sauvegarde du Patrimoine de la Fédération, duquel sont partie intégrante les biens classés par l' IPHAN. Il bénéficie aussi d' autonomie pour entreprendre une action judiciaire dans le but de faire respecter la Loi Fédérale, qu' il y ait ou non sollicitation de l' IPHAN.

L' IPHAN agit, à Diamantina, par le biais de la 13^{ème} Coordination Régionale de Minas Gerais, représentée dans la ville par la 16^{ème} Sous-Régionale II, qui réalise la fiscalisation, l' analyse et le suivi des procès d' intervention architectonique et urbanistique dans l' aire classée et ses environs. Elle exécute aussi, par le biais d' une équipe d' œuvres, des travaux de conservation et restauration sur les monuments. En dehors de ceci, il intervient dans le développement des thèmes en relation avec la préservation, informant et orientant la population.

d. Organisme(s) chargé(s) de la gestion

- **GOVERNEMENT FEDERAL** - MINISTERE DE LA CULTURE - INSTITUT DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE NATIONAL - 13^{ème} COORDINATION REGIONALE - MINAS GERAIS/IPHAN-MG ET 16^{ème} SOUS-REGIONALE II - LEGALEMENT RESPONSABLE
- **MAIRIE DE DIAMANTINA**
- **GOVERNEMENT DE L' ETAT DE MINAS GERAIS**: SECRETARIAT MUNICIPAL A LA CULTURE - INSTITUT DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE L' ETAT DE MINAS GERAIS/IEPHA-MG

e. Echelon auquel s'effectue la gestion (p. ex. au niveau du bien, à l'échelon régional) et nom et adresse de la personne responsable à contacter

IPHAN

Président:

Glauco de Oliveira Campello

Adresse:

*SBN Q.02 - Edifício Central Brasília - 6º andar
CEP 70.040-904 Brasília-DF*

Coordinatrice Régionale: *Claúdia Maria freire Lage*
Adresse: *Rua Aarão Reis, 423*
CEP 30.120-000 Belo Horizonte-MG

Directrice de la 16^{ème} SR II: *Til Costa Pestana*
Adresse: *Rua direita, 14*
CEP 39.100-000

MAIRIE:

Maire: *João Antunes de Oliveira*
Adresse: *Praça Conselheiro Mata, 11*
CEP 39.100-000 Diamantina-MG

IEPHA:

Président: *Jurema de Souza Machado*
Adresse: *Secrétariat d' Etat aux Transports et Ouvrages Publics*
Praça da Liberdade s/nº - 4º andar
CEP 31.140-071 Belo Horizonte-MG

Niveaux d' exercice de la gestion

La Constitution Fédérale de 1988 et ses lois complémentaires constitue un instrument légal de l' ordre juridique, politique et institutionnelle brésilienne.

En son article 23, sont établies les compétences communes aux trois niveaux de pouvoir, parmi elles celle de protéger le Patrimoine Historique et Culturel et l' Environnement.

En son article 182, qui traite de la Politique Urbaine, la Constitution Fédérale établit le caractère obligatoire de l' élaboration du Schéma Directeur pour les communes de plus de 20.000 habitants, ce qui est le cas de Diamantina. Dans cet article est aussi établie la fonction sociale de la propriété.

Sur la base de l' acte qui a institué le classement de l' ensemble architectonique de la ville, le 16/05/1938, l' Institut du Patrimoine Historique et Artistique Nacional - IPHAN est devenu le gérant des actions en relation avec la sauvegarde de son patrimoine culturel urbain, de manière concurrente avec les actions municipales de préservation.

L' IPHAN, représenté à Diamantina par la 16^{ème} Sous-régionale II, soumise à la 13^{ème} Coordination Régionale de Minas Gerais, possède le pouvoir de réaliser la mise en garde auprès de la société, dans le but de garantir la préservation du patrimoine culturel et est constituée par le Bureau Technique, Musée du Diamant et Bibliothèque Antônio Torres. Le Bureau Technique possède l' attribution de garantir l' intégrité physique de l' ensemble architectonique et urbanistique de Diamantina. Le Musée du Diamant a pour attributions spécifiques, rassembler, classifier, conserver et exposer de manière adaptée à cette finalité, des objets de valeur historique en relation avec la minération diamantifère. La Bibliothèque Antônio Torres a pour attribution, veiller sur la collection de livres de l' écrivain Antônio Torres, l' enrichir et propager la culture populaire de la région. Elle possède plus de 13.000 titres qui traitent des plus différents thèmes en relation avec l' histoire de Minas Gerais, offrant des données aux chercheurs et à toute la population.

La structure administrative municipale est composée par la Mairie, les Secrétariats et le Conseil Municipal - pouvoirs exécutif et législatif de Diamantina. La Mairie est le

principal responsable pour la ville, s' occupant des services urbains et de l' administration des ressources financières et économiques.

L'Etat de Minas Gerais agit, du point de vue statutaire, comme une institution partenaire des actions de l' IPHAN, par le biais de l' Institut du Patrimoine Historique et Artistique de l' Etat de Minas Gerais - IEPHA/MG, n' intervenant pas légalement dans le Centre Historique de Diamantina, par le fait que celui-ci n' a pas fait l' objet d' un classement au niveau de l' état régional. Cependant, l' aire de Biribiri, District de Diamantina, est soumise, vue son importance historique régionale, à des études dans le but de son classement par l' Etat de Minas Gerais.

- f. Plans adoptés concernant le bien (p. ex. plan régional ou local, plan de conservation, plan de développement touristique)

Plan de Préservation et Conservation - Parmi l' ensemble des travaux en voie d' exécution pour la réalisation du Schéma Directeur de la Commune, se trouvent sous coordination de l' IPHAN les levés physiques-architectoniques, socio-culturels et de sources documentaires. Ceci dans le but de construire, sur la base des connaissances rassemblées, un plan de préservation, bien comme fournir les données nécessaires à l' élaboration du Plan et ses règlementations spécifiques - Code des Œuvres et Loi de Parcellement et Occupation des sols pour l' aire classée, ses environs et districts proches.

Pour la formulation du Plan de Préservation, on est parti de l' idée que les sites urbains sont des organismes dynamiques, en permanente transformation, dans lesquels il sera nécessaire d' associer le développement socio-économique au maintien des valeurs qui justifient sa préservation. Parmi ces valeurs se trouvent les caractéristiques urbaines et leur contenu documentaire, résultant d' une production collective développée au cours du temps. C' est à dire que ce type de monument doit être conçu comme une forme urbaine produite socialement, dans laquelle s' accumulent des vestiges culturels et se met en évidence un processus d' appropriation permanente, au présent, de formes et objets produits dans le passé, documentant ainsi la trajectoire de la société. Ce processus, imprimé sur le territoire, possède comme valeurs à préserver "la forme urbaine définie par le tracé et parcellement, les relations entre les divers espaces urbains, espaces livres, espaces construits et plantés"¹.

En fonction de ceci, il est donc du devoir de l' IPHAN, dans le cadre de l' accomplissement de ses obligations constitutionnelles et celles exprimées par le Décret-Loi 25, de considérer, en plus des aspects architectoniques, ceux de caractère urbanistique pour la préservation des sites classés, intervenant, donc, dans les aspects relatifs à la gestion urbaine. En ce sens, on prétend créer les bases d' une action commune avec le pouvoir local. On croit répondre, de cette manière, aux dispositions de la Constitution Fédérale de 1988, qui a, d' un seul coup, déterminé que la gestion des villes constituerait une compétence municipale, alors que celle du patrimoine culturel constituerait une compétence concurrente des Etats, Mairies et Fédération, ayant pour principal instrument le classement.

¹ Carte Internationale pour la Sauvegarde des Villes Historiques. - Rencontre ICOMOS. Washington, USA. 1986.

Le plan de préservation qui fait partie de la réalisation de l' Inventaire, inclue des levés de terrain et documentaires, l' organisation de la documentation et la production de connaissances sur le site par la méthode de l' Inventaire National des Biens Immeubles - Sites Urbains Classés. Il se traite d' un travail de fond pour la préservation de l' ensemble classé, en accord avec la méthode qui est en train d' être employée par la Coordination Régionale de l' IPHAN dans le Minas Gerais.

La méthode qui orienta les levés de l' Inventaire est en train d' être appliquée en d' autres villes classées par le Gouvernement Fédéral, ayant déjà présentés de bons résultats dans la ville de Tiradentes-MG. Elle se fonde sur le principe de l' établissement de critères et normes pour le contrôle urbain, considérant, comme il a été déjà dit, au delà des aspects architectoniques, les aspects urbanistiques pour la préservation des sites classés. L' attribution de l' IPHAN est pourtant celle de la préservation des éléments qui caractérisent la forme urbaine comme objet socialement produit, en lequel s' accumulent des vestiges culturels et se met en évidence un processus d' appropriation permanente du territoire, documentant la trajectoire d' une société.

Sur la base de ce travail, on prétend réaliser la diffusion et mise à disposition des données et connaissances produites, relatives aux caractéristiques morphologiques et historiques qui constituent le patrimoine urbain, ainsi comme fournir les bases d' une discussion des normes et critères d' intervention pour sa préservation.

L' organisation, au préalable, d' informations et l' élaboration de normes et critères de préservation, non seulement expliquent les raisons et justifications des approbations ou restrictions imposées à ces demandes, comme aussi socialisent, préventivement, la connaissance acquise a son sujet, faisant front aux problèmes inhérents au processus d' appropriation sociale de ce type de bien culturel, occasionnés par l' accroissement urbain.

Cet instrument légal et complémentaire a comme objectif régler l' application du Décret-Loi 25, de manière à surmonter les changements qui surviennent dans le cadre municipal et fragilisent la gestion de la préservation au Brésil. Ainsi, en plus de créer des conditions adéquates de préservation de l' objet urbain, on répondra aux concepts de la Constitution Fédérale de 1988, qui détermina, d' un seul coup, que la gestion des villes constituerait une compétence municipale, alors que celle la sauvegarde du patrimoine culturel constituerait une compétence concurrente des Etats, Mairies et Fédération, ayant pour principal instrument le classement.

Plan de Développement Touristique

En octobre 1997, l' IPHAN a organisé un atelier, utilisant la méthode Zoop - avec la présence de représentation de la société de Diamantina, dirigeants et techniciens des Gouvernements Fédéral, de l' Etat de Minas Gerais et Municipal, pour le développement d' un programme de tourisme culturel. La documentation relative à ce sujet est archivée à L' IPHAN - 13^{ème} Coordination Régionale.

Schéma Directeur

En tant qu' exigence de la Constitution Fédérale de 1988 pour les villes de plus de 20.000 habitants, il a pour objectifs la définition de la fonction sociale de la propriété et l' établissement d' orientations pour le développement et l' aménagement territorial.

Le Schéma Directeur est en voie d'élaboration, avec prévision de soumission pour présentation et approbation par le Pouvoir Législatif Municipal, en décembre 1998.

Comme mesures qui visent le développement et l'aménagement territorial en voie d'élaboration, on citera:

- *zonation, visant la protection du site urbain en ce qui concerne les milieux naturel et construit;*
- *loi d'utilisation et occupation du sol urbain;*
- *loi municipale de parcellement du sol urbain;*
- *législation de conduites urbaines;*
- *orientations pour le secteur du tourisme, dans le but de son développement;*
- *législation tributaire urbaine;*
- *législation de travaux, où seront définis les critères pour la conservation et la protection des biens;*
- *Plan de gestion environnementale.*

On cherche ainsi, après la soumission de toutes les mesures élaborées selon les orientations du Schéma Directeur, conclure un Plan Stratégique pour le développement durable de la Commune.

g. Sources et niveaux de financement

A Prefeitura Municipal de Diamantina e o Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional - La Mairie de Diamantina et l'Institut du Patrimoine Historique et Artistique Nacional - IPHAN ne possèdent pas de ressources suffisantes pour la manutention des biens classés, comptant pour cela sur les sources de financement suivantes, pour l'obtention des ressources complémentaires:

1. *La Loi Fédérale de Stimulation à la Culture (8313/91), gérée par le Ministère de la Culture;*
2. *La Loi de l'Etat de Minas Gerais de Stimulation à la Culture, gérée par le Secrétariat D'Etat à la Culture;*
3. *Le Fond de Soutien au Travailleur - FAT, géré par le Ministère du Travail et destiné à la qualification et requalification de la main d'œuvre;*
4. *Le Fond Nacional de l'Environnement, géré par le Ministère de l'Environnement;*
5. *Le prêt contracté par le Ministère auprès du BID, destiné aux investissements dans les aires urbaines historique.*

On fera encore remarquer que la loi de l'Etat de Minas Gerais, dénommée "Loi Robin Hood", destinée à la distribution de l'ICMS pour les villes de l'état et principale source financière de la Commune de Diamantina. Celle-ci oriente les ressources vers les villes qui ont un caractère historique et possèdent un patrimoine culturel, amplifiant la capacité de recettes municipales et stimulant celle qui veillent sur son patrimoine historique.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Dans la ville de Diamantina, il existe, dans le cadre de la Sous-régionale de l'IPHAN et en tant qu'intégrante de sa structure fonctionnelle, une équipe d'œuvres de conservation et

manutention composée par maçon, menuisier, électriciste et peintre, dotée de capacité suffisante pour amplifier et divulguer son expérience en œuvres de conservation du patrimoine. Dans la structure de la Sous-régionale il manque, cependant, un professionnel d'architecture avec siège à Diamantina pour conférer une meilleure agilité aux procès d'analyse de projets d'intervention et fiscalisation du site classé, dont la présence éviterait de dépendre de l'action exclusive du siège de la coordination régionale.

Dans tous les travaux d'intervention en ensembles urbains classés, il est légalement exigé la présence d'un architecte, ce qui n'occure pas dans la réalité, à cause de l'absence de professionnel dans la région.

Dans le cadre de l'Université Fédérale de Minas Gerais, il existe au sein de l'Ecole des Beaux Arts, un cours de Post-graduation dans le domaine de la restauration de biens meubles et d'éléments artistiques intégrés, considéré comme une référence régionale d'offre de services dans le domaine et doté de capacité pour alimenter le marché de travail.

On mettra encore en relief qu'il est prévu, dans la phase de conclusion du Schéma Directeur, une évaluation de la structure organisationnelle et administrative de la Mairie afin de l'adapter à la réalisation des nouvelles fonctions. Ceci inclura la conception, dans la structure municipale, d'une équipe technique spécialisée dans les questions de protection du patrimoine culturel et environnemental.

Quant au tourisme, on peut compter sur l'appui du "système S", c'est à dire SEBRAE, SENAC, SESI, SESC et SENAI, organisations orientées vers la formation de professionnels de niveau moyen et qualifiées pour l'appui aux actions de restructuration du tourisme à Diamantina. Grace à des ressources FAT, on a déjà conclu un premier programme de requalification de personnel pour l'amélioration de la qualité de réception du flux touristique croissant, lequel a fourni un certificat à 650 personnes résidentes dans la ville. Le même programme a déjà destiné des ressources pour une seconde étape de qualification et requalification de 2.500 personnes dans les divers secteurs du tourisme. Il a, de plus, donné le départ à un processus dans le secteur de la restauration des biens meubles et immeubles, pour les fonctionnaires de la Mairie qui se dédieront aux travaux de gestion urbaine et environnementale, définis dans les plans en voie d'élaboration sur les bases du Schéma Directeur.

i. Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Par rapport au tourisme, Diamantina n'est pas préparée, si l'on considère les services de réception et hôtellerie. Il n'existe pas de guides dans la ville, ni de matériel graphique ou équipements de réception orientés vers le touriste, en plus du fait qu'il y a peu de choix en hôtels et restaurants, lesquels sont aussi bien simples. Le Musée du diamant est un espace d'exposition sur l'histoire de la ville, plus spécialement d'objets de valeur historique en relation avec la minération de diamants et est ouvert au public de façon permanente, en dehors des lundis. La Bibliothèque Antônio Torres et le Centre de Géologie Eschwege, de l'Université Fédérale de Minas Gerais sont des espaces recherchés par les visiteurs et chercheurs, et principalement par la population de la région.

En dehors des périodes de carnaval, semaine sainte et fêtes religieuses - quand le tourisme atteint des dimensions nuisibles - l'actuelle capacité de réception de Diamantina ne s'épuise pas. Pour le confort des touristes, durant les périodes de nombreuse présence, on

installe des WC publics. La sécurité est assurée par la défense civile, le corps des pompiers, la police locale et la gendarmerie. Les problèmes de santé sont résolus dans la santa casa.

On remarque que le tourisme peut être développé, vu qu' il existe dans la région une diversité d' attractions pour le tourisme culturel et de loisirs, se qui demande des investissements en tout le réseau hôtelier, de réception et d' alimentation.

Il n' existe pas de données statistiques sur le tourisme dans la ville ou dans la région, qu' elles soient quantitatives ou qualitatives.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs (double à joindre)

En fonction de l' accroissement vécu par la ville durant les dernières années, le travail de préservation exige des réponses rapides dans l' analyse de projets de conservation, restauration et adaptation à de nouvelles utilisations, aggrandissements des édifications anciennes et projets d' édifications neuves dans les terrains vides, sollicités par la population. Ceci, autant dans la maille urbaine classée comme dans ses environs.

On prétend, par le biais de l' élaboration, en commun avec la Mairie, du Schéma Directeur, inclurt les référentiels de préservation en ses Code d' Œuvres et Loi de Parcellement et Occupation du Sol. Ceci peut être fait aussi par le biais de l' établissement spécifique d' un Plan de Préservation de l' IPHAN, cohérent avec les instruments légaux de la Mairie, qui rende possible que les divers travaux de fiscalisation et contrôle de la ville soient addicionnées et optimisés en bénéfice de la préservation.

Il se traite de l' établissement des conditions pour une gestion partagée, en accord avec la Constitution Fédérale et par le biais de laquelle on prétend, au delà du partenariat avec la Mairie, informer, au préalable, les communautés intéressées sur les limitations établies pour la préservation, bien comme sur les critères d' attribution de valeur au site urbain qui ont conduit à ces limitations, recherchant ainsi leur intégration a ce processus.

Les plans orientés vers la gestion du bien sont cités au chapitre f.

k. Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

MAIRIE DE DIAMANTINA

Totale: 757

Secrétairerie des Affaires Culturels

IPHAN-MG

Totale: 86

16^a SR II - Diamantina: 15

13^a CR - Belo Horizonte: 24

5. Facteurs affectant le bien

- a. Pressions dues au développement (p. ex. empiétement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

La pression découlant de l' accroissement urbain, spécialement par l' occupation de la Serra dos Cristais, a son contrôle prévu à partir de l' implantation du Schéma Directeur et de la législation sur l' utilisation et l' occupation du sol. La demande en aggrandissements, réformes et constructions neuves est contrôlée par l' IPHAN. La demande est décrite dans le cadre ci-bas:

SCHÉMA QUANTITATIF DES INTERVENTIONS ARCHITECTONIQUES SOLICITÉES DANS LE SITE HISTORIQUE CLASSE DIAMANTINA, AU BUREAU TECHNIQUE DE L'IPHAN

ANNÉE	CONSERVATION	ADAPTATION	CONSTRUCTION NOUVELLE
1993	05	03	02
1994	08	06	01
1995	09	03	02
1996	05	07	01
1997	07	07	-
1998/avril	-	03	-
TOTAL	34	29	07

*Les définitions de conservation, restauration et adaptation sont basées sur la CARTE DE BURRA - ICOMOS - CONSEIL INTERNATIONAL DE MONUMENTS ET SITES. Australie, 1980. (INSTITUT DU PATIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE NATIONAL. CARTES PATRIMONIALES. BRASILIA: IPHAN, 1995, P.281 - 287).

SCHÉMA QUANTITATIF DES INTERVENTIONS ARCHITECTONIQUES IRRÉGULIÈRES DANS LE SITE HISTORIQUE CLASSE DE DIAMANTINA AVEC NOTIFICATION EXTRA-JUDICIAIRE REMISE AU PROPRIÉTAIRE PAR LA 13 ÈME CR/IPHAN - MG

ANNÉE	CONSERVATION	ADAPTATION	CONSTRUCTION NOUVELLE
1993	-	01	02
1994	01	03	04

1995	-	02	01
1996	06	03	01
1997	01	04	-
1998/avril	02	01	-
TOTAL	10	14	08

b. Contraintes liées à l'environnement (p.ex. pollution, changements climatiques)

Ne s'applique pas.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable (tremblements de terre, inondations, incendies, etc.)

Ne s'applique pas.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs/au tourisme

Le flux de touristes est parfaitement contrôlable pour le moment. On est en train de concevoir un programme de tourisme culturel comme forme d'émulation du tourisme, dans lequel on prétend contempler toutes les questions d'impact sur le Centre Historique. Ces données seront disponibles au moment de la conclusion de l'Inventaire de l'aire, en octobre 1998.

e. Nombre d'habitants à l'intérieur du bien, dans la zone tampon

Este dado estará disponível a partir da conclusão do Inventário da área, em outubro de 1998.

6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation

La proportion d'édifices intégrant l' "ensemble de maisons" qui nécessitent d'importantes œuvres de réparation, pour se trouver en mauvais état de conservation, est de l'ordre de 1% à 9%.

Quant aux édifices institutionnels, d'importantes réparations sont nécessaires en trois bâtiments: l'Église de Nossa Senhora do Amparo, le bâtiment de l'ancienne prison et le Club, projet de Oscar Niemeyer.

Cependant, en fonction des pressions relatives au développement et accroissement urbain, l'implantation de plans directeurs urbains et de préservation, déjà en cours d'élaboration, se fait nécessaire et urgente. Leur conclusion est prévue pour la fin de 1998 et la date de l'implantation des mécanismes, immédiatement dans l'année subséquente. Il y a aussi un

comprommis établi avec le Ministère de la Culture, annoncé en 15/05/98, portant sur l'inclusion de Diamantina dans le "Programme de Préservation du Patrimoine Culturel", développé par le Gouvernement brésilien, par le biais du Ministère de la Culture/IPHAN et de la Banque Interaméricaine de Développement - BID, avec délai d'une à quatre années pour l'élaboration et l'implantation. Le projet pour Diamantina se situe dans l'expectative de l'autorisation, pour le début de son élaboration.

L'état de préservation du bien peut être évalué par les photographies d'époques antérieures, ci jointes en annexe. L'actualisation de l'Inventaire est le garant d'une évaluation efficace de l'état de préservation et conservation du bien, permettant aussi la définition de priorités d'interventions.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

L'IPHAN, par le biais de sa Coordination Régionale (13^{ème} CR/MG) et de son Bureau Technique à Diamantina (16^{ème} SR II), a développé une activité continue et systématique de suivi et vigilance du lieu classé et de ses environs. Ce travail vise maintenir sous sa supervision toutes les interventions architectoniques et urbanistiques proposées, soit en analysant, orientant et approuvant les projets d'intervention et conservation, soit en exécutant la fiscalisation des travaux en marche ou interventions clandestines.

L'IPHAN, représenté à Diamantina par la 16^{ème} Sous régionale II, subordonnée à la 13^{ème} Coordination Régionale de Minas Gerais, se structure en trois unités:

- *le Musée du Diamant, responsable pour la préservation des références historiques, dont la collection se constitue de 1567 objets, parmi lesquels des pièces de minération, armes, peinture, sculpture, mobilier, dessin et encore une collection de 806 photographies;*
- *la Bibliothèque Antônio Torres, responsable par la préservation de la documentation historique et gardant une collection d'archives d'environ 24.011 documents, collection de livres antourde 14.000 références (1.789 œuvres rares), 2.768 journaux et 142 partitions musicales;*
- *le Bureau Technique, installé dans la Casa de Chica da Silva, est responsable pour la gestion du noyau classé en ce qui concerne l'identification, la documentation, la protection et la promotion du bien classé. Cet accompagnement doit être assuré par le pouvoir public municipal, y compris avec l'implantation du Schéma Directeur, code d'œuvres et conduite, en plus de la fiscalisation.*

c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

L'IPHAN maintient toute la documentation organisée et archivée dans le siège de sa 13^{ème} Coordination Régionale, à Belo Horizonte, et aussi dans le Bureau Technique, à

Diamantina. Cette documentation relative au suivi des interventions dans le Centre Historique permet l'émission systématique de rapports.

7. Documentation

- a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Sont disponibles en annexe.

De manière complémentaire on est en train de réaliser un vidéo sur Diamantina, abordant les aspects de ce dossier, lequel devra être conclu au mois d'octobre 1998.

- b. Doubles des plans de gestion du bien et d'extraits d'autres plans relatifs au bien

Ils se trouvent en phase d'élaboration et devront être conclus et disponibles au mois de décembre 1998.

- c. Bibliographie

Elle se trouve en annexe 8.

- d. Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

L'Inventaire National des Biens Immeubles (en élaboration), l'Inventaire National des Biens Meubles (conclu) et la documentation faisant relative à ces dossiers et archives sont disponibles aux adresses suivantes:

- * *dans les bureaux (en papier et banque de données);*
- * *dans la 13^{ème} Coordination Régionale de l'IPHAN, au n° 423 de la Rua Aarão Reis - BELO HORIZONTE.*
- * *dans la 16^{ème} SR II/IPHAN - Diamantina, au n° 24 de la Rua Direita - DIAMANTINA;*
- * *à la Mairie de Diamantina, au n° 11 de la Praça Conselheiro Mata - DIAMANTINA.*

8. Signature au nom de l'Etat partie

*Glauco de Oliveira Campello
Président IPHAN*

ELABORAÇÃO DO DOSSIÊ

COORDENAÇÃO:	<i>Cláudia Márcia Freire Lage</i> 13 ^a CR/IPHAN-MG
CONSULTORIA ESPECIAL:	<i>Jean Pierre Halevy</i>
FORMULÁRIO:	<i>Cláudia Márcia Freire Lage</i> - 13 ^a CR/IPHAN-MG <i>José Pessoa Simões</i> - DEPROT/IPHAN Jean Pierre Halevy <i>Lia Motta</i> - DID/IPHAN <i>Marcos Cambraia</i> - 13 ^a CR/IPHAN/IPHAN-MG <i>Marília Machado Rangel</i> - 13 ^a CR/IPHAN-MG <i>Sista Souza Santos</i> - PROJUR/IPHAN <i>Til Costa Pestana</i> - 16 ^a SR II/IPHAN-MG
ANEXOS: EDIÇÃO E REVISÃO	<i>Cecília Helena Godoy R. dos Santos</i> - 9 ^a CR/IPHAN <i>Marcos Cambraia</i> - 13 ^a CR/IPHAN-MG
ANEXOS 1 e 2: CARTOGRAFIA	Empresa: CEBRAC - Convênio nº 001.98 MINC/CEBRAC <i>Luiz Márcio Pereira</i> <i>Moema Sant'Anna Belo</i> <i>Raquel Sant'Anna Murta</i>
ANEXOS: 3, 4 e 5	IPHAN: <i>Antônio Fernando Batista dos Santos</i> - 13 ^a CR/IPHAN <i>José Pessoa Simões</i> - DEPROT <i>Márcia Chuva</i> - DID <i>Maria Augusta Amaral Campos</i> - 13 ^a CR/IPHAN <i>Til Costa Pestana</i> - 16 ^a SR II-IPHAN IEPHA: <i>Danielle Groenner Barbosa</i> <i>Helder Naves Torres</i> <i>Júlio César Cavalcanti Lustosa</i> <i>Marco Aurélio Gomes</i> <i>Maria Inêz Cândido</i> <i>Mirella Tartaglia Alves</i> <i>Pedro Gaeta Neto</i> <i>Ruth Villamarin Soares</i> (Diretora de Proteção e Memória) <i>Selma Melo Miranda</i> (Coordenação) <i>Silvana Caçado Trindade</i> <i>Tarcísio de Guadalupe Sá Ferreira Gomes</i>
	PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA:

Odete Ernest Dias

ANEXO: BIBLIOGRAFIA

Edição e Revisão:
Maria Augusta Amaral Campos

ANEXO 9:

Ilustrações:
Antônio Fernando Batista dos Santos - 13^a CR/IPHAN-MG
Cláudia Márcia Freire Lage - 13^a CR/IPHAN-MG
Patrícia Barbosa Parizzi - 13^a CR/IPHAN-MG

Fotografias:
Maria Isabel de Lima Chumbinho - IEPHA
Ronaldo Ferreira da Silva - IEPHA

Fotos Aéreas:
Marcelo Rosa - CEBRAC

CAPA:

Antônio Fernando Batista dos Santos

COMPOSIÇÃO:

Isabela Maria Verleun - IPHAN

MATERIAL BASE:

Isolda dos Anjos Honnen
Márcio Vianna - *DEPROM/IPHAN*
Carolina Las Casas/Maria Elisabeth Velosa /Terezinha Costa - IEPHA

Erildo Antônio Nascimento de Jesus - PMD

GESTÃO MUNICIPAL/PLANO DIRETOR

Convênio: 001/98 Ministério da Cultura/CEBRAC - “Projeto de Cadastramento dos Bens Culturais de Diamantina e Instrumentos de Preservação”. Financiado pela Lei de Incentivo à Cultura

CEBRAC:
Maurício Galinkin
Henrique Oswaldo de Andrade - Coordenador

BLV Consultoria LTDA
Ana Cristina Reis Faria
Celina Borges Lemos
Luiz Márcio Haddad Pereira
Marcelo de S. R. Machado
Rodrigo Ferreira Andrade

Estagiários:

Alexandre Borim Codo Dias
Cecilia Silva Gontijo
Laura Resende Penna
Leandro Canabrava Damas
Luiz Gustavo Ivo da Fonseca
Maurício Guimarães Goulart
Nara Grossi V. de Figueiredo
Paola de Macedo G. Dias
Patrícia Soares Pereira
Viviane Corrado de Andrade

COLABORAÇÃO:

13ª CR/IPHAN-MG

Aparecida Maria Silva Rocha
André Guilherme Dornelles D'Ângelo
Henrique do Espírito Santo Filho
Maria de Lourdes Diniz
Maria Elisa Neves Pena
Maria Inês Trajano de Faria
Mônica Maria da Costa Oliveira Esteves
Reinaldo Joel Sales
Silvio Barbosa de Lima

16ª SR II -DIAMANTINA

Denise Alves Ferreira
Elpídio Mourão
Francisco Geraldo Moreira da Silva
Jackson da Conceição Alves Camelo
José Luiz Pinto Filho
Ronney Leite Brito

3ª CR/IPHAN

Silvia Leal - Coordenadora

IEPHA

Coordenadoria de Informática
Superintendência de Documentação Histórica
Superintendência de Pesquisa

ESTAGIÁRIOS:

13ª CR/IPHAN:

Ana Aparecida Barbosa
Raquel Esteves Campolina Silva

IEPHA:

Renata Ferreira Silva

PREFEITURA:

Nivaldo do Rosário Souza

CEBRAC:

Aline Aparecida Oliveira

Érica Andréa Barroso

Flávio Leandro da Silva

Gilson Jesus Pereira

Nivaldo do Rosário

Rogério Pereira Fernandes

Rosales Antônio Maurício

Simone Cunha

AGRADECIMENTO:

Américo Antunes

Ângelo Oswaldo de Araújo Santos

Francisco Iglesias

Suzana Sampaio

TRADUÇÃO:

Allaoua Saadi – Docteur en Géographie a l'Université Fédérale
de
Minas Feráis

Janine Gisèle Le Sann – Docteur en Géographie a l'Université
Fédérale de Minas Feráis

Vera Elisabeth von Tiesenhausen Vaz de Mello – Traductrice
Assermentée et Interprete Commercial Ad Hoc.

JUSTIFICATION

Diamantina forme, avec les villes de Ouro Preto, Mariana, Tiradentes, São João del Rei et Serro, le premier groupe de centres historiques ,au Brésil et dans le monde, protégé par une législation appropriée. Cette ville se distingue car elle représente une situation unique en Amérique, en tant que territoire d'exploitation de diamants. Historiquement, c'est une des trois principales régions produisant ce minéral au monde, les deux autres se trouvant aux Indes et en Afrique. Il convient de faire remarquer que, sous cet aspect, Diamantina a été la première région occidentale à présenter, dès le XVIII^e siècle, une production abondante de diamants.

En ce qui concerne le Brésil, l'exploitation diamantifère a permis la production d'un précieux ensemble bâti à partir du XVIII^e siècle qui - tel que la ville de Ouro Preto , capitale de l'or - conserve des caractéristiques propres qui l'individualisent dans l'univers baroque portugais.

Le cadre naturel qui entoure la ville met en valeur son espace urbain et forme un ensemble historiquement et visuellement indissoluble, où l'aspérité du territoire, l'activité minière, le patrimoine artistique et la qualité pittoresque de ses espaces contribuent à la caractérisation d'un paysage américain singulier.

Le mode d'opérer et la spatialité qui en résulte rapprochent beaucoup les villes brésiliennes et portugaises, surtout celles situées au nord du Portugal. L'on peut conclure que la contribution la plus remarquable des villes de modèle portugais pour l'histoire de l'urbanisme ne consiste pas dans les tracés réguliers préconçus, mais plutôt dans l'adoption d'un schéma constant, dans la flexibilité des tracés liés à une même logique de projet, qui répond aux nécessités diverses d'implantation sur le territoire, ainsi que dans les particularités environnementales, se modifiant avec le temps et créant un paysage qui, sans être le même, est parfaitement reconnaissable en tous ses points dans le panorama mondial. Diamantina se distingue de cet univers bâti par le paysage aride de son site, par l'utilisation de son territoire et par la qualité artistique et pittoresque de ses espaces et manifestations culturelles qui qualifient le caractère exceptionnel de ce contexte par rapport à des situations semblables, tout comme celles de l'univers des villes de Ouro Preto et Mariana.

Diamantina est nettement significative pour la culture brésilienne en tant que témoin de la construction du territoire national. Le "Territoire des Diamants" contribue avec un patrimoine important à la compréhension du baroque latino-américain. Ce "territoire"

exprime ses qualités dans la pureté et dans la simplicité de la composition de son architecture et dans sa relation avec le paysage environnant. Les caractéristiques du territoire et un certain isolement vécu par la ville en tant que district “fermé” du diamant ont assuré une plus grande pureté du *casario*, c’est à dire, de l’agglomération de maisons, à Diamantina. Les facteurs de préservation liés aux matériaux, à la conception, à l’exécution et à la situation sont, dans la présente proposition, parfaitement contemplés dans le contexte latino-américain. La conception du coloris singulier et du traitement dans la composition des maisons à deux étages et églises se maintient, même s’il s’agit de constructions datant des dernières années du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Les interventions modernes font partie de l’histoire de l’architecture brésilienne et qualifient les espaces où elles sont insérées. La présence de l’IPHAN dans le suivi de la croissance de la ville ces soixante dernières années, depuis le temps que Diamantina a été classée monument historique, a empêché les altérations susceptibles de modifier les spécificités de son implantation et a également écarté la falsification de l’architecture des nouveaux équipements urbains.

Le tronçon du tracé actuel proposé, en vue de l’inscription de Diamantina sur la liste de l’UNESCO en tant que patrimoine mondial de l’humanité, est une découpe dans le site protégé par la législation fédérale - comprenant le tissu urbain du XVIII^e siècle, devenu dense au cours des XIX^e et XX^e siècles - où la logique d’implantation et l’image urbain caractérisent le processus de construction du paysage culturel du territoire du diamant aux Amériques, qui a eu ses débuts au XVIII^e siècle. Ce paysage conserve ses valeurs déterminées par la préservation des modes de production et d’appropriation du territoire. Le voyageur qui, de nos jours, parcourt la région, emporte donc l’impression évocatrice de l’aventure de conquête des diamants sur le sol américain.

Vu la valeur et la rareté de ces pierres, ainsi que l’importance de son patrimoine pour la culture latine, Diamantina et le paysage de la Serra dos Cristais constituent un témoignage exceptionnel du territoire américain d’extraction de diamants.

DESCRIPTION

Située sur les bords orientaux de la Serra do Espinhaço, Diamantina a un paysage agreste et extraordinaire, formée par l’affleurement de roches grises, érodées et fragmentées. Des cours d’eau en leur cadre naturel ressortent entre les roches, se terminent en minces cascades dans de petits lacs ou s’effilent dans des lits de sable blanc (Photo 10).

Le déforestation pour la construction de la civilisation du diamant, allié aux sols pauvres et perméables, a développé dans la région une végétation de champ rupestre.

Dans ce paysage désolé et circonspect, la ville revêt l’apparence d’un oasis enclavé dans le sol dur de minéral, avec des maisons, des églises et cours plantés de goyaviers, de bananiers et de *jabuticabeiras*², ainsi que de rosiers qui s’épanchent sur la couverture en tuiles des portails.

La ville de Diamantina est implantée sur une colline qui, de la place de la gare, à la cote 1279 mètres, jusqu’aux bords du Rio Grande, à la cote 1130 mètres, présente un dénivellement de 150 mètres, ce qui produit des perspectives inusitées chez les visiteurs qui se promènent dans ses rues.

Le tracé résulte de chemins assurant la liaison entre les hameaux miniers primitifs. Il présente une plus grande régularité dans l’aire centrale, également plus plane et de tissu urbain plus dense (Photo 02).

L’architecture de Diamantina, comme d’ailleurs l’architecture urbaine des zones d’exploitation de minéral au Brésil, explique ses qualités par la pureté et la simplicité de sa composition. Elle présente des interprétations particulières des modèles uniformes transplantés au Brésil par les colonisateurs. La distribution des pleins et des vides des façades - rectangulaires - de tradition portugaise a été recréé au moyen du jeu de proportions et de la combinaison de détails. Les expériences formelles du baroque et du rococo développées sur le site central de l’exploitation à partir de la moitié du XVII^e siècle ne sont donc pas rencontrées. Il ne s’agit toutefois pas d’une simple reproduction de plans archaïques, mais d’un renouvellement plastique qui résulte en une élégante

N.d. T.: (1) *Jabuticabeira*, *Myrciaria cauliflora*: arbre tropical originaire du Brésil donnant un fruit très estimé.

recréation de schémas maniéristes, avec le rallongement longitudinal du plan et la verticalité aux proportions de volumes et façades (Photo 03).

Les bâtiments d'habitation, de façon prépondérante des XVIII^e et XIX^e siècles, caractérisent, par son plus grand nombre et unité, le paysage de l'ensemble. Le *casario*, c'est-à-dire, l'agglomération de maisons, présente une répétition systématique de la même typologie de façade, de lignes fort sobres, avec des filiations à l'architecture maniériste au Portugal. Ce traitement identique des façades se doit, notamment, à la permanence du même système de construction, avec la mise à profit esthétique de l'ossature en bois sur la partie extérieure, ce qui impose une cadence rythmique et séquentielle à l'image de la ville (Photo 05).

Le système de construction prédominant en ce qui concerne les bâtiments est celui dont l'ossature est en bois, bouchée à l'aide d'une sorte de terre battue travaillée à la main et mélangée à d'autres matériaux, dite torchis de *sebe*, une trame en bois couverte de boue, posée sur une sorte de terre battue, travaillée à la main et à laquelle l'on associe des pierres ou du gravier, dite torchis de *formigão* (photos 12 - 13). L'un des aspects les plus singuliers du système de construction de la ville est l'absence d'ouvrages en pierre de taille, la pierre n'étant utilisé que pour les fondations. Diamantina diffère des autres villes de Minas Gerais par l'utilisation prépondérante du bois en ses éléments architectoniques, avec la particularité du traitement de l'avant-toit en cimaises à l'encadrement large superposées de modillons. Les éléments en bois sont peints en couleurs vives et diversifiées, faisant ressortir le blanc des murs (Photo 14).

La maison à un étage et la maison à deux étages sont les principaux types d'habitation, le même modèle étant suivi par d'autres villes coloniales brésiliennes. La typologie la plus fréquente est celle de plan avec couloir central ou latéral, lesquels assurent l'accès et la liaison entre les pièces et entre la voie publique et les cours, les pièces étant en succession longitudinale. La salle était devant, suivie des chambres à coucher, généralement des alcôves (Photo 05 – fig. 02).

Les bâtiments religieux du XVIII^e siècle et début du XIX^e siècle se trouvent insérés de forme cohésive avec l'agglomération de maisons. Le paysage urbain de Diamantina diffère de ceux des autres villes brésiliennes d'exploitation minière. Dans ces villes, selon orientation des normes ecclésiastiques, les églises, isolées des maisons d'habitation ressortissent du paysage. A Diamantina, la condition moins détachée des bâtiments religieux aboutit directement à une différence directe sur le panorama de la ville, ses valeurs et condition historique-culturelle et met en évidence une certaine distance entre le pouvoir temporel et celui divin, dotant le milieu d'un caractère laïque accentué.

L'implantation des églises, terrain et parvis réduits limitait la concentration des gens, l'articulation sociale et institutionnelle, bornant la fonction publique du temple (Photos 15-16).

Dans les bâtiments religieux on assiste à une prédominance de la tour latérale unique, relativement rare dans la région de Minas Gerais et plus fréquente sur le littoral brésilien. La composition a comme base les schémas maniéristes diffusés principalement par les jésuites, réélaborés quant aux proportions et détails de construction. Il convient de faire remarquer la particularité du panneau de maçonnerie entre la tour et le corps central de la façade, solution rare dans l'architecture brésilienne (Photo 16).

Le rapport étroit entre les églises et l'architecture civile s'établit par le traitement de la peinture aux couleurs vives et diversifiées des éléments architectoniques, tant aux constructions civiles qu'à celles religieuses, formant une configuration particulière dans la physionomie de la ville (Photo 14).

Le nombre peu important de bâtiments typiques de l'éclectisme de la fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle et les constructions modernes conçues par Oscar Niemeyer, dans les années 50, s'intègrent dans la structure urbaine, conservent l'équilibre de l'ensemble, indépendamment de la condition historique et stylistique qui se concentre dans quelques bâtiments d'une plus grande charge symbolique. Le seul élément dissonant est la cathédrale Métropolitaine (de 1938), de style néobaroque, dont le volume et forme d'implantation désarticulent la lecture de la logique traditionnelle d'organisation du tissu urbain (Photos 17-18).

Les bâtiments principaux situés dans le périmètre proposé sont:

Casa do Padre Rolim où fonctionne le **Musée du Diamant**, un exemple remarquable de bâtiment du XVIII^e siècle par ses proportions et sobriété de lignes, représentant un type de résidence de la classe riche de l'ancien Arraial do Tijuco. Le Père José de Oliveira e Silva Rolim, né au Tijuco et l'un des principaux engagés à la Conjuração Mineira³ de 1789 y a vécu. Le bâtiment est resté résidence privée jusqu'à 1945, lorsqu'il a été désapproprié par l'Union. Il a reçu ultérieurement les installations du Musée du Diamant et

N.d.T.: (2) Mouvement patriotique dont le chef était José da Silva Xavier, dit Tiradentes, et qui avait comme but délivrer le Brésil du régime colonial Portugais.

particulière, une forme d'habiter moins liée au monde extérieur, moins participative. Dans ce sens, nous pouvons également voir le balcon latéral fermé en treillis, le seul remanent parmi ceux qui ont été utilisés au Brésil depuis le début de la colonisation

a été classé monument historique par l'IPHAN le 28 juin 1950, dossier 429-T-50, inscription n° 278, Livre de Beaux Arts. Situé au centre-ville, il a une signification spéciale quant à sa structure urbaine en fonction de son ample terrain derrière la maison, où coulait un cours d'eau appelé Tijuco, qui forme l'une des plus grandes aires libres du centre-ville. Il offre une interruption dans le pàté de maisons et permet de faire ressortir le rythme des toits de tuilles et des tours des églises dans le paysage urbain (Photo 19 – fig. 03);

Casa Chica da Silva, résidence du contractant de diamants portugais João Fernandes de Oliveira. Il y a vécu avec la légendaire esclave Chica da Silva, de 1763 à 1771, lorsqu'il était responsable des affaires concernant l'exploitation diamantifère à l'ancien Arraial do Tijuco. La maison a été vraisemblablement construite pendant la deuxième moitié du XVIIIè siècle et, au cours des XIXè et XXè siècles, a gardé son caractère de résidence privé. En 1984 l'Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional - IPHAN l'achète. En 1989, des travaux de restauration sont engagés et depuis, la maison abrite une unité de l'IPHAN. Le 28 juin 1950 le bâtiment a été classé monument historique par l'IPHAN, dossier 412-T, inscription n° 451, Livre de Beaux Arts (Photo 20 – fig. 04).

Ce bâtiment si important, situé au coin de la rue, présente une aire libre latérale et un vaste terrain derrière qui le font ressortir de l'ensemble continu de maisons. Il présente des vestiges d'une petite chapelle construite en 1771, consacrée à Santa Quitéria, située sur la latérale droite et annexée à la façade principale. Les chapelles annexées aux bâtiments urbains de cette période étaient plutôt rares, vu le grand nombre d'églises et l'utilisation d'oratoires à l'intérieur des résidences. Il convient de faire remarquer toutefois que la construction de cette chapelle annexe représente la permanence d'un des traits qui caractérisaient la *casa-grande* coloniale brésilienne: outre la dévotion religieuse;

Bibliothèque Antônio Torres, située au centre de la ville, construite au XVIIIè siècle aux fins résidentielles, donnée, en 1942, à l'IPHAN qui l'a classée monument historique le 28 juin 1950, dossier 429-T, inscription n° 382, Livre des Beaux Arts. Le bâtiment se détache du paysage urbain car il présente un mouchagarabieh à l'étage supérieur de la façade principale, formé d'un balcon tout fermé en treillis, dont la fonction était celle de protéger l'observateur. Il représente également le seul remanent connu de ce type de solution architectonique. Le caractère de protection de la maison, entièrement retournée vers l'intérieur, met en évidence également le développement du plan lui-même qui compte, à peine, sur les ouvertures de devant et de derrière ainsi que sur une cour interne fermée. Ainsi, le caractère fermé de la maison montre et révèle la vie réservée de la famille au Brésil colonial (Photo 21 – fig. 05);

Tribunal de Diamantina, d'abord utilisé comme résidence, classé monument historique par l'IPHAN le 9 janvier 1959, procès 413-T, inscription 349, Livre des Beaux Arts. En 1832, le hameau ayant atteint la qualité de *vila*, c'est-à-dire, qualité supérieure à celle de hameau et inférieure à celle de ville, le bâtiment commence à abriter les nouvelles institutions publiques, soit, le Conseil Municipal, la Prison et le Tribunal. C'est une des maisons les plus significatives si l'on veut comprendre les transformations urbano-architectoniques du XIX^e siècle par leur forme d'implantation au coin de la rue, l'éloignement par rapport à la rue, mise en oeuvre d'un jardin et également par le traitement de la façade principale marquée par un portail central et des angles imitant des colonnes doriques et ioniques, outre les balcons avec des parapets en fer (Photo 22 – fig. 06);

Marché de Diamantina, situé sur la place Barão do Guaicuí, il a été classé monument historique par l'IPHAN le 31 juillet 1957, dossier n° 429 - T, inscription n° 387, Livre des Beaux Arts. Construit en 1835 comme gîte d'étape pour muletiers, le bâtiment représente un important point de références dans la ville par sa localisation privilégiée en face à une grande place, très fréquentée, ce qui caractérise un espace communautaire significatif. Le bâtiment se fait remarquer par le traitement architectural péculiaire, les arcades en bois et un vaste toit (Photo 23 – fig. 07);

Eglise Nossa Senhora do Carmo, chef d'oeuvre de l'architecture religieuse de la région de Diamantina par la beauté des proportions, le traitement élaboré de l'ornement architectural et le raffinement de sa décoration intérieure où la taille et la peinture s'allient de façon harmonieuse et s'ajustent en exemplaires d'unité artistique. La beauté et la somptuosité de la taille des retables, réalisées par Francisco Antonio Lisboa, alliées à la peinture en perspective illusionniste, réalisée par le portugais José Soares de Araújo, font de l'Eglise Nossa Senhora do Carmo un des exemplaires les plus significatifs de l'architecture religieuse brésilienne. Singulière encore, dans l'église, la solution inusitée, soit, une tour unique placée dans la partie postérieure du bâtiment qui alimente toutes sortes de légendes locales concernant Chica da Silva, maîtresse du contractant de diamants João Fernandes de Oliveira, prieur de la confrérie qui, par acte daté de 1765, donne au Tiers Ordre Nossa Senhora do Carmo la chapelle qu'il a fait construire. Cette église a été classée monument historique par l'IPHAN le 19 avril 1949, procès 220-T, inscription n° 283, Livre des Beaux Arts (Photo 24 – fig. 08);

Eglise Nossa Senhora do Amparo qui, tout comme l'Eglise le Tiers Ordre de N.S. do Carmo et celle de N. S. das Mercês, présente un petit parvis, bien que située au coin de la rue, s'adaptant au même ordre continu des bâtiments résidentiels et formant l'ensemble

homogène de la ville. Cette forme d'implantation intégrée avec l'ensemble de la maison rend différent de manière singulière le paysage urbain de Diamantina sur la scène des villes classées de Minas Gerais, tel que Ouro Preto, où les églises se détachent du paysage avec prédominance et prééminence absolues du bâtiment, éloigné et isolé des maisons résidentielles. Cette église a été classée monument historique le 6 décembre 1949 par l'IPHAN, procès 409 - T, inscription n° 331 du Livre des Beaux Arts (Photo 25 – fig. 09);

Eglise Nossa Senhora do Rosário qui se présente de façon isolée, sur un grand parvis ouvert revêtu en pierre, construite au même niveau de la rue, composant l'ancien Largo do Rosário, actuelle Place Dom Joaquim. Cette condition exceptionnelle, par rapport aux autres bâtiments religieux de la ville qui s'intègrent directement dans l'ensemble urbain, a favorisé l'utilisation de son vaste espace public et religieux et a rendu possible une dynamique culturelle accentuée qui s'est développée tout autour, configurant une importante référence pour le paysage de la ville. Le sanctuaire de l'église possède les principaux ouvrages du temple en un espace unitaire formé par l'ensemble du retable, de la peinture du plafond et de l'arc. Le gardien mor José Soares de Araújo est le responsable par ce traitement et c'est l'auteur simultané de la peinture et du doré. Cette église a été classée monument historique par l'IPHAN le 6 décembre 1950, procès 409-T, inscription n° 334, Livre des Beaux Arts (Photo 26 – fig. 10);

Eglise Nossa Senhora das Mercês, un des exemples typiques de l'architecture religieuse de Diamantina. Construite vers la fin du XVIII^e siècle, extérieurement, elle se présente comme l'une des plus homogènes constructions. A cette simplicité extérieure correspond une complexe disposition intérieure des pièces, distribuées en deux étages. A la façade principale se détache une tour. La chapelle principale conserve les caractéristiques des ouvrages du XVIII^e siècle. Le retable et la peinture du plafond, conjugués avec harmonie, proportionnent une bonne distribution de l'espace intérieur du temple. La décoration présente des éléments du vocabulaire rococo. La peinture est de Manoel Alvares Passos. Cette église a été classée monument historique par l'IPHAN le 6 décembre 1950, dossier 409-T, inscription n° 333, Livre des Beaux Arts (Photo 27 – fig. 11);

Eglise Nosso Senhor do Bonfim qui, malgré ses petites dimensions, est une des plus harmonieuses constructions dans cet ensemble d'églises du XVIII^e siècle à Diamantina, par la clarté et la proportionnalité du groupement des volumes architecturaux.

L'ornement du temple se concentre à la chapelle principale, où le retable singulier et la peinture conjuguent en exemplaires d'unité stylistique, influence de l'ouvrage de José Soares de Araújo. Cette église a été classée monument historique par l'IPHAN le 6 décembre 1950, procès 409-T, inscription n° 332 du Livre des Beaux Arts (Photo 28 – fig. 12).

Le patrimoine naturel de la ville de Diamantina présente des caractéristiques exceptionnelles, forme un tout indissociable avec l'ensemble urbain pour la compréhension du paysage culturel proposé. La Serra dos Cristais (Photo 29), un élément important de ce patrimoine naturel, entoure le site historique classé de Diamantina. Cette aire de la montagne, la face tournée vers la ville, devient beaucoup plus attirante avec l'un des belvédères les plus importants du paysage urbain et, en même temps, comme la principale vue du centre historique. D'autre part, la Gruta do Salitre, un peu distante du centre ville, est remarquable par sa configuration, taillée par le temps de manière exceptionnelle, ainsi que par sa relation avec le paysage. Ce paysage est enrichi par de petits hameaux qui entourent la ville, en particulier la ville ouvrière de Birbiri.

Egalement connue comme Serra do Rio Grande, en fonction du fleuve et du quartier portant le même nom, la Serra dos Cristais a une aire totale de 316.892m et un périmètre de 10.231m, où se trouvent trois ruisseaux, trois barrages, un belvédère, deux places, une croix et une église, l'accès se faisant par la route Salto da Divisa (Photo 30).

Elément important du paysage, encadrement indissociable de l'espace urbain classé de Diamantina, Serra dos Cristais est présente dans les récits de voyageurs depuis le XVIII^e siècle, tel que Saint Hilaire⁴:

“De plusieurs maisons on distingue non seulement celles qui sont plus en bas, mais encore, au fond, la vallée et les collines qui s'élèvent en face de la *vila*: et on ne pourra bien décrire l'effet charmant que produit sur le paysage le contraste de la verdure si fraîche dans les jardins avec la couleur des toits des maisons et encore plus avec les teintures grisâtres et austères de la vallée et de la montagne.”

⁴ Saint Hilaire, A Viagem pelo Distrito dos Diamantes e Litoral do Brasil, São Paulo: Coleção Brasileira, n° 210, 1941.

Une ancienne route, pavée, appelée “Chemin des Esclaves”, restaurée en 1994, constitue une marque de cette région de la montagne occupée progressivement et de façon désordonnée. Il s’agit d’un des quartiers le plus défavorisé de la ville (Photo 31).

La Grotte du Salitre, près du District de Extração, a une aire de 101,1640 ha et a été déclarée d’utilité publique aux fins de désappropriation et implantation du Parc Municipal du Salitre, conformément au décret n° 2066 du 28 septembre 1993 (Photo 32).

Son importance et valeur géologique et biologique n’a pas encore fait l’objet d’étude de spécialistes. Il s’agit d’un site naturel de valeur esthétique exceptionnel, qui suggère, par ses formes, des cathédrales gothiques.

Il convient encore de citer l’existence, en d’innombrables chutes d’eau aux environs de la ville de Diamantina, comme Sentinela parmi d’autres, d’importantes inscriptions rupestres représentant des animaux.

Le Distrito de Biribiri est un tout petit village, éloigné de 12 km du centre de Diamantina, implanté dans une région de grande beauté environnementale et entouré de montagnes. Son origine est liée à l’implantation, sur le site, d’une industrie textile, vers 1870, quand tous les bâtiments nécessaires au fonctionnement de l’usine avaient été construits. Autour de cette usine, très moderne à l’époque, une petite agglomération urbaine a surgi, intégrée par des hangars industriels, des dépôts et l’Administration, maisons, école, théâtre et une église.

Le long de plus de cent ans, l’usine a eu des périodes de grande prospérité, ayant même quatre cent employés. En 1973 l’usine a cessé ses activités et un processus de décadence et de stagnation a commencé (Photos 11 et 33).

Biribiri conserve encore son péculiaire ensemble urbain et architectonique primitif, témoin de la phase de développement de l’industrie textile à Minas Gerais, où se détache l’Eglise de Sagrado Coração de Jesus, au milieu de ces simples maisons, outre quelques bâtiments de l’ancienne usine (Photo 34).

De style néoclassique, entourée d’un parvis muré en ballustrade et planté de hautes palmiers, l’église est un solide et harmonieux bâtiment en maçonnerie. Sa façade se compose de trois segments horizontaux, rythmés par des cimaises et colonnes simulées. Au premier, on voit la porte principale entre deux ouvertures en rosacées; la section centrale, à la hauteur du chœur, trois fenêtres avec des parapets en fer; et, enfin, au segment correspondant au pignon, une horloge et un petit fronton courbé et mis en valeur par des ornements, au milieu duquel naît une tour minuscule. A l’intérieur, les ornements

suivent également la ligne néoclassique, spécialement l'autel principal, délimité par des colonnes droites, couronnées.

N.B. Ceci est décrit en détail a l'Annexe 4.

LA CULTURE A DIAMANTINA

Les relations établies entre la région historiquement constituée autour de l'exploitation diamantifère et la ville de Diamantina demeurent toujours présentes et enregistrent physiquement, socialement et culturellement l'histoire de cette occupation; leurs marques, imprimées sur le territoire, témoignent de ce long processus historique.

La ville de Diamantina synthétise, de façon éloquente, les éléments culturels notamment caractéristiques de la région qui, au cours du XVIII^e siècle, a formé le Distrito Diamantino, dont la partie la plus significative se trouve, de nos jours, préservée à l'intérieur des frontières politiques et administratives de la commune de Diamantina.

La géomorphologie de la région procure le plaisir d'un paysage inédit, dans lequel la végétation de savane arborée se confond avec le terrain rocheux et pierreux. Saint Hilaire l'observait déjà, au XIX^e siècle:

“Tijuco est construite sur le versant d'une colline dont le sommet fut profondément creusé par les chercheurs de diamants.(...)De l'autre coté de la vallée, des collines fort arides font face au village et présentent, de tous les cotés, des rochers d'un gris sombre, au milieu desquels pousse une végétation dont la couleur diffère peu (lors de mon voyage) de celle des rochers eux-mêmes”⁵

Les distances à vaincre encore aujourd'hui pour atteindre ce territoire impair nous font supposer l'aventure d'outre temps. A cette distance physique, mythifiée davantage en raison des difficultés réaffirmées et prétendues d'accès au Distrito Diamantino du temps du monopole exercé par le royaume portugais, s'additionne la rupture que produit le paysage de la région par rapport aux régions voisines, provoquant en nous, la sensation de se trouver en présence d'un paysage lunaire. (Photo 35).

Néanmoins, la population y résidant, descendante pour une large part des anciens colonisateurs et des noirs, n'a pas l'air de trouver étrange ce milieu qui fait part de leur vie et par lequel elle survit et crée ses références culturelles, si “naturellement” passées de

⁵ SAINT HILAIRE, Auguste. Viagem pelo Distrito dos Diamantes e Litoral do Brasil, São Paulo. Livraria Itatiaia, 1974, fls 17 et 18.

génération en génération le long des siècles, sur ce territoire magique, apparemment inhospitalier et stérile pour ceux qui viennent de l'étranger.

Par ce regard relativisé, les perspectives au sujet de ce territoire dense d'histoire et de culture s'agrandissent considérablement. Celui-ci a été la matière première d'une production culturelle unique, sous divers aspects, par rapport à d'autres régions du monde

contemporaines à sa création, au Brésil, et même à l'Etat de Minas Gerais. Ce qui aurait pu être compris comme "des restrictions physiques" est devenu, dans ce contexte historique spécifique, des opportunités fournies par le milieu rural. L'aventure minière portugaise au Brésil vécue intensivement par le monde européen d'autrefois, et devastatrice dans son objectif d'enrichissement rapide de la Métropole, a constitué culturellement un monde nouveau.

Bien que beaucoup ait été déjà compris à propos de la colonisation portugaise, spécialement en ce qui concerne l'importance de l'exploitation de l'or et du diamant dans ce processus, lorsque la Couronne cherchait à tout prix le contrôle d'un territoire et d'une population qui y affluait (soit sous le joug de l'esclavage, soit à la recherche de son propre enrichissement), les marques de cette histoire et les appropriations qui ont engendré des configurations nouvelles et inédites se trouvent à présent imprimées physiquement, socialement, économiquement et culturellement sur le territoire de Diamantina. Elles doivent en même temps être vues, senties et jouies et informer également sur le contexte territorial où s'articulent des références culturelles et le paysage originaire de la quasi tricentenaire culture de Diamantina.

Par l'existence continue de formes traditionnelles d'exploitation et d'utilisation des ressources minérales de la région - limitée et délimitée par l'environnement naturel, par les techniques, par les relations sociales établies - associées aux aspects historiques, Diamantina a construit une culture impaire, quoique parfaitement intégrée à la société nationale.

Ainsi, l'impératif initial qui a engendré l'occupation du territoire de Diamantina s'est développé jusqu'à sa forme présente et son paysage culturel révèle ce processus d'évolution en sa forme et éléments caractéristiques - tant architectural et urbains qu'en références culturelles. Ce paysage, dont la ville de Diamantina est la synthèse, conserve encore, de nos jours, un rôle social actif dans la société, associé à une forme de vie traditionnelle.

Intégration du paysage culturel - les districts de Diamantina

Tout près de la ville de Diamantina nous retrouvons une série de districts, tous originaires des hameaux miniers qui se sont répandus dans cette région de petits ruisseaux entourés d'une végétation de palmiers et de cocotiers. Leurs rives ont connu une intense exploitation minière qui a engendré de petites agglomérations. Celles-ci maintiennent encore aujourd'hui une population réduite, marquée par la culture de cette exploitation, sa principale source de survie et dont elle, directement ou indirectement, dépend. L'affirmation de Mawe, au XIX^e siècle, à propos de l'Arraial do Tejuco, montre que le manque de productivité de la région n'est pas un problème nouveau dû à l'épuisement des exploitations minières ou aux nouvelles législations relatives à l'environnement, mais plutôt une caractéristique propre à cette activité qui accapare tout et tous à la recherche d'un heureux hasard: "Je ne me souviens pas d'avoir vu ailleurs autant de pauvres, surtout des femmes (...)"⁶. Selon le voyageur:

"Ce qui éloigne encore plus les habitants de cette ville de l'habitude d'une activité régulière est l'espoir permanent qu'ils alimentent de devenir tout à coup riches par la découverte de mines. Cette idée trompeuse, inculquée dans l'esprit de leurs enfants, leur donne une aversion insurmontable au travail, quoiqu'ils vivent tous misérablement et, bien des fois des faveurs d'autrui. Leur éducation est fort limitée; ils sont généralement étrangers à la science et possèdent à peine des notions réduites d'utilité pratique(...)"⁷

Cette même perspective est adoptée par Gardner, un autre voyageur dans la région au XIX^e siècle:

"La plupart des habitants de Diamantina qui possèdent quelques esclaves les utilise dans le lavage qui se fait de préférence sur les lieux où le gravier est près de la surface et proche du lit des petits cours d'eau de montagne, si communs dans la localité contigue. Plusieurs noirs affranchis travaillent également à leur compte, obtenant de ce fait un précaire moyen de vie.

Ceux

qui s'engagent dans cette aventure sont en général des gens peu prévoyants,

⁶ MAWE, John. Viagem ao Interior do Brasil, principalmente dos Distritos do Ouro e do Diamante, Rio de Janeiro: Zélio Valverde, 1944, fls.221.

⁷ Ibid. fls. 243.

car même ceux qui dirigent les plus grands services , c'est-à-dire ,
l'exploitation minière, sont parfois criblés de dettes, une fois épuisée une
riche mine, et avant qu'ils ne se procurent un autre site productif. L'un
des
plus grands miniers du district m'affirma que l'excitation produite par ce
genre de vie est semblable à celle du joueur (...) mais ce ne sont plutôt
pas
les miniers mais les commerçants qui retiennent la plus grande partie des
bénéfices de cette industrie (...)"⁸

Parmi les hameaux les plus proches nous avons: Sopa (photo 36) et Guinda, datant du début du XIX^e siècle, qui produisent encore aujourd'hui, quoiqu'en faible quantité, quelques-uns des meilleurs diamants de la région⁹ ; Currálinho (photo 37) (actuellement appelé Extração), qui dans sa phase de splendeur avec la compagnie anglaise d'exploitation minière, a fait subsister un cinéma et un hôtel, préserve une belle chapelle insérée dans le paysage rocheux du site. Ce district révèle de façon rude la réalité sociale de la région, basée sur la culture de l'exploitation minière - une localité qui abonde en terrains nus où un jour il y a eu des maisons débordant de femmes et vides d'hommes partis à la recherche de travail; São João da Chapada, qui garde dans son histoire la fatalité itinéraire de l'exploitation minière, car l'épuisement des mines du hameau appelé Chapada, qui n'existe plus, a obligé ses habitants à traverser le fleuve São João et à prendre le chemin de la montagne portant l'image de leur patron, Saint Antoine, à la recherche d'un nouveau site à exploiter , fondant ainsi un nouveau hameau, São João da Chapada.

Enfin, le district de Mendanha, l'un des hameaux miniers les plus anciens de la région, situé sur les bords du Rio Jequitinhonha où l'activité minière a été intensive, a eu un rôle fondamental en tant que point de liaison entre chemins et routes d'accès à la région diamantifère et partant, comme passage de muletiers , personnages fondamentaux aux relations d'échange qui s'y développèrent. Selon Mawe¹⁰, Mendanha était formé par cent

⁸ GARDNER, Georges. Viagem ao interior do Brasil. São Paulo. ED. USP, 1975, fls. 209 et 210.

⁹ D'après un lapidaire, habitant de Diamantina, qui maintient depuis plus de 40 ans de façon artisanale son office (témoignage reçu lors du travail de terrain de l'Inventaire d'Identification du territoire de l'ancien Distrito Diamantino, en cours par les équipes du Service d'Identification et de Documentation et celles de la 13^e Coordination Régionale de l'IPHAN.

¹⁰ Ibid, fls. 210

maisons aux toits pointus de paille , semblables aux cases africaines , bien que beaucoup plus grandes. Les murs, formés d'étais plantés perpendiculairement dans la terre, entrelacés de branches d'arbres et bouchés de boue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La maison des officiers étaient faites du même matériau, étant néanmoins plus confortables car chaulées à l'intérieur.

Modes de faire et références culturelles dans l'univers régional de Diamantina

Le territoire de Diamantina a été fouillé par l'extraction de diamants et son occupation s'est faite en raison du caractère itinérant de cette activité. L'on assiste, encore aujourd'hui, en activité, de différentes formes d'exploitation, des plus rudimentaires, avec leurs instruments de travail , aux extractions réalisées par les grandes sociétés, leurs employés et machines, telles que les dragues. Toutes les étapes y sont. Ce que l'on retrouve le plus souvent est une forme intermédiaire, appelée *garimpo de bomba*, c'est-à-dire, l'extraction à la pompe, où est constituée une société dans laquelle le propriétaire de la pompe, la seule machine utilisée, puisque le travail restant est fait à la main , détient en général 50% de la production et ses associés (4 ou 5) miniers, se divisent le reste¹¹. (Photo 38).

Les activités et modes de faire typiques de la région, apparemment étrangers à la culture de l'extraction de diamants, peuvent, toutefois, être également compris à la lumière de cette activité primaire, si l'on reconnaît les connections existant entre eux.

L'exploitation des immortelles, plante originaire de cet environnement assure la réalisation de beaux bouquets exportés en dehors de la commune, et même du pays, tout en permettant d'agrémenter le triste et aride hiver des pays tempérés. Leur cueillette se fait *in natura* dans les champs encore vastes. Leur plantation et production ne sont pas planifiées. Le travail de séchage, de teinture et d'assemblage décoratif constitue l'artisanat traditionnel de la région, réalisé par la famille qui , souvent , en tire sa subsistance¹². Il s'agit d'une alternative familiale primaire, qui ne dépend pas de ressources technologiques, en réponse à l'imprévu inhérent à l'extraction du diamant, travail typiquement masculin. Cela ne veut pas dire que les femmes ne s'aventurent pas au travail de l' exploitation minière, les témoignages de femmes âgées habitant la région

¹¹ Informations d'après le travail de terrain pour l'Inventaire d'Identification du territoire de l'ancien Distrito Diamantino, en cours par les équipes du Service d'Identification et de Documentation et celles du 13^e Coordination Régionale de l'IPHAN

¹² Idem, ibidem.

en sont la preuve¹³. Cependant, au sein de cette société, le rôle féminin - celui de soutien familial - est bien évident. En effet, la femme supporte, quotidiennement, de longues périodes d'attente des résultats de l'extraction.

La tapisserie de tapis *arraiole*, d'une structure de production semblable, constitue un autre artisanat caractéristique de la région. Le tissage, occupation également typiquement féminine, est réalisée dans l'ambiance domestique, les femmes ne quittant pas leurs travaux ménagers. Pour son exécution, les femmes n'ont besoin, outre la laine et la toile de fabrication industrielle, que des ciseaux, des aiguilles et un métier. La finition du tapis s'accomplit dans un atelier, dont la propriétaire achète toute la production domestique et exerce le contrôle de la vente du produit. Participant à ce circuit de production, il y a, dans la ville de Diamantina, environ quatre-vingts tisserandes qui vendent leur production dans un même atelier. Il s'agit d'un artisanat traditionnel dans la région, d'origine portugaise et implanté dans les années 70. Le secret du métier est transmis en famille¹⁴.

Les travaux en or et en pierres semi-précieuses est également caractéristique de la région, l'artisanat en coco et or en étant le plus traditionnel de la ville de Diamantina. La technique est, de même, transmise en famille. Le produit a été créé à la fin du XIX^e siècle et, depuis, le coco est ouvragé à la main, à l'aide d'un burin. Puis les applications en or sont faites et l'on réalise, harmonieusement, de petits bijoux qui respectent, de manière générale, les modèles répétés par les différents artisans-jouaillers. La quantité de matière première - or et coco - nécessaire est faible. Les différents cocos utilisés - ceux de Bahia, l'indaiá et le macaúba - bien que non natifs dans la région, y ont été plantés et sont suffisants pour la production. L'or, de sa part, provient du rebut de l'extraction du diamant. Il y a, nécessairement, dans une étape secondaire et subséquente, la recherche de l'or lors du lavage du gravier. Quoique les deux matières premières utilisées n'existent pas en grande quantité dans la région, cet artisanat a caractérisé une sorte de joaillerie à la portée de la classe moyenne.

Outre l'artisanat, d'innombrables fêtes religieuses ont lieu dans toute la région et, avec la tradition musicale de Diamantina, constituent l'univers urbain et communautaire de la culture locale.

⁹ Témoignage de Madame Aninha, âgée de 86 ans, à Medanha (idem, ibidem).

¹⁴ Idem, ibidem.

Le choix des dates pour la réalisation des fêtes religieuses est une caractéristique marquante qui fait ressortir l'existence d'une intégration régionale fort accentuée. Bien que relatives au même calendrier religieux de l'Eglise Catholique, ces fêtes, telles que la *Festa do Divino*, ou la *Festa do Rosário*, sont célébrées au x différents districts à des dates distinctes, pour que tous puissent y participer et qu'il n'y ait aucune rivalité entre elles. C'est le cas de la *Festa do Divino*, qui aurait sa date régulière quarante jours après la Semaine Sainte. Néanmoins, à Diamantina, elle a lieu en juillet pour ne pas faire concurrence à la même fête à Serro, commune voisine. Les divers districts réalisent leurs fêtes au nom de leurs saintes patronnes et, souvent, deux fêtes en une seule. C'est le cas du district de Mendanha, où la *Festa do Divino* a lieu en septembre, conjointement avec la fête de la sainte patronne locale, *Nossa Senhora das Mercês*; à Sopa, la fête de la sainte patronne, *Santa Rita*, a lieu en mai. Au District de São João da Chapada, par contre, il y a deux fêtes distinctes, l'une en juin, pour le saint patron local, *Santo Antônio* et l'autre, la *Festa do Divino*, en septembre. A Extração, la fête la plus traditionnelle est la *Festa de Santos Reis* ou *Folia de Reis*, qui dure depuis Noël, le 24 décembre, jusqu'au 6 janvier. Différemment des autres fêtes, où l'on choisit entre les membres de la communauté le *festeiro do ano*, c'est-à-dire, le responsable annuel de la fête, qui a à sa charge une généreuse partie des dépenses, outre les contributions recueillies entre les membres de la communauté, celle-ci dépend de la présence du fêtard joueur de *zabumba*, responsable des vers improvisés en plus de l'organisation du groupe de fêtards qui jouent de la guitare, de l'accordéon, du tambour basque, parmi d'autres instruments populaires¹⁵.

D'une manière générale, en plus du caractère religieux des nombreuses fêtes réalisées dans la région, il convient de faire ressortir leur caractère authentiquement communautaire, et leur forme traditionnelle d'organisation, qui, bien des fois, reproduisent la stratification sociale préexistante dans la société. Un autre aspect qui ressort : son caractère essentiellement urbain, typique d'une région minière par les caractéristiques propres à cette activité. Les fêtes traditionnelles laïques, liées à une production agricole ou d'élevage n'ont pas été repérées dans la région de manière judicieuse¹⁶.

¹⁵ Idem, ibidem.

¹⁶ La Fête du Maïs, réalisée dans un district distant du siège de l'Administration Municipale d'environ deux heures et éloignée de la région minière révèle un investissement massif, y compris en ce qui concerne les ressources publiques, puisque l'EMATER participe activement à cet événement dans le but d'encourager les activités agricoles et de développer l'univers de la production régionale.

La tradition de sérénade à Diamantina a déjà été chantée en prose et en vers. D'origine non expliquée, il semble pertinent se rappeler que celle-ci est étroitement liée à la culture de l'extraction de diamants qui, prise comme une sorte de jeu de hasard, de gaspillage, de richesse soudaine et de nombreuses fois, fragile, est aisément associée à la boémie qui caractérise la sérénade. Bien que cette tradition semble être incongrue avec la modernité contemporaine de l'amplificateurs et des musiques massifiées de la radio et de la télévision, la sérénade persiste au travers des anciens musiciens qui la maintiennent vivante, tout en intégrant les jeunes dans leurs petites orchestres. Une expérience de vie est ainsi transmise et toujours mise à jour. Cette expérience musicale, acquise maintes fois au sein du propre univers familial, ne se maintient pas sans conflits. Le témoignage d'un musicien de la ville nous le confirme, lorsqu'il parle du manque de respect à cette pratique culturelle traditionnelle, vécu par lui et ses compagnons, en pleine rue. D'autre part, la musique à Diamantina ne se borne pas à la sérénade. C'est surprenant, le nombre de fanfares, de petites orchestres et de chorales existant à présent dans la ville qui maintient un conservatoire de musique et possède la traditionnelle Fanfare du 3^e Bataillon de la Police Militaire, composée d'environ 60 musiciens. Cette Fanfare, qui existe depuis la fin du siècle dernier, est la plus ancienne de Minas Gerais. Sa réputation et qualité sont connues dans l'état de Minas Gerais tout entier, qu'elle parcourt. Elle participe aux fêtes et y donne de petits concerts sur invitation des communautés locales. Tout à fait assimilée à la vie communautaire de Diamantina, la Fanfare du 3^e Bataillon joue un rôle fondamental pour la réalisation d'évènements qui favorisent la vie culturelle de la ville, tout en faisant durer l'intérêt pour la musique lorsqu'elle fait preuve de la qualité de son travail. Sans perdre le fil de la tradition, la Fanfare a organisé récemment la 5^e *Vesperada de Diamantina*: avec la *Banda Mirim* (placée sous le patronnage du Conseil Municipal), les musiciens chantent et dansent aux balcons et fenêtres de la Mairie pour le public dans les rues, provoquant ainsi l'inversion de la logique de la sérénade qui, elle, chante de la rue pour les personnes à la fenêtre des maisons.

La ville de Diamantina concentre, en fonction de son rôle historique en tant que centre urbain d'une vaste région diamantifère distante physiquement et géomorphologiquement avec son paysage lunaire, l'ensemble de ces processus et produits culturels de forme pleinement développée. Elle est ainsi la synthèse de ce territoire qui a construit une culture impar, la culture de l'extraction de diamants ou *diamantina*, au Brésil.

PRÉSENCE DE LA MUSIQUE DANS LE PAYSAGE CULTUREL DE DIAMANTINA

Celui qui arrive à Diamantina, ville isolée dans son environnement géographique et géologique, peut avoir l'impression que la musique naît des pierres, du sol - de la musique partout: cloches, orphéons, sérénades, groupes de jeunes. Les études et recherches réalisées jusqu'à aujourd'hui démontrent clairement que l'intense activité musicale de Diamantina est intimement liée à la nature, au sol et à la grande richesse de la région - le diamant.

Au paragraphe 36 de sa dernière publication, de février de 1997, sur les *Orientations qui doivent guider l'application de la Convention du patrimoine mondial*, l'Unesco donne une définition du paysage culturel en des termes qui nous permettent de considérer le patrimoine musical de Diamantina comme l'un de ses aspects:

*“Les paysages culturels représentent des oeuvres où s'associent l'homme et la nature (article I de la Convention). Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des temps sous l'influence de pressions ou d'enjeux présentés par l'environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles, successives internes et externes.”*¹⁷

Diamantina pose actuellement une candidature à son inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco. Cette candidature rencontre un écho dans les milieux publics et institutionnels brésiliens dans la mesure où la culture occupe une position d'avant-garde entre les facteurs de la qualité de vie. L'amélioration de la qualité de vie par le chemin, entre autres, de la culture se fonde sur divers éléments, qui, conjugués, composent la totalité de la vie sociale. La récupération de la formation culturelle diamantinaise conduirait la population à la reconnaissance et mise en valeur des racines qui composent une mosaïque humaine et des éléments historiques qui sont la base de la création de la ville.

L'évolution de la musique à Diamantina résulte d'une exigence d'origine sociale, économique, administrative et religieuse, qui a atteint sa forme actuelle en association et comme réponse à son environnement naturel, accompagnant le processus d'évolution des paysages dans leur forme et composition.

¹⁷ Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Paris: Unesco, février 1997.

La fascination exercée par la ville de Diamantina provient de la nature de son sol en lui-même, de sa richesse minérale, raison de son existence et des traits de caractère particuliers de ses habitants.

Une société cultivée où, en plusieurs bibliothèques particulières, figuraient les oeuvres les plus importantes de l'époque, entre autres, l'oeuvre de Montesquieu, *L'esprit des lois*, et la *Grande encyclopédie*.

Et c'est ainsi, nous dit Ayres da Matta Machado: le bonheur, c'est le diamant, qui va et vient capricieusement. Dans la certitude de cette cible fuyante réside la clef qui nous permet d'interpréter la psychologie de la population singulière de cette région "mineira". "Mineirar", fouiller, creuser le sol, est l'occupation presque exclusive dès les premiers temps. L'abondance ou la raréfaction du diamant marquent le flux et le reflux de l'existence.

Dans cette ville d'aventuriers la vie sociale s'organise à l'époque coloniale et sous l'Empire autour des pouvoirs du gouvernement (contrôle économique) et de l'Eglise (contrôle spirituel), intimement liés, vie rythmée par les dates religieuses et civiles marquées par les fêtes où la musique joue un rôle indispensable - musique utilitaire, fonctionnelle comme à l'époque du baroque européen.

La musique *mineira* commence à atteindre, vers 1770, sa plus grande expression. Un des plus importants représentants de cet art est José Joaquim Emerico Lobo de Mesquita, né au Serro en 1746 et décédé en 1805, et qui exerça la plus grande partie de son activité à Diamantina. On ne connaît pas la totalité de ses oeuvres, mais dans celles qui résistèrent aux outrages du temps apparaissent les caractéristiques du style dénommé *barroco mineiro*, une oscillation entre les restes du baroque et le pré-classicisme, dénotant, par exemple, les influences de Carl Philip Emmanuel Bach et Haydn, tandis que dans certaines autres de ses compositions l'instrumentation est moderne, utilisant, par exemple, un instrument qui venait d'être introduit dans les orchestrations de Haydn et Mozart, la clarinette. Lobo de Mesquita fut certainement le premier organiste à tenir l'orgue de l'Eglise du Carmo, orgue baroque construit à Diamantina même en 1781 par un prêtre, instrument précieux et qui aujourd'hui, en 1998, demande une restauration urgente.

Les recherches sur le *barroco mineiro* doivent beaucoup au travail pionnier de Francisco Curt Lange, récemment disparu et dont les nombreuses publications révélèrent au monde musical international les activités et les oeuvres des compositeurs *mineiros*, entre autres Lobo de Mesquita, à la fin du XVIIIe. siècle et au début du XIXe., jusqu'au "déclin" du cycle de la minération. Les recherches et découvertes actuelles démentent ce prétendu déclin. Plutôt que de déclin, mieux vaudrait parler de transformations économiques et

sociales - le cycle de la richesse se modifie durant le XIXe. siècle et jusqu'à nos jours. Les changements sociaux et économiques du XIXe. et le progrès d'une société bourgeoise en ascension imprimèrent un nouvel aspect à la culture musicale de Minas Gerais.

L'Université Fédérale de Minas Gerais réalise actuellement un travail d'inventaire, classement et divulgation de documents musicaux découverts dans les archives religieuses, publiques et particulières de Diamantina. Ces documents sont localisés en divers endroits de la ville: archives des orphéons, du séminaire, des collèges. Au collège Nossa Senhora das Dores, fondé en 1868 par des religieuses françaises de l'Ordre de Saint Vincent de Paul, existait un cours régulier de musique intégré à un programme d'éducation féminine dont nous avons rencontré des vestiges: traité de solfège de Lavignac, le même utilisé à l'époque au Conservatoire de Paris, des compositions pour piano de Chopin et Listz à côté de saynetes musicales de fond moraliste et édifiant, d'éditions françaises (Haton et Cartereau), dirigées par des prêtres. Dans les archives des orphéons, à côté de pièces importées, pour ensembles d'instruments à vent, on trouve des manuscrits d'auteurs de la région, signés et datés. L'équipe du projet s'occupe en particulier des archives du Pão de Santo Antônio, asile où sont déposées les collections musicales des orphéons *Corinho* (petit chœur) et *Corão* (grand chœur), qui n'existent plus aujourd'hui. Les auteurs les plus représentatifs sont Ursini, João Batista Macedo, Modesto Ferreira, Antônio Ephigênio de Souza - "O Paraguay"-, José Altimiras Rocha, d'origine espagnole. C'est de la musique à danser: polkas, quadrilles, valse, mazurkas; à chanter: "modinhas", chansons sentimentales, écrites sur des textes de poètes de la ville, d'un grand raffinement, como João Júlio dos Santos Pereira (1844-1872). Mais c'est aussi de la musique religieuse, des mêmes auteurs, ce sont des messes, motets, litanies, pour les fêtes du Carmo, du Rosario, das Mercês, qui continuent la tradition baroque de musique fonctionnelle, chaque fois plus diversifiée à mesure que la société se stratifie et s'embourgeoise. Aujourd'hui encore ce sont les mêmes musiciens qui jouent dans les messes, les neuvaines, les processions, les sérénades et les fêtes officielles, toujours organisées suivant les normes des anciennes confréries, dans une adaptation constante aux circonstances. Les compositions originales nous révèlent un art raffiné et diversifié, digne successeur de celui de Lobo de Mesquita.

Le fil conducteur ne s'est pas rompu. En sont témoins les travaux actuels de préservation de la mémoire musicale de Diamantina, aussi bien dans ses manifestations vives que dans les travaux de recherche et d'inventaires des documents du passé. Nous pouvons, donc, en conclusion, dire que la musique représente à Diamantina une partie essentielle du paysage culturel de la ville, d'un paysage qui maintient actif son rôle social, conjugant la tradition et une évolution constante.

Ci-joints, le compte rendu du travail de recherche actuel *Récupération de documents musicaux des XVIIIe. et XIXe. siècles à Diamantina*, entre mars 1996 e février 1997, effectué à l'Université Fédérale de Minas Gerais - UFMG, l'inventaire partiel des archives de l'Asile Pão de Santo Antônio et une relation des groupes musicaux actuellement en activité à Diamantina.

I. LE CADRE NATUREL: ASPECTS PHYSIQUES, GÉOLOGIQUES, GÉOMORPHOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Parmi les éléments du cadre naturel ont été spécialement considérés les aspects généraux correspondants aux formations géologiques responsables pour l'apparition et la concentration des diamants sur les versants et dans les petits cours d'eau et, par la conformation du relief et la définition du paysage. (Photo 39).

La commune de Diamantina est située dans la Chaîne de l'Espinhaço Méridional, à 1.200m d'altitude, avec au fond, la Serra dos Cristais, dans la vallée du Jequitinhonha, s'étendant sur deux bassins hydrographiques: celui du São Francisco à l'Ouest et des fleuves Doce et Jequitinhonha, à l'Est.

L'accès à cette région central du Brésil, au centre-Est de l'état de Minas Gerais, se fait au moyen des routes BR-367 et BR-040, cette dernière étant la principale liaison entre Belo Horizonte, capitale de l'Etat, et Brasília, capitale de la République Fédérative du Brésil. Diamantina occupe une surface totale de 4.672 km² et sa population atteint le chiffre de 45.000 habitants, à peu près, dont 35.000 dans la zone urbaine et le reste, dans la zone rurale. (Photo 40).

Les alignements montagneux de la Chaîne de l'Espinhaço présentent une direction préférentielle Nord-Sud et divisent deux grands biomes: la Savane Arborée et la Forêt Atlantique. Au centre de la chaîne de montagnes prédomine une végétation de champs d'altitude.

Avec des altitudes qui varient entre 1.000 m et 1.600 m, cette région au relief escarpé présente, aux altitudes les plus élevées, des surfaces plates décrites comme pédiplans, dont les collines, les vallées profondes et les versants escarpés accentuent la diversité de la topographie en mosaïque des paysages qui composent la Serra.

Les terrains de la région de Diamantina sont presque exclusivement dominés par les roches de type quartzite et schiste qui définissent le relief montagneux de la région, des sols pauvres et perméables avec une végétation rupestre. Ses formations géologiques ont été déterminantes, tant pour la beauté de ses paysages naturels, que pour son économie.

La commune dispose de richesses minérales comme le diamant, l'or et le cristal de roche, ce qui la caractérise comme un centre minier important. L'industrie extractive végétale des fleurs immortelles - les "sempré-vivas" - et les industries des bijoux et de lapidation sont les autres activités économiques de cette commune.

Les diamants sont extraits d'une roche dénommée métaconglomérat – de la Formation Sopa-Brumadinho – qui réunit divers fragments rocheux cimentés par un matériel fait d'argiles et de marnes, en un matériel dur et compact. Les précieux, et rares, diamants se trouvent entre les divers fragments rocheux qui composent ces conglomérats.

Sur la commune de Diamantina, trois formations géologiques sont à remarquer. La première, dénommée Formation São João da Chapada, domaine des quartzites, se situe à la base de la Serra. Superposés sur cette formation se trouvent les conglomérats aux diamants de la Formation Sopa-Brumadinho. Au dessus, la Formation Galho São Miguel, constituée de quartzites, est responsable pour les belles montagnes et collines à plus de 1.500 m d'altitude.¹⁸

Les roches-mères des diamants sont les kimberlites, d'origine volcanique, qui dans la région de Diamantina, ont été décomposées et ont formé la roche sédimentaire connue comme conglomérat. Transformées en roches métamorphiques, elles apparaissent à la surface, sont désagrégées et transportées jusqu'aux lits et marges des petits cours d'eau.

Les formations géologiques ont défini les roches de quartzite, avec leurs plaques rigides, continues et très étendues, souvent définies comme un dallage qui, parce que soumises à l'action tectonique, transmettent une forte sensation de mouvement.

L'action des intempéries expose les roches, sous toutes leurs formes, accentuant ainsi la beauté des montagnes qui entourent la ville.

L'aspect remarquable du relief de Diamantina est donc le résultat direct des formations géologiques, des mouvements tectoniques et de l'érosion due aux intempéries.

À la tombée du jour, quand le soleil illumine le versant de la Serra dos Cristais, deux couleurs différentes des roches révèlent le teint tirant sur le rouge du fer oxydé et le blanc des quartzites, plus fins. L'action conjuguée de la tectonique terrestre et des intempéries sur les roches a créé cette belle mosaïque composée par la diversité des roches et la variété des couleurs, paysage qui sert d'écrin à la ville de Diamantina.

Le patrimoine naturel de la ville présente des caractéristiques exceptionnelles du point de vue des paysages, constitués de monuments naturels d'une importante valeur esthétique, tels que la Serra dos Cristais et la Grotte du Salitre. La Serra dos Cristais est un élément

¹⁸ CHAVES, M.L.S.C & UHLEIN, A. Depósitos Diamantíferos da Região do Alto/Médio Rio Jequitinhonha. Departamento de Produção Mineral/INPM, Principais Depósitos Minerais do Brasil – vol IVA – Gemas e Rochas Ornamentais. Brasília/DF, 1991, p.120.

important et significatif du paysage qui sert de cadre pour le site historique, classé, de Diamantina. Cette partie de la montagne, avec son versant orienté face à la ville, est spécialement remarquable comme étant l'un des endroits d'où il est possible d'avoir une vue panoramique de la ville et de son centre historique. La Grotte du Salitre, un peu distante de la ville, est remarquable pour sa forme exceptionnelle, sculptée par le temps, et sa relation avec le paysage environnant.

La montagne, également connue comme Serra do Rio Grande, en fonction de la rivière et du quartier de même nom, a une surface totale de 316.892 m² et un périmètre de 10.231 m, selon la carte de la Ruralminas de 1994. Cette même carte montre trois petits cours d'eau, trois réservoirs d'eau, un belvédère, deux places, un crucifix et une église. L'accès en est assuré par la route en direction de Salto da Divisa.

Dès le XVIII^e siècle, la Serra dos Cristais est présente dans les textes écrits par les voyageurs, à cause de son importance dans le paysage, comme cadre inséparable de l'espace urbain classé de Diamantina:¹⁹

“De plusieurs maisons on voit seulement celles qui sont en bas, mais encore le fond de la vallée et les côteaux qui s'élèvent en face du village: et il est impossible de décrire correctement l'effet enchanteur que produit dans le paysage le contraste entre le vert si frais des jardins et la couleur des toits des maisons et encore plus, avec les teintes grisées et austères de la vallée et des montagnes”.

Une ancienne voie, chaussée de pierres, appelée “Chemin des Esclaves”, restaurée en 1994, marque encore cette région de montagne occupée progressivement et de manière désordonnée, par l'un des quartiers les plus pauvres de la ville.

La Grotte du Salitre, proche du district de Extração, avec une surface de **101.1640 ha** (?), a été déclarée d'utilité publique, ayant été expropriée pour la création du Parque Municipal du Salitre, selon le Décret n°2066, du 28 septembre 1993.

Jusqu'à ce jour, aucun spécialiste a étudié son importance et sa valeur géologique et biologique. Il s'agit d'un site naturel d'une exceptionnelle valeur esthétique, dont les formes rappellent les cathédrales gothiques.

Diamantina se situe entre deux vallées encaissées. La première, des petits cours d'eau Palha et Quatro Vinténs, sépare le centre historique de la Serra dos Cristais. La

¹⁹ Saint-Hilaire. A Viagem pelo Distrito dos diamantes e litoral do Brasil. São Paulo: Coleção Brasileira, No 210, 1941.

deuxième, se trouve sur le versant opposé au centre de la ville, derrière l'important séminaire Sagrado Coração de Jesus. Elle comprend les sources des petits ruisseaux qui forment le ruisseau da Prata.

La vallée du petit cours d'eau des Quatro Vinténs permet une vue directe et complète de la Serra dos Cristais, ce qui fait qu'elle soit une partie intégrale et inséparable de la ville de Diamantina.

Selon la classification classique de Köppen, le climat qui prédomine dans la Serra do Espinhaço est du type mésothermique léger, Cwb (intertropical), avec des températures moyennes de 13°C, en hiver et de 24°C, en été.

La période des plus grandes précipitations pluviométriques se situe en été, entre les mois de Décembre et Janvier. Les indices pluviométriques atteignent une moyenne de 1.550 mm par an.

La découverte du diamant, au Minas Gerais, a été rendue plus facile à cause des particularités des formations géologiques et géomorphologiques de la région qui ont exposé ces pierres brillantes dans les lits des ruisseaux situés dans la Serra do Espinhaço.

Les principales pierres trouvées dans la région de Diamantina ont été la "Imperatriz Eugênia", découverte à la fin du XVIII siècle, de 100 carats; une pierre sans nom, de 70 carats, découverte au début du XIX siècle; la pierre "Moedor", trouvée au début du siècle actuel; la "Paulo de Frontin", trouvée en 1936, de 50 carats; une autre sans nom, trouvée en 1954, de 64 carats; et la dernière pierre, également sans nom propre, trouvée en 1972, de 28 carats.

L'évolution du traitement donné au diamant, de l'élément brut, trouvé dans le lit des ruisseaux, jusqu'au brillant aux faces multiples, a accompagné le rythme du développement industriel imprimé par les orientations coloniales du Portugal pour le Brésil. (Photos 41-42).

Dans la région, le procédé manuel d'exploitation des mines a duré pendant presque deux siècles, basé sur un effectif expressif de travailleurs esclaves, importés d'Afrique. Les graviers et le sable étaient retirés des cours d'eau à l'aide de passoirs doubles et séparés par tailles afin d'identifier les formations des cristaux²⁰. (Photo 43).

²⁰ MAWE

Comme la baisse de la productivité était inévitable, quelques procédés nouveaux ont été utilisés pour augmenter l'efficacité de l'extraction des diamants, toutefois limités aux mécanismes élémentaires mus à la force de l'eau: aqueducs, changement du cours des ruisseaux, moulins pour l'écoulement des eaux et pour séparer les graviers. Des lettres échangées entre le Brésil et le Portugal, entre 1735 et 1778, prouvent que la technologie appliquée à l'extraction minérale des diamants avait peu évolué²¹, à une époque où la Révolution Industrielle se consolidait dans plusieurs pays européens.

Seulement au cours de la première décennie du XIX siècle, dans l'intendance du conseiller Manuel Ferreira da Câmara Bittencourt Aguiar e Sá, les services liés aux diamants ont pris une nouvelle orientation. Câmara a stimulé les secteurs de l'économie adjacents à l'exploitation des mines, surtout en ce qui concerne la fabrication de la poudre et du fer, consommé en grande quantité pour la fabrication des outils.

Il a monté une industrie modèle sur le fleuve Jequitinhonha, puisque, autour de Diamantina, la topographie ne permettait pas l'implantation d'une industrie en conformité avec l'évolution du génie moderne. Même aux endroits les plus propices, la nature fluctuante de l'extraction des diamants inviabilisait l'utilisation de grandes machines, transportées et remontées fréquemment. La main-d'oeuvre, qui participait de toute la production, était encore constituée d'esclaves noirs. (Photo 45).

Les restrictions industrielles imposées par le régime colonialiste rendait impossible la transformation des cristaux bruts en diamants taillés et polis. Le commerce international exigeait des pierres à l'état brut pour être lapidées en Europe, ce qui empêchait l'existence de lapidaires dans les régions de production.

Du transfert de la Cour Portugaise au Brésil, en 1808, jusqu'à la deuxième moitié du XIX siècle, beaucoup de lapidaires privés, utilisant des roues mues par traction animal et même à la vapeur, se sont installés à Rio de Janeiro.

A partir de 1873, apparaissent les premières maisons de lapidation sur le territoire du Minas Gerais, époque à laquelle Félix Guizard a monté, dans les faubourgs de Diamantina, un moulin avec 12 roues entraînées par une roue hydraulique qui utilisait les eaux du Rio Grande²². L'une des fabriques, de plus grandes proportions, a été montée cinq ans plus tard à Beriberi, à 12 kilomètres de la ville. Elle a commencé à fonctionner avec 12 roues et a été agrandie avec 42 roues en 1887, lorsqu'elle reçoit le nom de Companhia Industrial do Beriberi. Le recensement de 1920 a enregistré dix ateliers

²¹ LIMA, JR, Augusto de. História dos diamantes nas Minas Gerais. Rio de Janeiro, 1945, p. 41/58.

²² Revista do Arquivo Público Mineiro, n°3-4, vol 8, 1903, p. 1013/14.

fonctionnant dans le district de Diamantina²³. Aujourd'hui encore, les ateliers de la ville continuent à lapider, en plus des diamants, des pierres de couleurs différentes qui proviennent de diverses régions de Minas Gerais et de l'étranger.

Les investissements étrangers, qui ont commencé à être appliqués dans l'exploitation des mines d'or à partir de la deuxième décennie du XIX^e siècle, vont atteindre le territoire de Diamantina seulement dans la dernière décennie de ce siècle. Quelques unes de ces industries d'exploitation de mines utilisaient l'énergie électrique, comme les compagnies de Boa Vista et de Serrinha Limitada, de capital Nord américain.

Le développement de l'industrie minière des diamants a connu différentes techniques au cours de son histoire, ce qui a permis de retirer les graviers en quantités croissantes. Toutefois, la reconnaissance du diamant a toujours été faite par le prospecteur, connaisseur de son office, qui s'est toujours servi de ses outils naturels, ses yeux et ses doigts, pour pincer les pierres de valeur. (Photo 46).

II. FORMATION HISTORIQUE

L'une des expéditions organisées à São Paulo pour explorer l'intérieur de son territoire, appelées "bandeiras", commandée par Jerônimo Gouveia, en 1713, a été responsable pour l'implantation d'une des bases d'occupation de l'Arraial de Tijuco²⁴ (Hameau minier de la boue. NT).

Sur les versants des montagnes et le long des cours d'eau de la région, de grandes quantités d'or ont été trouvées. Comme les meilleurs filons se concentraient dans la vallée du ruisseau Tijuco, petit affluent du Rio Grande, sa marge a été choisie pour y fixer le hameau originel, un endroit appelé Burgalhau. La population du hameau mineur, en grande partie fluctuante, était directement conditionnée aux activités d'exploitation de l'or d'alluvions. (Photo 47).

Toutefois, six ans après, entre 1719 et 1722, ont été trouvés les premiers diamants sur les sites d'exploitation du ruisseau Morrinhos, affluent du ruisseau Pinheiros et du cours d'eau Caeté-Mirim. L'exploitation initiale a été faite sans le contrôle de la Métropole. Ceci a permis la croissance du hameau minier, attirant un grand nombre d'habitants de Vila do Príncipe, siège du canton de Serro Frio et d'autres endroits proches.

²³ Machado Filho, Aires da Mata. *Arraial do Tijuco da Cidade de Diamantina*. São Paulo, Livraria Martins Editora, 1957, p.191.

²⁴ "Tijuco" signifie "boue" en langue indigène, d'après Joaquim Felício dos Santos.

Lorsque la Couronne a appris l'existence de diamants dans la capitainerie, elle a commencé à intervenir directement dans le système d'exploitation, contrôlant la nouvelle source de revenus provenant de la colonie. La politique administrative imposée par la Métropole aux régions de production de diamants, au cours du XVII^e siècle et surtout à partir de sa troisième décennie, est caractérisée par une rigueur croissante, justifiée par le fait de ne pas pouvoir contrôler le commerce, l'extraction des pierres et, principalement, la contrebande.

À partir de 1730, la Couronne a essayé d'empêcher l'accès aux mines au moyen de taxes élevées de "capitação"- impôt sur le nombre d'esclaves utilisés dans les mines – et de marcation des territoires. En plus, elle a essayé d'expulser les habitants de la région qui avaient des activités différentes, surtout les noirs et les mulâtres libres, ou encore, les pauvres libres, ou hors-la-loi.

En 1734, a été créée une administration spécifique pour le District – L'Intendance des Diamants. De cette manière, un régime particulier et spécial a été établi dans l'organisation de la colonie. À partir de ce moment, le District a été contrôlé de main forte par un intendant, doté d'un grand prestige et de pouvoirs amples. Bien que considéré comme un fonctionnaire indépendant, il ne pouvait toutefois pas ne pas reconnaître l'autorité des gouverneurs en ce qui concernait le respect de leurs déterminations dans la Région de Diamantina (Demarcação Diamantina)²⁵. Le District a été délimité avec soin, selon un carré qui entourait le Hameau minier de Tijuco, son centre administratif avec, inclus sur son territoire, d'autres hameaux tels que Gouveia, Milho Verde, São Gonçalo, Chapada, Rio Manso, Picada et Pé do Morro. De 1734 à 1739, la prospection des diamants a été interdite afin de maintenir la production faible et, ainsi, d'élever les prix sur le marché européen. L'exploitation de l'or a été également interdite dans la région.

Satisfaite des résultats obtenus, en 1739, la Métropole a décidé de permettre, de nouveau, la prospection des diamants, à partir de "contrats de monopole". De cette manière, les mines deviennent le monopole particulier d'un **contractant** qui, au moyen d'une concession de privilège, achetait à la Couronne le droit d'extraire les diamants dans toute la région délimitée. Au cours de cette période ont été signés six contrats, pour des durées différentes, variant jusqu'à huit ans. Le plus célèbre fut celui de João Fernandes Oliveira, le fils, qui vécut durant la période de son contrat à Tijuco aux côtés de l'esclave Chica da

²⁵ Furtado, 1996, p. 86-89.

Silva, connue pour ses manières extravagantes et les fêtes nababesques qu'elle organisait, au grand scandale de la société de son époque.

En 1745, le District de Diamantina fut fermé par la Couronne, comme recours pour combattre la contrebande et le vol des diamants. Pour entrer dans le district il fallait, obligatoirement, passer par les octrois auxquels les personnes et les marchandises étaient inspectées et les impôts sur les esclaves et les marchandises devaient être payés. La Compagnie des Dragons de Minas Gerais, composée d'officiers dont la majeure partie était portugaise, garantissait le service de police et le contrôle de la contrebande.

Toutefois, l'autoritarisme et la rigueur excessive de la législation n'ont pas suffi à faire régner l'ordre dans la Région de Diamantina (Demarcação Diamantina). La loi était bafouée à tout moment, ce qui exigeait le recours aux gouverneurs. Ceux-ci considéraient coupables les intendants eux-mêmes pour le manque de contrôle sur la région, les accusant de ne pas vouloir contrôler l'action des prospecteurs de diamants et de manquer de rigueur en ce qui concernait l'énorme contingent d'habitants de la Région de Diamantina sans occupation définie.

Comme réponse au croissant manque de contrôle de la population, la Métropole renforçait la rigueur de la loi, révélant ainsi sa difficulté à mettre de l'ordre dans la colonie²⁶. C'est ainsi qu'en 1771, la Couronne a pris le contrôle direct de l'extraction et de la commercialisation des diamants. Elle pensait que de cette manière, elle serait capable de contrôler la contrebande, l'action des prospecteurs de diamants et la population, et en même temps, d'en finir avec les fraudes des contractants.

*“Le diamant a été déclaré monopole royal et pour l'exploiter a été créée la “Real Extração dos Diamantes Pelo Regimento Diamantino”, éditée en Août 1771 et qui est connue comme LE LIVRE À LA COUVERTURE VERTE²⁷, la Couronne a fondé une administration spéciale- la Junta Diamantina – composée d'un intendant, d'un fiscal et de trois comptables, subordonnée à une “Administration Diamantina” dont le siège était à Lisbonne”.*²⁸

La fonction principale du “Règlement” était de renforcer les lois antérieures et d'accumuler les responsabilités entre les mains de l'intendant. Ses principales charges étaient: expédier des autorisations pour entrer dans le District, déterminer le nombre des esclaves qui

²⁶ Ce manque de contrôle sur la société a également atteint les autres régions de minération de la colonie, ce qui n'était donc pas une particularité isolée du District de Diamantina.

²⁷ Ce nom est dû au fait que l'unique exemplaire qui ait été donné à l'intendant avait une couverture de cuir vert. Le célèbre *Livre à la couverture verte* était exposé à l'entrée de la Maison de l'Intendance.

²⁸ Furtado, 1996, p.26.

pouvaient être loués pour le service d'extraction des diamants, réduire le nombre d'établissements commerciaux, contrôler les fonctionnaires de l'administration, expulser les vagabonds, superviser les échopes et les tabernes, donner des autorisations aux travailleurs et aux superviseurs et, ouvrir des procès et mener des enquêtes, entre autres. Toutefois, il fut vérifié que les intendants n'accomplissaient pas plusieurs de ces charges stipulées par le "Réglement".

Au début du XIX siècle, la "Real Extração" donnait des signes de faillite. Les terrains d'extraction de diamants ont commencé à être libérés pour l'exploitation de l'or. Il est devenu impossible d'exercer le contrôle sur les diamants découverts par hasard, lors de l'exploitation de l'or afin qu'ils soient remis aux autorités responsables. De cette manière la contrebande est devenue encore plus incontrôlable. En 1845, la "Real Extração" a été révoquée, ce qui a fait que la location des gisements devienne libre, bien qu'étant encore contrôlée par l'Inspecteur des Terrains Diamantifères, contrôle lui-même révoqué en 1906.

Bien que dotée de conditions pour devenir une "ville" dès la deuxième décennie du XVIII siècle, à l'exemple d'autres centres d'extraction minérale, Tijuco, en fonction de facteurs politiques, a été émancipé seulement en 1831, sous le nom de Diamantina.

III. ÉCONOMIE

Une grande partie des hommes qui exploitaient les gisements étaient aussi agriculteurs, et souvent, occupaient également des charges administratives. La diversité d'occupation est une constante de cette période. Même les esclaves travaillaient dans l'agriculture, en dehors de leur activité principale, l'exploitation des mines. Autour des celles-ci, comme s'il s'agissait d'une région suburbaine, il y avait une production d'aliments pour approvisionner la population locale en produits de consommation courante. Pour compléter la consommation de des familles, fruits, légumes et légumes étaient cultivés dans les jardins potagers des maisons de la "ville", dont les excédents étaient commercialisés sur place.²⁹

Le fleurissant commerce de Tijuco n'était pas exclusivement composé de produits locaux. Plusieurs magasins offraient divers produits importés qui arrivaient au hameau minier sur le dos des ânes des troupes, venues du littoral, spécialement de Salvador et de Rio de Janeiro.

²⁹ Voir Meneses, 1997, p. 159 et Saint-Hilaire, 1974, p.140.

L'intense commerce qui movimentait Tijuco était alimenté par les produits de quelques manufactures qui faisaient de grossiers tissus de coton³⁰ et des produits d'artisanats divers. Forgerons, chausseurs, couturiers, barbiers et coiffeurs composaient le cadre des artisans actifs dans le district.

La préoccupation de la part des autorités, pour relever les impôts sur le commerce, l'agriculture et l'élevage "*démontrait que l'économie régionale était dynamique et complexe et qu'elle ne se limitait pas à la production des diamants.*"³¹

Parmi les divers impôts prélevés sur les produits qui entraient et sortaient de la région, les principaux sont la dîme et les taxes d'entrée. Compte tenu de l'établissement du grand réseau de contrebande, il est possible de déduire que, malgré celà, le montant obtenu par le fisque royal était considérable. "*Les aliments formaient, sans aucun doute, la plus grande partie de ces marchandises*"³². Au milieu de cet intense commerce établi avec d'autres régions, les commerçants furent les principaux fraudeurs du fisque.³³

À partir de la fin du XVIII siècle, la circulation des marchandises est devenue plus libre³⁴.

Les voyageurs étrangers qui sont passés par Tijuco dans la première moitié du XIX siècle, ont remarqué la présence de magasins offrant bon nombre de produits importés. Il y avait également une importante production artisanale régionale. Autour des agglomérations urbaines existaient des espaces vides. Les terres fertiles se situaient à l'Est de la région et étaient occupées par l'agriculture de subsistance, destinée principalement au commerce intra-régional³⁵. Les spécialistes de cette époque affirment que Vila de Diamantina fut l'une des plus prospères de la province d'exploitation minière, comparable seulement à la progressiste São João del Rei³⁶.

³⁰ Les manufactures étaient formellement interdites par la Couronne, mais ces ordres n'ont été beaucoup respectés et la Comarca de Serro Frio avait aussi les siennes. Voir Furtado, 1996, p.136.

³¹ Idem, ibidem, p.116.

³² Meneses, 1997, p.132.

³³ Idem, ibidem, p.142.

³⁴ Voir Paiva, 1996, p.6.

³⁵ Idem, ibidem, p.116.

³⁶ Meneses, Paiva, Libby.

IV. SOCIÉTÉ ET CULTURE

L'activité minière a provoqué le développement d'une civilisation dont les caractères prédominants sont urbains, réunissant en une courte période, un contingent expressif de brésiliens, portugais et africains. Au cours de sa phase initiale, cette société se divisait entre les blancs colonisateurs et les noirs esclaves, ces derniers dominant rapidement, en effectifs, dans toutes les "villes" et hameaux miniers. La différence entre les noirs n'était pas faite par le degré de métissage, mais par sa condition d'esclave africain (noir), d'esclave né au Brésil (créole) ou d'esclave libre (métisse). Jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle, avec la fixation des populations, la vie urbaine a acquis des contours plus précis et, noirs et métisses sont devenus la majorité presque absolue de la population.

La vie sociale était marquée par une intense religiosité. L'Eglise a même, en plusieurs occasions, précédé l'installation de l'appareil administratif, perdant, au cours du XVIII^e siècle, le pouvoir au profit de l'Etat. Une religiosité de caractère populaire a dominé, échappant à la rigueur du "*catholicisme doctrinal, dicté par la théologie et par le droit canonique*"³⁷.

Des éléments médiévaux, comme le culte aux saints, à la Vierge et le rapport intimiste avec la divinité, ont perduré, dépassant les limites des préceptes contre-réformistes.

À cause de l'interdiction des ordres religieux réguliers, la responsabilité de la propagation de la foi catholique a été transférée aux ordres. Les fraternités et les confréries laïques soumises aux juridictions ecclésiastiques et séculaires ont proliféré, parallèlement à l'Etat, et étaient composées selon des critères de différence raciale. Ces associations ont contribué à neutraliser les tensions sociales, favorisant la politique colonisatrice, mais, son expansion a exigé une surveillance et un contrôle de la part des autorités³⁸, parce qu'elles ont ouvert des brèches dans le système, en offrant un espace de réunions sociales et en renforçant les caractéristiques culturelles des divers groupes ethniques. Caractérisées par des préférences de dévotions différentes et exclusives en fonction du groupe racial, les fraternités se chargeaient de l'assistance spirituelle et matérielle de leurs frères, se compromettaient à organiser matériellement les cérémonies religieuses, en construisant autels ou églises, et à réaliser des fêtes pour les saints patrons, entre autres charges. Dans les premières décades du XVIII^e siècle, les Fraternités du Santíssimo Sacramento, des dévots blancs, et de Nossa Senhora do Rosário, de la dévotion des noirs, ont été amplement diffusées.

³⁷ Boschi, 1986, 59 e 60.

³⁸ Idem, p.105 e 108.

Les hommes noirs se sont réunis sous la protection de Nossa Senhora do Rosário, comme dans toute la capitainerie de Minas Gerais. Les blancs se sont partagés entre les fraternités Carmélites et Franciscaines, se dédiant, respectivement, au culte de Nossa Senhora do Carmo et de Nossa Senhora da Conceição. Les mulâtres étaient dévots de Nossa Senhora do Amparo, alors que les créoles ont choisi la protection de Nossa Senhora das Mercês. Selon le critère de la différence par classes, hérité des corporations médiévales, les mulâtres de l'ancien Tijuco rendent également hommage au Senhor do Bonfim, choisi par les militaires.

L'une des principales dévotions des Fraternités du Santíssimo Sacramento, l'Immaculée Conception, patronne des colonisateurs, est devenue le symbole politique et religieux "[...] *d'une société dont la classe dominante valorisait la pureté religieuse et ethnique*"³⁹. Toutefois à Diamantina, la plus grande dévotion de la part des habitants du hameau minier était rendue à Saint Antoine, invocation très populaire, diffusée dans toute la colonie.

Dans les temples, ornés avec une richesse artistique évidente dans la peinture des plafonds et des panneaux, des rétables et des images, les fraternités ont trouvés inspiration pour leurs aspirations et sentiments. Au cours des offices religieux le syncrétisme se renforçait. Au moment des réunions réservées aux associés, certaines discussions, impossibles en lieux publics, se déroulaient à cette occasion⁴⁰.

Dans le contexte de leur organisation et de leurs pratiques sociales, les fraternités ont patrociné grande part de la vie culturelle de Diamantina, en invitant des musiciens et des artistes peintres qui ont acquis des caractéristiques particulières, développées sur place, comme le montrent les peintures des plafonds des églises.

Dès l'époque du hameau minier, Diamantina se distingue par la sophistication de sa vie sociale et culturelle. La concentration du pouvoir et de la richesse entre les mains d'une parcelle de la population, représentée par les hauts fonctionnaires et les commerçants engagés dans l'administration des diamants, a favorisé la formation d'une élite raffinée, aux habitudes sophistiquées qui comprennent la musique, le théâtre, le goût pour les éléments d'illustration, en général imités de l'Europe, passant aux autres couches de la population, ce qui donna origine à une image sociale très caractéristique de la population de Diamantina.

³⁹ Mello e Souza, 1990/92, 339.

⁴⁰ Scarano, p.32.

Les voyageurs étrangers qui ont connu Tijuco au début du XIX siècle ont affirmé avoir trouvé là “*plus d’instruction qu’en tout le reste du Brésil, plus de goût pour la littérature et un désir plus vif de s’instruire*”⁴¹, avec des habitudes et des comportements locaux bien en avance sur leur époque, surtout en ce qui concerne le mode de vie des femmes en société. Les bals et les fêtes de Tijuco étaient célèbres, l’activité théâtrale intense, ce qui a justifié la construction de théâtre Isabel, en 1841.

Il est possible d’affirmer que, contrairement aux espoirs de la Couronne Portugaise, la vie qui se déroulait dans la Région de Diamantina a surpassé, de beaucoup, l’extraction de la pierre précieuse tant convoitée. La société en voie de construction était fragmentée et diversifiée, composée d’étrangers – portugais et africains – et de brésiliens venus d’autres régions de la colonie. L’accommodation de cette population, avec sa sédentarisation, a rendu possible son changement de profil, à la recherche de ses moyens de subsistance, se réorganisant continuellement, tout en se définissant comme une société d’un caractère unique.

⁴¹ Saint-Hilaire, 1974, p.29-33.

I. L' URBANISME ET LE PAYSAGE DE DIAMANTINA

I.i. DIAMANTINA ET LE PAYSAGE CULTUREL AMÉRICAIN

La ville de Diamantina et la Serra dos Cristais constituent les éléments choisis pour contribuer à la définition de paysage culturel, dans le cadre de l' UNESCO. Un paysage construit au cours de l' odysée moderne de la colonisation des amériques, caractérisée par une situation unique dans les amériques: le territoire des diamants, construit depuis le 18^e Siècle avec un patrimoine artistique, culturel et naturel remarquable dans le décor brésilien. Pour tout dire, un singulier paysage américain.

Au début du 20^e Siècle, John Mawe, voyageur anglais, annotait dans son journal l' impression que lui causa le paysage:

“Une croupe, près de la route, exhibait des couches perpendiculaires de grès micacés; je mis pied en terre pour l' examiner et le trouva élastique(...) et mon soldat s' exclama “Monsieur, nous sommes dans le Distrito Diamantino”(...) Je fis les quatre premières lieues au milieu de région stérile...”

Il traduit l' impression qui sera répétée par tous ceux qui connurent la région et écrivirent à son sujet. Une nature agressive, très distante de l' idyllique paysage dont les voyageurs ont usé, à partir du XV^e Siècle, avec la découverte des Amériques, pour peupler l' imaginaire occidental.

Pour décrire la ville de Diamantina et son processus d' urbanisation, il est nécessaire de la situer dans son contexte territorial. Différemment de la nature idyllique rencontrée par les découvreurs, et autant des grands “territoires” agricoles de la canne à sucre ou du café - en quoi l' entreprise de conquête des Amériques transforma cette nature - la vision que l' on acquiert du paysage de l' actuelle commune de Diamantina permet de comprendre l' épisode de la production des diamants en terre américaine et exhibe un surprenant décor, même pour les voyageurs qui parcourent la région aujourd' hui.

Le territoire diamantifère américain, qui a pour principal centre urbain la ville de Diamantina, est, du point de vue historique, une des trois principales régions au monde productrices de ce minerai; les deux autres se trouvant en Inde et en Afrique du Sud.

La découverte des diamants en Amérique Portugaise rompera le monopole jusqu' alors maintenu par les régions asiatiques. Les pierres brésiliennes entrent en Europe durant tout les 18^o et 20^o siècles, hantant l' esprit et la vie de la bourgeoisie ascendante.

Dans ce territoire rendu encore plus aride par l' homme, les hameaux miniers assument l' aspect de jardins, bien décrits par l' architecte brésilien Lúcio Costa en 1922, à l' occasion de sa première visite à la région:

“Peu de végétation autour, donnant l' impression que l' aire de forêt primaire, véritable oasis incrustée dans le dur terrain de minerai, fut toute transformée en maisons, coupe, églises, et que rien n' a survécu sinon des massifs de “jabuticabeiras”, ainsi que, dans les maisons les plus éloignées du centre urbain, des rosiers épanchés sur la couverture en tuiles des portails.”

L' activité minière s' effectue à l' air libre, cherchant le précieux diamant dans les cours d' eau. De petits hameaux miniers miniers, la plupart comptant à peine un plus qu' une dizaine de maisons, se trouvent dispersés dans tout le territoire autour d' une activité constante et fébrile, pratiquement réalisée dans les enclos et sur les chemins de liaison des hameaux miniers miniers.

A l' origine, l' Arraial do Tijuco occupait seulement une petite surface qui, aujourd' hui, renferme les rues da Beata, do Burgalhau et do Espirito Santo. Les hameaux miniers, existant jusqu' à aujourd' hui dans la région (Sopa, Guinda, Extração et Inhaí), donnent une idée de la configuration de l' implantation initial.e Ils sont constitués d' un groupe de maisons formant une petite place autour d' une chapelle, comme à Sopa et Guinda, ou même un chemin qui s' élargit en certaines parties , comme on peut le voir aujourd' hui à Extração. On peut encore tirer des suppositions sur le Tijuco primitif, à partir de la représentation de la zone Burgalhau, Beata et Espirito Santo dans le plan du 18^o Siècle existant dans l' Arquivo Histórico do Exército, à Rio de Janeiro.

1.ii. LA VILLE DE L' AMÉRIQUE PORTUGAISE: CARACTÉRISATION

L'expansion portugaise sur le pourtour de l' océan atlantique, entre le 15^o et le 16^o siècle, a créés des comptoirs, maison à étagesges, bourgs et villes structurés en organismes incipients qui, une fois consolidés, définirent le système identificateur du dessin et de l' image des villes atlantiques de matrice portugaise. L' architecture a pris le dessus au cours de la construction de la ville, qui fut adaptée au site et aux nécessités fonctionnelles.

Pendant les 17^o et le 18^o siècles, le Brésil assume le rôle de champ d' expérimentation principal des manières et formes utilisées par les portugais pour faire des villes. Les "*arruadores*" , c' est à dire les ingénieurs militaires instruits dans les académies de Lisbonne, Rio de Janeiro, Bahia, acquièrent un rôle prédominant durant cette période. Ceci en même temps que la découverte de l' or dans l' intérieur du pays crée une trame urbaine jusqu' alors inconnue dans les domaines de l' expansion portugaise en Amérique.

Le mode d' implantation et les logiques qui l' ont alimenté en informations ont constitué les principaux aspects de la discussion académique sur la forme urbaine de la ville coloniale brésilienne. Le premier débat a tourné autour du dessin adopté par les tracés urbains. Celui-ci était nécessaire pour créer un critère de distinction entre les urbanisations développées des deux côtés de la changeante ligne de Tordesilhas. Ce débat n' a cependant pas permis d' instruire sur les logiques propres qui caractérisent ces spatialités.

Une fois que cette première question fut en partie dépassée, ou alors abandonnée, le débat se retourna vers l' idée de définition du paysage par le biais de la logique qui, directement née de l' esprit de son temps, expliquait la configuration adoptée par les villes - un *Zeitgeist* baroque, en tant qu' explication de la localisation d' églises, couvents e palais dans les villes coloniales. Même en se réservant l' idée que les processus qui caractérisent la construction de la ville sont distincts, et beaucoup plus lents que ceux qui se rapportent à l' histoire de l' architecture et des arts en général, nous ne pouvons nier que les hameaux miniers de l' Amérique portugaise naquissent baroques. Dans leur tracé, dans leur espace, dans leur architecture, ils

proposent , aux frontières du monde occidental, un “*baroquisme*” propre du monde culturel occidental dans les 17^o et 18^o siècles.

Eglise matrice, église do Rosário, complexes de couvents de franciscains, bénédictins et carmélites, le port et les édifices de l’ Hôtel de Ville et de la prison, sont les éléments qui définissent le dessin de la ville. L’ espace religieux implanté sur les aires élevées et l’ espace fonctionnel et institutionnel produisent une autre zone d’ urbanisation.

Les “lots de concession minières” - terrains démarqués dans les aires aurifères et concédés aux mineurs en fonction du nombre d’ esclaves - sont les premiers éléments à structurer les implantations dans la région des mines. Le modus-operandi et la spatialité qui en résulte rapprochent beaucoup les villes brésiliennes des portugaises, principalement de celles du nord du Portugal. On peut en conclure que la plus remarquable contribution des villes de matrice portugaise à l’ histoire de l’ urbanisme ne se trouve point dans les tracés réguliers pré-conçus, mais tout au contraire dans l’ adoption d’ un schéma constant, dans la flexibilité des tracés. Ceux-ci sont liés à une même logique de projet, qui répond aux diverses nécessités d’ implantation dans le territoire et aux particularités du milieu, se modifiant dans le temps et créant un paysage qui, sans être égal, est parfaitement reconnaissable.

1.iii. DIAMANTINA: SPECIFICITES DU TISSU URBAIN

Avec la découverte des diamants, les hameaux miniers construits près des cours d’ eau collés à la marge pentue du Rio Grande grandissent, dominant toute la colline et dotant la ville du dessin qui persiste jusqu’ aujourd’ hui.

Malheureusement, du régime spécial auquel était soumise la région découlait la pénurie de documentation relative à la structuration urbaine de la ville au 18^o Siècle. Ce n’ est qu’ en 1831 que Diamantina sera haussée à la condition de bourg, commençant alors à disposer de la documentation de l’ Hôtel de Ville.

Les études sur l’ évolution urbaine de la ville lui reconnaissent trois étapes principales de développement: l’ inicial, au premier quart du 18^o Siècle, qui

vit surgir plusieurs hameaux miniers aux limites indéfinies, résultant des “lots de concession minière” d’ or; l’ étape suivante, au milieu du siècle déjà, quand la découverte des diamants conduisit à la densification du territoire et à l’ organisation de la structure centrale de l’ Arraial do Tijuco de manière concentrée, à mi-versant; enfin la dernière, durant la fin du 18^o Siècle et tout le 20^o Siècle, quand se consolide l’ aire centrale, en même temps que se configure, au nord-ouest, l’ expansion de Gloria, Caridade et Luz.

Dans le cas de Diamantina, son tracé concentré attire l’ attention, au contraire de la logique linéaire qui a déterminée la formation de la majeure partie des villes de minération en Amérique portugaise, au travers de “lots de concession minière” et au long des chemins qui unissaient les divers hameaux miniers. Cette apparente singularité conduisit les chercheurs à rapprocher la ville des modèles d’ occupation développés sur le littoral. En réalité, de la même façon que les villes linéaires minières, Diamantina a organisé sa structure urbaine à partir des chemins qui courraient entre les premiers hameaux miniers du territoire. La polarisation résultante de la localisation des premiers hameaux miniers - celui du bas (dans l’ aire de Rosário), celui du haut (aux alentours de Mercês), le Tijuco (où se trouve, aujourd’ hui, la cathédrale) et le Rio Grande (dans l’ aire de Burgulhau) - ont géré une occupation triangulaire plus dense dans les parties un peu plus planes du Tijuco. Un autre hameau minier, celui des Forros, gèrera une occupation des rues Macau (Cima, Baixo et Meio), qui est restée assez éparsée au 18^o Siècle. (Photo 02).

De la liaison entre les église les plus anciennes, celles de Santo Antônio et de Rosário, c’ est à dire entre les hameaux miniers du bas et celui du Tijuco, sont nés les chemins qui, plus tard, fixeront les rues du Carmo/Quitanda et Bonfim.

Le chemin qui part de l’ église de Santo Antônio en direction des zones de minération fixera la Rue Direita (rue principale de la ville), dont l’ importance est signalée par la présence de l’ église matrice et quelques unes des maison à étages de la ville. Rua Direita, Beco do Mota, Rua do Carnmo et Rua do Bonfim circonscrivent une ville densifiée entre deux

représentations principales de la Couronne Portugaise dans le Distrito Diamantino: la Casa do Contrato et l' Intendência.

La dense trame de la zone centrale avait pour espace civique la Praça da Intendência. Le bâtiment de l'Intendance domine, aux côtés de l' église matrice primitive, cet espace qui acquiert une articulation avec la Rue Direita et la placette où se situe la fontaine, renforçant le mouvement de la place aux 18^o et 19^o siècles. Les deux autres grands vides urbains; placettes de la Cavahada Velha (à côté de l' église do Rosário) et de la Cavahada Nova (place du Marché), reflètent l' intention de mettre de l' ordre dans la ville.

L' église do Amparo, du milieu du 18^o Siècle, crée, avec l' église do Rosário, l' axe (Rue do Rosário) qui ferme la séquence de voies structurées à partir de la Rue Direita. Bonfim, Carmo, Mercês et São Francisco, construites pendant le dernier quart du siècle, présentent la caractéristique peu commune dans l' univers des villes minières: elles sont insérées dans des carrés, ce qui démontre la rapidité avec laquelle s' est structuré le hameau minier au 18^o Siècle.

Au 19^o Siècle, la Caridade et l' église Nossa Senhora da Luz orientent l' expansion de la ville vers le haut de la colline. Celle-ci culmine avec l' arrivée, au début du 20^o Siècle, le chemin de fer et l' installation de la station au sommet.

La ville maintient jusqu' à aujourd' hui les rôles de centre commercial régional, consolidé par l' arrivée du chemin de fer, de porte d' entrée du *Sertão* et d' entrepôt du nord-est de Minas Gerais.

Liv. ANALYSE DU TISSU URBAIN: CONSERVATION ET AUTHENTICITÉ DE L' ENSEMBLE

On a prétendu récupérer l' histoire de la ville par l' identification de la forme qu' a adoptée la ville de Diamantina; ceci au travers de l' analyse typologique du tissu urbain. La comparaison des divers registres du dessin mis au sol permet de reconstruire les processus de transformation qui caractérisent la logique de la permanence de l' implantation jusqu' à nos jours. Fait rare au sein de l' univers documentaire des villes brésiliennes,

Diamantina possède deux plans du 18^e Siècle qui registrent sa configuration urbaine. L' un d' eux se trouve à l' Arquivo Ultramarino de Lisbonne (Portugal) et l' autre à l' Arquivo Histórico do Exército de Rio de Janeiro (Brésil). Tous deux datent de la fin du 18^e Siècle et montrent une implantation déjà structurée et parfaitement reconnaissable dans l' aire centrale de la ville actuelle. Rues et ruelles ont, pour la plupart, maintenu le dessin que la logique de l' occupation du site traça au 18^e Siècle. L' accroissement naturel de la densité a respecté ce tracé, rendant rues, chemins et venelles de service identifiables par son architecture étrangère au 18^e Siècle. En certains cas, la vocation fonctionnelle qui a établi le dessin est confirmée et justifiée par les processus de densification - comme dans la région du marché de troupiers dans la Place da Cavahada Nova, construit pendant le dernier quart du 20^e Siècle. Un processus similaire peut être attribué à l' irruption de trois grands équipements modernes - club, hotel et école - réalisés par l' architecte Oscar Niemeyer, au cours des années 50 de notre siècle, sur des terrains qui étaient occupés à l' origine par des maisons de campagne. (Photos 48-49).

L' unique grande fracture qui apparaît dans la lisibilité du tissu urbain de l' aire de Diamantina est représentée par la construction, en 1938, d' une nouvelle cathédrale accompagnée de la démolition de l' ancienne matrice. De cette façon, autant l' espace de la première Place da Intendência se trouva réduit, comme on a compromis le rôle de l' axe Rue Direita/Place da Matriz dans la structuration de la ville.

Dans les années 40, au moment de la délimitation du centre historique inscrit au patrimoine par l' IPHAN, fut produit un nouveau plan de la ville qui constitue le document des phases d' expansion qui se sont déroulées pendant les 19^e et 20^e siècles. Le plan actuel confirme le processus naturel de densification, bien comme le boom vécu pendant les années 50 par la ville natale de Juscelino Kubitchek, lequel une fois Président du Brésil, entre les années 1955 et 1960, l' a dotée de remarquables édifices modernes, contemporains de la construction de Brasília. La présence de l' IPHAN, accompagnant la croissance de la ville durant les 60 dernières années, favorisa la conservation des spécificités de l' implantation de Diamantina,

évitant aussi par ce biais la falsification de l'architecture des nouveaux équipements urbains.

L'aire urbaine proposée pour être reconnue comme partie du Patrimoine de l'Humanité représente un extrait du site protégé par la législation fédérale. Celui-ci englobe le tissu urbain du 18^e Siècle, densifié au cours des siècles suivants, où la logique de l'implantation et l'image urbaine caractérisent le processus originel de construction du paysage culturel entrepris dans le territoire du diamant, dans les Amériques.

I.vi. LE PAYSAGE URBAIN

La fusion de l'architecture, du tracé et des montagnes confère singularité au paysage urbain de Diamantina. Installée sur une colline qui crée un dénivelé de 150 mètres entre les parties les plus hautes et les plus basses, la ville produit des perspectives inusitées au visiteur qui chemine par ses rues.

Son architecture, comme du reste l'architecture urbaine des zones de minération au Brésil, exprime ses qualités dans la pureté et la simplicité de la composition. Les caractéristiques du territoire et un certain isolement vécu par la ville en tant que district "fermé" du diamant, permirent l'introduction d'une plus grande pureté dans l'architecture de "l'ensemble de maisons" de Diamantina, considéré dans l'univers du patrimoine du 18^e Siècle brésilien. Diamantina est, sans l'ombre d'un doute, une ville coloniale brésilienne. Cependant, malgré que son paysage ressemble à celui de villes comme Ouro Preto, Salvador, São Luis, Funchal, Angra do Heroísmo, Évora et Guimarães (au Brésil, dans l'Ile de Madère, aux Açores et au Portugal), il présente des singularités comme la prédominance du pisé qui attribue à l'ensemble un air d'apparente fragilité, ou encore l'exubérant coloris qui contraste avec l'hospitalité du territoire environnant.

Dans une ville où l'architecture est l'élément structurant de la forme urbaine, on verra les principaux bâtiments jouer un rôle important dans le paysage. Qu'il soit baroque ou non, l'effet que cause la présence d'églises et de maisons à étages dans la fermeture des perspectives des principales rues reste exceptionnel: la Casa do Contrato ferme la Rue do Carmo, la Casa

de Chica da Silva au bout de la Rue do Contrato; l' Intendência avec l' ouverture latérale inusitée vers le Chafariz ferme sa place respective; bien comme le marché et le champ de la Cavahada Nova; les églises do Rosário et do Amparo aux deux extrémités de la Rue do Rosário; celle de São Francisco au fond de la placette qui s' ouvre comme un trident dans les rues Macau de Baixo, de Cima et do Meio; et l' élargissement de la Rue do Bonfim qui confère un aspect monumental à la petite chapelle. (Photos 20-23-25).

Le décor urbain gagne une saveur spéciale avec l' introduction, em 1877, de grandes dalles de pierre au milieu des voies, que le peuple surnomma "capistranas", par le fait d' avoir été dues à l' initiative du président de la province de l' époque, João Capistrano Bandeira de Melo.

Eglises et "ensemble de maisons" aux détails vivement colorés, muxarabis, balcons avec "pomme de pin" de verre, rotules treillissées et des pavements en capistranas, le tout accompagné de l' omniprésente image de la Serra dos Cristais sur le fond, composent l' image urbaine de Diamantina.

II. EVOLUTION URBAINE ET ARCHITECTURE RELIGIEUSE

Dans Diamantina, le contraste entre la simplicité de l' "ensemble de maisons" et des temples n' est pas autant accentué que dans les villes minières de Ouro Preto e Mariana. Erigés grace aux ressources des dévôts, les temples catholiques, même les églises des franciscains et des carmélites, résultèrent de l' effort collectif, engageant sacrifices et difficultés des communautés. (Photos 03-30-51)

La religiosité et l' organisation sociale se reflètent dans le paysage urbain et la propre conformation de l' ancien hameau minier. L' organisation spatiale dynamique, résultant de la mouvance topographique, est mise en valeur par la disposition des diverses églises dans la suite serpentine de maisons qui parcourt les versants.

La construction des églises suivait les procédures générales adoptées dans toute l' ancienne capitainerie: les travaux étaient contractés sur la base de concurrence publique et adjudiqués au plus bas prix.

Les projets étaient accompagnés par des “conditions d' adjudication” qui contenaient les spécifications nécessaires à l' exécution des services, soit en ce qui concerne l' architecture, soit la sculpture et la peinture. Au cours des diverses étapes, ou encore au moment de la conclusion des travaux, des experts procédaient à des évaluations pour assurer la qualité des œuvres réalisées, avant d' effectuer le paiement.

Dès les premiers temps de la localité, fut érigée une chapelle dédiée à Santo Antônio, qu' il se traita déjà d' amplifier en 1731. Dans la même année, l' église de Nossa Senhora do Rosário dos Homens Pretos se trouva en état de fonctionnement. Avant la moitié du 18^o Siècle, la matrice fut reconstruite, affirmant sa posição dominante dans la localité. (Photo 52).

A partir du milieu du même siècle, plusieurs églises furent reconstruites à l' initiative des Ordens Terceiras e Irmandades. En 1756, les personnes de couleur brune obtinrent la permission pour la construction d' un temple dédié à Nossa Senhora do Amparo. Quatre années plus tard débuta la construction de l' église de Nossa Senhora do Carmo et, plus tard, surgit la chapelle do Senhor do Bonfim, érigée par les militaires de couleur brune. Lá se réunirent les mulâtres jusqu' à l' achèvement de la construction de leur propre temple, dont les travaux ont débuté en 1772. En cette même année les blancs dévots de São Francisco obtinrent permission pour la célébration d' actes religieux en leur chapelle commencée six années avant.

Parallèlement à la construction des chapelles filiales de personnes de couleur brune, de blancs et mulâtres, les Frères do Rosário entreprirent aussi l' agrandissement de leur église au début de la septième décennie du 18^o Siècle. Finalement, la Chapelle de Nossa Senhora da Luz fut commencée au tournant du 18^o Siècle⁴².

⁴² Il existe d' autres petits édifices religieux dans la ville, mais nous avons restreint l' analyse aux églises les plus importantes.

Ces faits confirment une caractéristique du siècle dans l'état du Minas Gerais: jusqu'à la moitié du siècle furent construites matrices et églises, sous le couvert de l'invocation de Nossa Senhora do Rosário dos Homens Pretos. A partir de cette date, pour correspondre à la distinction social majeure et à la stabilisation des segments sociaux, les groupes concentrés dans les matrices se projetaient dans l'ensemble matériel de la ville au travers de la construction d'églises propres. Jusqu'à 1750 existaient à peine deux églises significatives à Diamantina: la Matrice de Santo Antônio et l'Eglise de Senhora do Rosário. Au long du troisième quart de siècle, les Confréries, auparavant réunies dans la Matrice ou dans l'Eglise do Rosário, initièrent la construction de leurs temples.

Il était aussi habituel dans l'état du Minas Gerais, que les travaux se prolongeassent pour beaucoup d'années, spécialement ceux de l'ornementation. Dans l'ensemble, l'architecture des temples fut pratiquement conclue entre les années 1755 et 1780, alors que les travaux de sculpture et peinture furent exécutés dans la période qui s'étend de 1765 jusqu'aux premières décades du 20^e Siècle.

Quand à l'implantation, les églises construites dans la région des mines se localisaient dans des placettes et places, éléments essentiels à l'articulation de la trame et du paysage urbains et qui constituent, à partir de ce moment, l'espace privilégié de sociabilité pour les anciennes localités. Des règles ecclésiastiques recommandaient que, autant que possible, les églises devaient être construites sur site haut et ouvert, pour que les processions puissent circuler autour. La porte devrait être capable d'absorber la clientèle habituelle et “[...] *plus des gens d'ailleurs quand elles concurrenaient aux fêtes [...]*”⁴³.

Cependant, dans l'ancien Arraial do Tijuco les églises ne furent pas implantées dans d'amples espaces ouverts, à l'exception de la Matrice et de l'Eglise de Nossa Senhora do Rosário. Dans le cas de l'Eglise de São Francisco, un espace situé à l'avant est élargi, mais les temples du Senhor do Bonfim et des Senhora do Amparo, Carmo et Mercês se situent dans l'

⁴³ Constitutions, 1853, 252.

alignement des rues. La Matrice de Santo Antônio occupa plus d' espace central de la localité, alors que l' église de la protectrice des nègres s' installa en un local diamétralement opposé, dans la direction sud-est. Le temple des personnes de couleur brune se localisa en aval de la Matrice, alors que celui des blancs carmélites occupa un terrain situé à mi-chemin entre Santo Antônio et Rosário. Dans cet intervalle s' installa aussi le temple des personnes de couleur brune dévotes du Senhor do Bonfim. Par contre, l' église des blancs franciscains fut construite en position opposée à celle des carmélites et celle des mulâtres occupa le chemin pentu de l' Arraial de Cima⁴⁴. (Photo 53).

Les église furent construites en des endroits qui maintenaient des relations spatiales avec le centre du hameau minier, configurant une implantation radiale ayant pour centre la Matrice. Les temples conservent leur conformation originelle pratiquement non altérée, à l' exception de la Matrice dont l' ancien édifice fut substitué, au cours des années 30 de notre siècle, par un autre aux proportions monumentales et à la composition néocoloniale. (Fig. 13).

L' architecture religieuse du 18^o Siècle dans l' état du Minas Gerais, a présenté des interprétations originales des modèles culturels uniformisateurs transplantés au Brésil par les colonisateurs. A Diamantina se développèrent des variantes architectoniques locales, qui méritent mention dans l' ensemble du patrimoine de Minas Gerais de la période coloniale, en particulier, et du Brésil, en général.

Les expériences formelles du baroque plein et du rococo, développées dans la région de Ouro Preto, à partir du milieu du 18^o Siècle, ne sont présentes à Diamantina que dans la décoration des intérieurs et dans l' ornementation des façades, plus spécialement des frontispices.

⁴⁴ Comme en d' autres villes, à l' exemple de Ouro Preto et Mariana, avec la consolidation de la localité et l' expansion de la maille urbaine, la chapelle de Mãe dos Pretos restera plus éloignée de l' aire centrale développée à partir du milieu du 18^o Siècle. L' existence de deux églises exclusives aux blancs contre quatre aux métisses et noirs, en plus d' une sans exclusivité, montre, à l' exemple de ce qui se passait dans toute l' ancienne capitainerie, que ces derniers constituaient la grande majorité de la population.

Tous les temples ont suivi les modèles rectangulaires de tradition portugaise, recréés plastiquement en élégants schémas maniéristes, avec l' allongement longitudinal du plan et la verticalisation des proportions de volumes et façades, en tant qu' adaptations aux conditions locales.

Le choix architectonique le plus courant présente une tour unique, avec des plans organisés en fonction de variations de la séquence: nef, "chapelle de la vierge", sacristie, consistoire et chœur sur l' atrium. Dans les églises de Santo Antônio (démolie), Nossa Senhora do Rosário, Senhor do Bonfim et São Francisco fut adoptée la tour latérale, alors que dans les temples de Nossa Senhora do Amparo, Nossa Senhora das Mercês et Nossa Senhora da Luz, on a opté pour la tour centrale, assez répandue entre la fin du 18^o Siècle et le 19^o Siècle. Exceptionnellement, comme pour l' Eglise de Nossa Senhora do Carmo, la tour fut construite dans la partie supérieure de la nef.

La tour latérale est relativement rare dans l' état du Minas Gerais, où a prévalu le choix de deux tours pour les matrices et chapelles sans tours. Au contraire, sur le littoral brésilien la tour latérale fut la solution typique de l' architecture jésuite, depuis la fin du 16^o Siècle. Ceci non seulement dans les agglomérations missionnaires, mais aussi dans les collèges installés dans des bourgs plus grands, comme Rio de Janeiro et São Paulo. On citera les église des anciens villages de Reritiba (Anchieta-ES), Reis Magos (Nova Almeida-ES) et São Pedro da Aldeia (Rio de Janeiro), et les collèges de São paulo et de Rio de Janeiro, ce dernier incluant la solution du segment entre la tour et le corps central de la façade, qui se répète systématiquement dans les temples de Diamantina. La solution fut encore très utilisée dans l' exceptionnel ensemble d' églises qui forme l' "école franciscaine" du nordeste, depuis les couvents de Cairu et Ipojuca, du 17^o Siècle, jusqu' à ceux de Penedo et João Pessoa, du 18^o Siècle. (Photos 54-55-56).

Par contre, au Portugal son emploi fut habituel aux 17^o et 18^o siècles, comme l' attestent les patrimoines des districts de Leiria, Coimbra et Aveiro⁴⁵.

⁴⁵ Son emploi s' étend à des constructions carmélites et bénédictines et, encore, à des édifications paroissiales.

Intérieurement, dans les églises de Diamantina, prédomine le plan en “T” issu de la simplification du plan de couloirs, élaboré et défendu dans l’architecture luso-brésilienne à partir du 17^e Siècle, avec des variantes en ce qui concerne les annexes et la disposition de la tour. On remarque aussi l’allongement longitudinal du plan, fait typique des églises du 18^e Siècle de Minas Gerais, ici spécialement prononcé dans les nefs et “chapelles de la vierge” des églises do Rosário et de Nossa Senhora do Amparo. Les exemples aux meilleures proportions et pureté sont les églises de São Francisco et do Senhor do Bonfim, celle-ci avec un programme minimum constitué à peine de nef, “chapelle de la vierge”, sacristie, chœur et tour.

Le couloir latéral par rapport à la nef existe, en entier dans le temple des Irmãos et partiellement dans ceux do Carmo et de São Francisco. Quand aux tours, elles se trouvent situées du côté de l’Evangile dans cette dernière église, celle du Bonfim et l’ancienne matrice, et du côté de l’Epître seulement dans l’église do Rosário. Dans ces cas, elles se trouvent éloignées du corps de la nef par un espace intermédiaire, auquel on ne peut point préciser une fonction.

Le plan de l’église de Nossa Senhora das Mercês diffère de ceux des autres, vu qu’il est composé en rectangle compact avec le plan de couloirs, mais avec des ouvertures formant trois nefs, représentant probablement le fruit de modifications effectuées au 20^e Siècle.

En ce qui concerne la volumétrie, malgré la présence de traits de l’architecture religieuse luso-brésilienne, nous allons rencontrer, à Diamantina, des solutions différenciées du type classique de la région centrale, en vertu de la disposition des annexes. On note cependant que, en certains cas, comme dans les églises do Amparo et do Carmo, les annexes paraissent avoir été introduits en des époques postérieures à la construction, altérant de ce fait la disposition de la division originelle et interférant dans le jeu volumétrique.

Dans l’intérieur, la mise en place des autels collatéraux, en position oblique par rapport à l’*ilharga* de la nef, solution défendue dans le Minas Gerais vers la troisième décennie du 18^e Siècle, suit la tendance inaugurée au Portugal

à la fin du 17^e Siècle, avec la divulgation des plans de nefs en “rectangle à angles coupés”. L’ espace interne est enrichi par l’éclat de la gravure dorée et polychromée des rétables et par la peinture en perspective des plafonds, en contraste avec les blanches surfaces de maçonnerie blanchie à la chaux.

Les façades de Diamantina suivent un modèle “*sans précédent en d’ autres régions de l’ état et constituent certainement un des meilleurs exemples nationaux de mise en valeur esthétique des ressources offertes par la construction de bois et terre*”⁴⁶. La composition possède pour base des schémas maniéristes simplifiés, défendus principalement par les jésuites et très élaborés quant aux proportions et détails constructifs. Elle consiste basiquement en un panneau rectangulaire central subdivisé en trois plans, couronné par un frontispice droit ou ployé et flanqué ou surmonté d’ une tour élancée, terminée par des tuiles à pointes. (Photo 57).

On remarquera le panneau de maçonnerie situé entre la tour et le corps central de la façade — solution assez rare dans l’ architecture de Minas Gerais, ainsi que dans la brésilienne, “*...pas totalement méconnue au Portugal, mais assez originale en d’ autres endroits*”⁴⁷ — que l’ on rencontre dans les églises de Nossa Senhora do Rosário, São Francisco, Senhor do Bonfim et dans l’ ancienne matrice démolie. (Photo 58).

Un autre aspect exceptionnel dans l’ architecture religieuse de la région est le maintien de la division tripartite du corps central de la façade, par le biais de simples pilastres mises en évidence par le coloris du bois. Ce dernier est présent dans tous les temples, à l’ exception des églises de Nossa Senhora do Amparo et du Senhor do Bonfim.

L’organisation de vides présente aussi des particularités par rapport au modèle typique de la façade du 18^e Siècle de Minas Gerais, dans laquelle prédomine, même dans le cas des grandes églises de l’ aire centrale, le traditionnel fenêtrage diagonal avec portail unique et deux fenêtres dans le chœur. Ici apparaissent, en quelques exemplaires, des fenêtres dans les tours ou dans les saccades latérales et des portes secondaires, en plus du portail

⁴⁶ Minas Gerais, 1994, 266.

⁴⁷ Bury, 1992, 130.

principal. Les vides dans les frontispices se multiplient suivant, encore que de manière simplifiée, les façades du littoral et la “*mode plus sophistiquée de la métropole*”⁴⁸. (Photo 59).

L'analyse des compositions suggère une chaîne évolutive à partir d' un prototype qui pourrait être représenté par l' église de Santo Antônio (démolie) et suivi, avec variantes, dans les projets des églises de Nossa Senhora do Rosário, Senhor do Bonfim, São Francisco et Nossa Senhora do Carmo. Dans le cas do Rosário, quand il se trata de la reconstruction du corps de l' église, le schéma de l' ancienne matrice aurait été pratiquement reproduit, avec de légères altérations dans les proportions et détails, obtenant cependant un temple plus élégant et de bonnes proportions⁴⁹.

Dans l' église de São Francisco et la chapelle du Senhor do Bonfim subsiste le segment intermédiaire simple entre la tour et le corps central de la façade, mais la saccade latérale a été éliminée. Ce qui a résulté en compositions élancées et harmonieuses. Par contre dans l' église do Carmo, le schéma de base a été remodelé, obtenant une belle composition avec une trame latérale et une tour localisée dans la partie supérieur de la nef.

La façade avec tour centrale a probablement fait sa première apparition dans l' église do Amparo, dérivant peut être, à partir de là, pour celle de Nossa Senhora das Mercês. Pendant que dans celle-là domine la verticalité, dans celle-ci la composition possède des proportions plus horizontalisées, conditionnées par le plan avec couloirs latéraux par rapport à la nef. Dans la décoration ressortent les ornements sinueux en courbes et contre-courbes, en bois decoupé de l' église do Amparo. (Photo 25).

Em réalité, la note mouvementée du baroque se manifeste dans les ornements de portails, fenêtres, œil-de-beuf et frontons des frontispices. En ceux-ci se développant, ainsi, une solution locale de grand intérêt, avec surfaces striées et montures courbes et découpées. De l' ensemble, se distingue celle de l'

⁴⁸ Bury, 1992, 107.

⁴⁹ L' hypothèse qui fait que le prototype de la façade serait représenté par le frontispice de l' église do Carmo é soutenue dans le travail élaboré par la Fundação João Pinheiro, à ce qui parait sans qu' ait été considéré le frontispice de l' ancienne matrice (Monumentos, 1994, 226).

église do Carmo, dont la façade est l'unique à présenter la corniche ployée sur l'œil-de-beuf, suivant les nouveautés adoptées dans la région.

Il est intéressant d'observer comme la liberté de composer et adapter des éléments d'un répertoire formel de base peut résulter en des compositions qui acquièrent une ligne évolutive propre et un caractère de création locale. On peut dire que ces églises, insérées dans le contexte de l'art baroque des peuples latino-américains, "*...ne sont pas toujours de fatigantes répétitions ou gratuites variations de modèles européens, ni ne (...) demeurent des expressions artisanales à un niveau de suffisance médiocre...*". Bien au contraire, elles constituent "*...la première forme d'art co-naturel et légitime dans laquelle s'exprime la progressive ascension de ces populations, et l'aspiration, que déjà l'on ne peut refréner, à une structuration sociale organique et civile différenciée de la métropolitaine...*"⁵⁰.

III. Arts Intégrés

III.i. LA PEINTURE ILLUSIONISTE DES PLAFONDS DES ÉGLISES

Les caractéristiques de l'ornementation de l'intérieur des églises de la région de Diamantina, en particulier la monumentale peinture illusionniste qui décore les plafonds, ont mis ces édifices en position de premier plan dans le cadre de l'histoire de l'art de Minas Gerais de la période coloniale. Elles démontrent des qualités techniques qui prouvent la formation érudite des artistes, leurs connaissances et le contact avec les goûts et avec les matériaux en vogue dans le continent européen pendant cette période.

L'exceptionnelle décoration interne des églises de Nossa Senhora do Carmo (photo 24), Nossa Senhora do Rosário (photo 26), São Francisco de Assis et Santana, à Inhaí, dans lesquelles la peinture décorative et le traitement pictural de l'ensemble de l'ouvrage de la sculpture en relief des rétables s'ajustent en exemplaires de parfaite unité stylistique et ne trouvent aucune équivalence en d'autre région de l'état de Minas Gerais. En ces églises, toute la décoration — peinture des plafonds, polychromie et dorage des

⁵⁰ Averini, 1982/3, 330.

rétables — est restée à la charge de José Soares de Araújo, génial artiste considéré par Rodrigo de Melo Franco de Andrade comme “*un de ceux qui ont laissé des oeuvres de trait plus défini et différencié dans le Minas Gerais*”¹⁰, manifestant, “*non seulement une autonomie complète par rapport aux autres peintres de Minas Gerais, mais surtout une sécurité de technique et une érudition différentes de celles des meilleurs maîtres de la Capitainerie*”¹¹. (Photo 60).

Originaire de la ville de Braga (nord du Portugal), il se trouvait à Diamantina en 1759. Il a été vanté ou loué par les Frères de l’Ordem Terceira do Carmo comme “*le plus expert dans le dit art qu’ il y a dans ce Continent*”¹², et contracté pour décorer toute l’Eglise. (Photo 61).

Dans le plafond de la “chapelle de la vierge”, à voûte en berceau, la peinture a été appliquée sur le bois préalablement préparé par une couche de tonalité “terre rougeâtre”, une des caractéristiques de la peinture baroque européenne. Dominée par des teintes grisâtres, la décoration présente, dans les éléments floraux, l’ornementation de l’architecture, et, dans les inscriptions des bandes d’exceptionnels détails élaborés en feuilles d’or — le mordant — technique employée aussi par l’artiste dans le plafond de la “chapelle de la vierge” de l’Eglise de Nossa Senhora do Rosário. Ce traitement, en parfaite unité avec le travail de dorage des rétables, constitue un autre exemplaire de l’originalité de l’oeuvre de José Soares de Araújo, dans l’ancienne Capitainerie de Minas Gerais. (Photo 62).

Dans l’espace de la “chapelle de la vierge” de l’église carmélite, relativement réduit, l’artiste de Braga fait la première démonstration de son génie créateur. Toute la composition est marquée par des ornements dorés, comme le souhaitait l’Ordre, des anges marbrés, des vases et guirlandes

¹⁰ Andrade, Rodrigo Mello Franco de. La Peinture Coloniale dans le Minas Gerais. Revista do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional, Rio de Janeiro, n° 18, Ministério da Educação e Cultura, p. 26, 1978.

¹¹ Andrade, Rodrigo Mello Franco de. op.cit., p. 26.

¹² Del Negro, Carlos. Nouvelle contribution à l’étude de la Peinture de Minas Gerais (Nord de Minas Gerais): Peinture des toits d’Eglises. Rio de Janeiro, IPHAN, 1978, n°. 29, p. 23.

entrelacés aux balustrades et s' épanchant à partir des cimaises. Cette peinture est une des premières applications, sur le sol de Minas Gerais, de connaissances de la peinture illusionniste, employant les prototypes romains de Andréa Pozzo, probablement acquis par José Soares quand il se trouvait encore en terre européenne. (Photo 63).

Dans le plafond de la nef , contracté en 1778, en même temps que le reste de la décoration du temple, la technique pictographique de la trame architectonique répète celle de la “chapelle de la vierge”. José Soares utilise, de manière prédominante, le gris bleuté et les teintes “terre” dans l'architecture, en contraste avec les couleurs vives des éléments qui composent la décoration. La peinture révèle une nette évolution de l'artiste qui domine pleinement la spatialité de la trame architectonique feinte. Tandis que, dans la majorité des peintures illusionnistes du monde luso-brésilien, la vision des cadres centraux reçoit un traitement plan, dans les petits cadres du plafond de la nef carmélite, les petits anges qui descendent en fluctuant de l'espace célestial des tours aériées présentent déjà la tentative d'une perspective aérienne. (Photo 64).

D'autres artistes-peintres du District travaillent en association avec le peintre, parmi eux Caetano Luiz de Miranda¹³, qui a été le responsable de la peinture des gracieux enfants représentés dans les balcons du plafond de la nef, dans cette même église. (Photo 65).

Dans la “chapelle de la vierge” de l' Eglise de Nossa Senhora do Rosário, l'artiste emploie les mêmes éléments décoratifs et la technique utilisée dans la peinture du Carmo, la même unité d'ornementation pictographique, économie des dessins et des reliefs, avec coloris suave, exhibant de singuliers épurement et raffinement.

¹³ Caetano Luis de Miranda est né à Diamantina et mourut en 1837. A l' occasion de son testament il portait le grade de sergent-chef, Chevalier Profès de l' Ordre de Christ, Frère de l' Ordre Tertiaire du Carme, marié avec Dona Rita Modesta Pereira da Silva. Il eut six fils, cinq d' entre eux sous la condition de bâtards, entre lesquels on mentionnera Estanislaú Antônio de Miranda, qui héritera du père l' art de la peinture. L' artiste exécuta, encore dans l' Eglise de Nossa Senhora do Carmo, à Diamantina, la peinture du plafond de la sacristie.

Mais c'est dans le plafond de la "chapelle de la vierge" de l' Eglise de Santana, à Inhaí, que José Soares de Araújo réalisa ce que l'on peut considérer comme le travail le plus épuré de toute son œuvre de peintre de perspectives. A travers son dessin, il attribue au plafond rectangulaire et à voûte en berceau, la forme d'une coupole, avec audacieux dessin d'architecture illusionniste.

L'exceptionnalité de l'œuvre de José Soares de Araújo permet de l'identifier comme un véritable maître de la peinture de perspective. Maître du dessin, maître de la trame architectonique feinte, maître dans l'usage de la dorure et dans la distribution des guirlandes et vases floraux, ornant, en même temps, le décor et l'esprit des fidèles pour le spectacle qui raconte les choses du ciel et de la terre, de forme appropriée au "*culte au silence, au recueillement*"¹⁴.

La peinture des plafonds des "chapelles de la vierge" des églises do Bonfim (photo 66) et de Nossa Senhora das Mercês (photo 67), montrent, clairement, l'influence de l'œuvre du chef d'huissiers. La peinture du premier se développe selon les mêmes schémas compositeurs des plafonds des "chapelles de la vierge" des églises do Carmo et do Rosário, ce qui révèle, toutefois, des caractéristiques locales qui conjuguent "*l'ingénuité technique de l'auteur avec le raffinement de son intention décorative*"¹⁵. Le second, daté de 1794, ayant pour auteur Manoel Alvares Passos, a été élaboré en goût rococo, à la manière de la dernière phase utilisée dans le Minas Gerais.

À l'égard de la sculpture sur bois dans la région, les colonnes de fût droit prédominent dans les rétables des églises de Diamantina, à la place des traditionnelles colonnes cordelées, et on registre l'absence d'ensemble sculptural dans le couronnement (photo 68). Le motif de l'abat-voie supérieur est décoré de baldaquins et lambrequins qui se développent en couronnements ondulés. Ceci constitue la règle en tous les rétables, sauf

¹⁴ Jardim, Luiz. "La Peinture du Chef d' Huissiers José Soares de Araújo à Diamantina". In. Revista do Serviço do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional. Rio de Janeiro, Ministério da Educação e Saúde, 1940. n° 4, p. 68.

¹⁵ Andrade, Rodrigo Melo Franco de, op. cit., p. 27.

dans ceux des églises do Bonfim et Mercês, où ils ont été remplacés par une bande centrale.

Le prolongement de la cimaise du rétable, dans les parois latérales de la “chapelle de la vierge”, constitue un autre élément caractéristique dans la décoration de l’intérieur des églises et un des principaux facteurs de l’ambientation unitaire de l’espace interne déjà mentionnée, une fois que, dérivant directement de la sculpture sur bois du rétable, la cimaise se transforme en monture latérale pour la peinture du plafond.

Cependant, le grand élément qui permet de distinguer la sculpture sur bois de la région de Diamantina, des autres que l’on rencontre dans l’état, c’est la simplicité du dessin. Dans celui-ci on observe la restriction des éléments en relief de la décoration sculpturale, compensée, néanmoins, par un travail de dorage bien élaboré, où des parties planes sont ornées par des compositions filigranées de feuille d’or mate et brillante. Travaillé en poinçons et rainures, ce dorage se détache du plan du rétable, et, au travers de l’illusionisme caractéristique de l’artiste, produit un singulier effet de perspective dans l’art de dorer. Cette technique, introduite dans la région par le chef d’huissiers José Soares de Araújo, montre grande influence des travaux de l’orfèvrerie portugaise et fut utilisée, ensuite, par d’autres artistes doreurs dans le Distrito Diamantino. (Photo 69).

La Cathédrale de Santo Antônio conserve un unique rétable correspondant à la première période de la sculpture sur bois de Minas Gerais, retiré de l’église matrice primitive démolie pendant la troisième décennie de notre siècle. La sculpture sur bois présente des éléments caractéristiques du style, c’est à dire des colonnes torsées qui forment des arches concentriques dans le couronnement et la bande centrale, vigne et oiseaux. Le deuxième rétable de cette ancienne église matrice, également situé dans la Cathédrale, s’encadre dans le style Dom João V, ainsi comme la majorité des rétables de la région de Diamantina.

L’ensemble des rétables de l’Eglise de Nossa Senhora do Amparo, datable de la fin du 18^e Siècle et de facture locale, exhibe des éléments du goût lié

au style Dom João V, avec décoration pictographique élaborée en feuille d'or à mordant, qui fut exécutée par Silvestre de Almeida Lopes.

Par rapport à l'imaginaire, le patrimoine des églises de la région de Diamantina est composé de significatifs exemplaires, certains d'entre eux datés de la première moitié du 18^e Siècle. Mérite d'être mentionné le patrimoine de l'Eglise de Nossa Senhora do Carmo, composé par d'exceptionnelles pièces d'origine portugaise, à l'exemple des images de Santo Elias et Santa Tereza d'Ávila (photo 70). Localisées dans les rétables latéraux de l'église, les sculptures présentent un rembourrage avec dorage total, bien différencié de la facture exécutée dans le Minas Gerais. L'église possède encore d'autres pièces significatives, telles que Santa Quitéria et Nossa Senhora do Carmo, toute deux d'origine portugaise; la dernière ayant été acquise à Rio de Janeiro.

Est encore digne de mention la collection de saints nègres de l'Eglise de Nossa Senhora do Rosário, de traitement assez bien épuré. De plus, celle-ci profite d'un excellent état de conservation, qui garde pratiquement intacte la polychromie originale.

IV. L'ARCHITECTURE CIVILE A DIAMANTINA - LES 18^e ET 19^e SIÈCLES

IV.i. LE PATRIMOINE ARCHITECTONIQUE CONSOLIDÉ AU LONG DE LA TRAJECTOIRE DE LA VILLE ET SON RÔLE DANS LA CONFORMATION DU PAYSAGE URBAIN

Le centre historique de Diamantina (Minas Gerais) est un des plus singuliers témoins de la construction historique/architectonique/urbanistique du Brésil

du 18^e Siècle et, plus spécialement, de l'ensemble des villes créées par le cycle de la minération. En fonction de la hiérarchie de l'organisation administrative coloniale, celles-ci se transformaient de petits hameaux miniers en bourg, rassemblant église matrice, hôtel de ville et prison, bien comme *pelourinho* aux alentours. Elles présentaient un ensemble architectural spécifique avec les bâtiments officiels qui constituaient le centre dominant de la dynamique culturelle.

Différemment d'autres villes du cycle de la minération, comme Ouro Preto, Mariana, Serro et Tiradentes; Diamantina ne joua pas le rôle de pôle urbain rayonnant, passant de petit hameau minier à bourg. Elle se maintint dans la condition de hameau minier, subordonné à Vila do Príncipe - Canton do Serro Frio - depuis le début de sa formation en 1713 liée à la découverte et l'exploitation de l'or.

L'absence d'un centre politique défini à Diamantina, réunissant des institutions représentatives des intérêts de la communauté, n'a pas favorisé la formation d'un espace urbain/architectonique de liaison, cohésion et concentration. Cependant, la proximité existant entre deux des principaux édifices a fini par établir un centre public relativement semblable à d'autres importants noyaux urbains de Minas Gerais: la placette de Santo Antônio, marquée par la Casa da Intendência, construite en 1734-1735, actuel siège de la Mairie de Diamantina, et par l'Eglise de Santo Antônio, édifiée en cette même période, à l'endroit où se dresse aujourd'hui la Cathédrale Métropolitaine. Au début du 20^e Siècle, avec l'autonomie administrative du bourg, quelques uns des anciens bâtiments abritèrent les institutions officielles. D'autres furent construits, attribuant une nouvelle connotation aux espaces publics, auparavant seulement occupés à l'occasion des fêtes religieuses.

Malgré que Diamantina ne corresponde pas avec exactitude au modèle des autres villes de Minas Gerais du 18^e Siècle, elle possède le même tracé urbain à rues tortueuses et enchevêtrées, de tradition médiévale portugaise, définissant un système de facture irrégulière, avec voies transversales par

rapport au versant, traversées perpendiculairement par des rues parallèles, traverses et venelles.

Malgré le tracé urbain informel, les rues principales, comme la rue Direita, peuvent être plus larges, se croisant en divers angles, formant saillies et venelles très étroites, ou larges - mettant en valeur les constructions. L'ensemble des édifications des 18^e et 20^e siècles d'usage résidentiel se distingue par l'unité typologique qui impose à l'espace urbain une cadence rythmique et séquentielle.

IV.ii. ASPECTS STYLISTIQUES: SOLUTIONS ARCHITECTONIQUES CONSTANTES ET VARIANTES, SINGULARITÉS, INFLUENCES, DEDOUBLEMENTS ET PERMANENCE

Diamantina est caractérisée par l'extrême unité de l'ensemble, due au traitement homogène des façades de l'architecture civile et à la permanence du même système constructif.

La filiation de l'ensemble à l'architecture maniériste au Portugal, de la deuxième moitié du 16^e Siècle jusqu' à la première moitié du 17^e Siècle, est évidente dans la manière d' implanter les maisons tournées vers l'intérieur, dans le traitement uniforme et austère des façades; dans l'absence de décoration et dans la tendance à l'horizontalité.

L'affleurement de la structure de bois dans les façades austères exprime la vérité constructive des édifications et définit le traitement plastique des façades, en accouplement avec des éléments d'encadrement des vides, étauçons, corniches et avant-toits.

L'ornementation de l'architecture civile de Diamantina diffère des solutions utilisées dans les autres villes coloniales brésiliennes. Se distingue plus particulièrement, la couverture garnie par des avant-toits en cimaises de monture large, reliées par des frises découpées, comme dans la maison à étages située dans la rue Direita, connue comme ancienne résidence de l'un des Intendants des Diamants.

La ville se distingue aussi par la peinture des éléments architectoniques, plus spécialement portes et fenêtres en couleurs vives et diversifiées, qui soutiennent le contraste avec le blanc des murs. En-dessous des avant-toits se fait fréquent un type de frise aux motifs floraux, comme on peut l'observer dans la Casa de Chica da Silva et dans la résidence sise au numéro 119 de la rue do Carmo. (Photo 20).

Le caractère austère des façades se doit à sa configuration rectiligne et symétrique, constituée de carrés et rectangles, étant favorisée par des coins en bois. Ces éléments, étauçons afflorés, fonctionnent non seulement comme supports de la structure de l'édifice mais aussi comme éléments de décoration. Dans les maisons sans étage, ils sont lisses. Dans les maisons à étages, ils adoptent l'aspect de montures à facettes, définissant les étages des édifications, recevant, parfois, une décoration plus élaborée, qui imite des colonnes doriques et ioniques, comme dans le cas du Palais de Justice de Diamantina. (Photo 22).

Contribue aussi au caractère sobre des édifications, le traitement simple des portes à seuils et jambages de bois, lisses et rectilignes, dont la largeur presque invariable, de 15cm, est surmontée par des vergues droites. Celles-ci sont, en certains cas, surhaussées en pointe. Les portes dans les maisons sans étage sont lisses ou alors en "assemblage latéral superposé". Dans les maison à étages, elles sont rembourrées, soit d'un coup soit en deux feuilles. D'une façon générale, elles possèdent une relation directer avec la rue, comme dans la Casa de Chica da Silva. Elles peuvent aussi posséder un accès par perrons, comme dans le bâtiment du Musée du Diamant. Un des rares cas d'accès par escalier se trouve dans le bâtiment de la Mairie de Diamantina, où les marches en pierres se développent au delà de l'alignement de l'unique porte, à partir du niveau de la rue. Ce qui met en relief la façade principale. La sobriété adoptée dans le traitement des portes s'oppose à la richesse des détails des ouvrages en fer: découpages décoratifs des écussons de serrures, gonds de type "rame ondulée" et "anneau frappant". (Photo 19).

Les fenêtres présentent, à Diamantina, les dessins les plus variés, tous représentatifs de l'architecture coloniale brésilienne: fenêtres à guillotine¹⁶ avec châssis et fenêtres à balcons avec guichets et châssis superposés. Dans beaucoup de maisons de la ville, qu'elles soient à un ou sans étage, on peut observer l'utilisation des fenêtres à guillotine avec châssis en verre et guichet interne à deux feuilles. C'est le cas du bâtiment de la Mairie de Diamantina, avec sa façade à dix-neuf fenêtres. On trouve plusieurs maisons sans étage munies de fenêtres à treillis et drapeaux de balustres cordelés, conférant à l'édification un aspect plus renfermé. Dans les maisons à étages, principalement dans les étages supérieurs, sont fréquentes les fenêtres à balcon. Composées de portes à la française, à deux battants ouvrant vers l'intérieur et garnies de châssis superposés ou avec étanchement du type rigole, elles avancent en roulis, par bassins ou garde-corps, donnant du mouvement aux façades. L'exemple est fourni par le bâtiment du Passadiço qui, au rez-de-chaussée, sur la façade tournée vers la rue da Glória, présente six fenêtres à guillotine avec châssis en verre et, à l'étage inférieur, six autres à balcons munies de drapeaux décorés et de garde-corps de fer. (Photo 71).

Diamantina possède la particularité de conserver le muxarabi, intéressant recours de l'architecture coloniale brésilienne. Comme notable exemplaire, on citera celui utilisé dans l'étage supérieur de la façade principale de la Bibliothèque Antônio Torres. Il est totalement fermé en treillis de bois, de manière à offrir plus d'intimité à l'habitant, bien comme rendre possible le contrôle de l'illumination et de l'aération naturelle, de façon cohérente avec la manière d'habiter intimiste coloniale. (Photo 21).

¹⁶ Sur les fenêtres à guillottes, Robert Smith (1981, p. 175-176) explique: "...ce sont les fenêtres à guillottes caractéristiques de l'Angleterre et des Pays Bas, d'où elles proviennent. Possiblement introduites au Portugal par des commerçants étrangers résidants à Lisbonne et à Porto (...). La différence majeure entre les châssis luso-brésiliens et les anglais réside dans le fait que les châssis supérieurs se terminent en segment de courbe au Brésil et au Portugal, pour pouvoir s'ajuster aux vergues courbes quand elles sont fermées. En Grande Bretagne et dans ses colonies américaines, même quand les vergues étaient courbes, les châssis continuaient à être parfaitement rectilignes. Le châssis inférieur typique, au Portugal et au Brésil, est à deux ou trois tranches de quatre vitres, conformément à la hauteur de la fenêtre, alors que le châssis du haut possède toujours une autre tranche de vitres de taille variable pour remplir un segment d'arc".

Éléments architectoniques marquants dans les villes sont les toits en tuiles en terre, aux formes courbes ou mi-cylindrique, connues comme tuiles-gouttières. Ils sont munis d'avant-toits, qui confèrent aux façades un dessin curviligne. Dans les maisons sans étage, les toits sont à deux eaux avec faitage perpendiculaire à la façade. Dans les maison à étages, ils sont à quatre-eaux. Cependant, on utilise, parfois, un toit pour chaque partie de la construction, en plus de mansardes¹⁷, comme dans la façade tournée vers la rue Campos de Carvalho du bâtiment où fonctionne actuellement la Boulangerie Capistrana. Les toits de Diamantina présentent une forme particulière de décoration dans les angles, avec pointes en forme d'aile de pigeon, éléments d'influence orientale¹⁸, qui confèrent à l'ensemble un délicat démarquage. (Photo 3).

L'intérieur des édifications, à Diamantina, présente la même simplicité¹⁹ des façades. Les pavements sont faits en planchers larges et les plafonds de "assemblage latéral superposé", gamelle et trame de paille. Dans les deux salons contigus du deuxième étage du bâtiment du Palais de Justice de Diamantina, se trouvent des toits en gamelle et cimaise peints à l'huile avec frises dorées, bien comme des cartelles à dorage sur les portes. Est aussi digne de mention le bâtiment résidentiel, localisé au numéro 129 de la rue Macau de Cima, qui présente une peinture décorative dans les salles, sur les parties latérales des portes internes et en dessous du plafond, avec frises en motifs floraux. Dans ce même édifice, il existe une peinture sur les murs principaux, représentant des motifs néoclassiques. Cependant, le travail décoratif le plus significatif est localisé dans la maison à étages sise dans la rue Direita. Elle possède un plafond en gamelle et cinq scènes de la fin du

¹⁷Helder Carita (1994, p.175) dit que les mansardes sont divulguées seulement à Lisbonne, à partir de la période pombaline, dans les oeuvres de restauration et reconstruction des édifications danifiées par le tremblement de terre.

¹⁸ L'étude de Estevão Pinto (1980, p.55): il présente l'origine orientale de plusieurs éléments de l'architecture luso-brésilienne.

¹⁹ Traitant de l'intérieur des maisons de Diamantina, Saint-Hilaire (1974, p.28) écrit l'observation suivante: "...j'ai eu l'occasion d'entrer dans les principales maisons de Tijuco et elles m'ont parues d'extrême propreté. Les murs des pièces où j'étais reçu étaient blanchies à la chaux, les lambris et les plinthes peints à l'imitation du marbre. Quant aux meubles ils étaient toujours en petit nombre, en général, représentés par tabourets de cuir cru, chaises à grands dossier, bancs et tables."

18^e Siècle, représentant des situations idylliques en couleurs suaves et tons pastels.

V. LA CULTURE ARCHITECTONIQUE ET LA FORMATION DES MAÎTRES ARTISTES ET OFFICIERS

A Diamantina, comme dans le reste des villes du Brésil colonial, la formation des professionnels qui se chargeaient des œuvres était relativement semblable à celle de ses congénères portugais. Différents types de professionnels, de maîtres-d'œuvres à sculpteurs sur bois, élaboraient les "raies" ou "traits" (dessins), assumant les responsabilités des constructions, principalement celles des édifications religieuses, étant en certains cas dénommés "architectes".

La forme d'apprentissage de ces professionnels était basée sur la relation maître-apprenti. Les maîtres d'œuvres montaient de véritables ateliers dans les constructions. En fonction de l'évolution de la vie sociale dans les noyaux urbains, apparaissaient les artistes immigrés du royaume, qui enseignaient alors leur profession suivant le même système. Minas Gerais a beaucoup tiré profit de la venue de ces artistes. La politique restrictive de la Métropole, par rapport à la fixation des ordres religieux dans la Capitainerie, a favorisée la participation des artistes portugais dans l'enseignement des professions. L'enseignement familial a aussi joué le rôle d'une autre forme d'apprentissage très commune.

La condition sociale de la majorité de ces professionnels, qui élaboraient les projets des bâtiments et assumaient la responsabilité de l'exécution des œuvres, était aussi humble que celle des autres artistes. Cependant, les mieux dotés et riches jouissaient d'une grande estime au sein de la société, participant des Ordens Terceiras do Carmo et de São Francisco, lesquelles réunissaient les personnes de condition sociale plus élevée.

Les délibérations des Chambres coloniales se chargeaient de la réglementation et du contrôle des activités, sur la base des Régimentos et Postures des Chambres, traitant des élections des dirigeants des diverses professions intégrées à la construction des bâtiments et déterminant les conditions d'exercice des activités. Ils convoquaient et réglementaient les élections annuelles pour le poste de juge de la profession, déterminant que le candidat devrait se soumettre à l'examen de qualification, qui devait lui fournir l'habilitation pour l'exercice de l'activité professionnelle. Ceci devait être fait devant deux juges d'office, par le biais de la réalisation d'un travail qui fournirait les preuves de la compétence. Une fois approuvé, le nouvel officier recevait une carte d'habilitation, laquelle devrait, pour acquérir pleine reconnaissance publique, être confirmée par la Chambre. Il gagnait alors le droit de s'établir avec magasin, tente ou officine propre et contracter des œuvres pour exécution sous sa propre responsabilité.

A Diamantina, la condition de travail anonyme des professionnels qui se chargeaient des œuvres en édifications publiques ou particulières était la même de celle de la majorité des professionnels du reste de la Colonie. La formation professionnelle aussi était semblable, ayant pour base le rapport maître/apprenti. Celui-ci fut certainement responsable de la répétition systématique des solutions architectoniques. Dans le contrat visant la réforme de l'église de Nossa Senhora do Rosário, établi en 1772, entre les frères du Rosário et le maître Manoel Gonçalves, on a, par exemple, spécifiées quelques conditions obligatoires qui copiaient les caractéristiques des éléments architectoniques de l'Eglise da Ordem Terceira do Carmo²⁰.

VI. ASPECTS GÉNÉRAUX SUR LES COMMANDES ET LA VIABILISATION DES OUVRAGES

²⁰ Conformément à la publication de la Fundação João Pinheiro (1979, p. 490): le contrat pour la réforme de l'église de Nossa Senhora do Rosário, établissait en une de ses clauses: "3ème condition - sera obligé a faire les portes neuves à capitons, à savoir la principale à capitons copiés du modèle de celle do Carmo et de São Francisco et au cas où il ne rencontrerait pas les deux modèles qui seraient les meilleurs, il le fera des deux portes bâclées du modèle des bâcles do Carmo".

Dans les contrats entre l'artiste et le client, il était courant que les travaux ou services souhaités soient soumis à concurrence publique pendant une période fixée, devant l'artiste intéressé présenter sa proposition et les noms de ses garants. Ces contrats étaient minucieux et spécifiaient les conditions et étapes d'exécution du travail, en plus de la forme de paiement, délai de remise de l'ouvrage ou de la conclusion du service. D'un autre côté, en ce qui concerne les prix dans le marché du travail, ils étaient, d'une manière générale, fixés en valeurs peu significatives, déterminées par les Conseils et autorités municipales. Dans le cas de certains offices, on faisait intervenir des régiments propres.

VII. RELATIONS ENTRE L'ARCHITECTURE CIVILE ET L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

L'architecture civile et religieuse de Diamantina, aux 18^e et 19^e siècles, présentent une relation intégrée avec la structure urbaine, favorisant la cohésion de l'ensemble. Les édifices religieux sont implantés en continuité à l' "ensemble de maisons", sans grandes ruptures. Ces édifices, comme l'église de l'Ordem Terceira de Nossa Senhora do Carmo, Nossa Senhora do Amparo et Nossa Senhora das Mercês, malgré qu'elles soient situées en coin, présentent un petit parvis et s'adaptent à la même ordonnance continue des constructions résidentielles. Même les églises qui recevaient un traitement bien différencié, comme celles de Nossa Senhor do Bonfim et de São Francisco, implantées sur un niveau plus élevé que la rue et avec un accès par escalier de pierre, ne s'insèrent pas dans un espace ouvert et ne favorisent pas l'usage en leur alentours. Cette forme d'implantation des églises intégrées à l' "ensemble de maisons" différencie de manière singulière le paysage urbain de Diamantina, une fois comparée à celle des autres villes de Minas Gerais, comme Ouro Preto, Mariana, Sabará, Serro et Tiradentes. Dans ces villes, en fonction de normes ecclésiastiques, les église se détachent dans le paysage avec primauté et absolue prédominance, éloignées et isolées par rapport aux maisons particulières²¹. Cependant, à

²¹ Murillo Marx (1991, p. 20-22) montre que la prééminence des édifices religieux s'est imposée non seulement dans le monde portugais comme aussi dans le monde espagnol, par la force des rigoureuses

Diamantina, l'architecture religieuse est moins mise en valeur, ce qui démontre l'existence d'une certaine distance entre le pouvoir temporel et le spirituel, dotant le milieu d'un caractère laïc accentué. L'implantation des églises, intégrée à l'"ensemble de maisons", sur des terrains aux dimensions réduites et petits parvis, mettant en valeur, basiquement, la façade principale, limitait la concentration des personnes, l'articulation sociale et institutionnelle, restraignant la fonction publique du temple, qui se mêlait à la religieuse.

En tant qu'exception, l'église de Nossa Senhora do Rosário se dresse isolée, avec un ample parvis ouvert revêtu de pierres. Implantée au niveau même de la rue, elle entre en composition avec l'ancienne placette do Rosário, actuelle Place Dom Joaquim. Cette condition exceptionnelle à Diamantina a favorisée la dynamique culturelle accentuée qui se développa autour d'elle, configurant une importante référence dans le paysage urbain.

L'étroite relation entre l'architecture civile et la religieuse réside encore dans l'utilisation du même système constructif: maçonnerie de terre cuite rebusquée et blanchie à la chaux, structure de bois apparente, utilisation de couleurs vives et diversifiées, fenêtres à balcons et guillotine avec panneau en verre, portes rembourrées, présence de toits avec tuile-gouttière et avant-toit. (Photo 04).

Les angles composés d'étauçons afflorés, utilisés à Diamantina, délimitent les façades recevant un traitement très simple dans les habitations et les édifications religieuses. Dans les églises ces pièces divisent le frontispice en diverses sections verticales et définent les panneaux à vides, rythmant verticalement toute la composition. Dans l'église de Nossa Senhora das Mercês, par exemple, les étauçons divisent la façade en trois sections verticales, flanquant la porte principale et l'œil de boeuf, jusqu'à la tour, solution typique de l'architecture religieuse de Diamantina. (Photo 58).

normes d'uniformité établies par la Contre-Réforme et définies par le Concile de Trente (1545 à 1563), lequel unit l'Eglise aux Etats Nationaux d'Europe.

Le traitement des portails est assez sobre dans le cas des églises de Nossa Senhora do Rosário et das Mercês, avec porte rembourrée et vergue surhaussée. Une décoration un peu plus détaillée s'affiche sur les impostes, comme dans l'église de Nossa Senhora do Amparo, où se trouve aussi l'emblème de l'Empire fait sur bois découpé, et dans l'église do Senhor do Bonfim avec imposte simple de bois taillé en volutes. S'il est un cas rare qui gagne plus de relief et monumentalité, c'est la porte de l'église de Nossa Senhora do Carmo avec porte rembourrée et cimaise courbée. Dans l'imposte, elle porte le brason de l'Ordre Carmélite taillé en relief de bois qui fait composition avec l'œil de beuf vitré et curviligne. Se détache aussi de l'ensemble, le portail de l'église de São Francisco à porte rembourrée, vergue surhaussée et brason de l'Ordre, composé de deux cartels surmontés par la couronne d'épines et les deux bras avec les plaies, sous œil de beuf. Ainsi comme dans les édifications civiles, les portes des édifications religieuses sont mises en évidence par les ouvrages de fer à coupe décorative: ecusson des serrures, gonds du type "rame ondulée" et "anneau frappant". (Photos 26-24).

VII. LES TECHNIQUES CONSTRUCTIVES: PARTICULARITÉS, CONDITIONNANTS ET LIMITATIONS

A Diamantina, le système constructif prédominant dans les édifications du 18^e et début du 19^e siècles est le bousillage, lequel acquis un caractère particulier dans la région, à travers l'utilisation de boue avec pierraille, graviers et cristal de quartz. Ce type de conglomérat est nommé "torchis de grande fourmie". On trouve aussi des constructions à structure autonome de bois, constituée par des étauçons de section carrée, enfoncés dans le sol à profondeurs variables. Au niveau du plancher, ces étauçons reçoivent les poutres qui vont supporter les étanchements et les solives du plancher. Dans la partie supérieure, les sablières sont appuyées ou encaissées pour recevoir les plafonds et les couvertures. Dans le cas des édifications les plus hautes, les étauçons reçoivent des poutres horizontales de bois, dénommées madres,

introduites entre la sablière et la poutre horizontale de la fondation pour soulager les charges. Ces constructions peuvent posséder des étanchements en adobe — type de boue sans cuisson — ou pisé, trame de pieux arrondis attachés, formant une armure de la largeur souhaitée pour le mur (15 à 20 cm.) et remplie de boue. Un des aspects les plus singuliers du système constructif de la ville est l'absence de travaux en pierre de taille: la pierre est seulement utilisée dans les fondations ou mélangée à la boue lors des étanchements. (Photo 13).

VIII. ARCHITECTURE CIVILE

La construction des bâtiments officiels dans l'Arraial do Tijuco cultive une relation directe avec l'organisation politique-administrative spéciale, déterminée par la Couronne, comme l'a démontré la construction du siège de l'Intendance des Diamants. Créée en 1734, elle abrita, depuis, plusieurs institutions éducatives et, actuellement, la Mairie de Diamantina.

La Casa da Intendência est une des plus importantes maison à étages de la ville. Avec sa façade principale tournée vers la partie postérieure de la Cathédrale, elle délimite une aire rectangulaire semblable à une place, composant un des espaces de caractère publique les plus réguliers dans la ville. (Photo 7).

Par suite de la promotion du hameau minier minier à la catégorie de bourg, en 1832, quelques résidences particulières commencèrent à abriter les nouvelles institutions publiques. Dignes de mention sont l'Hôtel de Ville, le juri, les audiences et la prison, l'actuel Palais de Justice de Diamantina, qui occupa une imposante maison à étages de la rue São Francisco. Il se traite d'une des édifications les plus significatives pour la compréhension des transformations urbano-architectoniques du 20^e Siècle. Cette condition est évidente par la forme de son implantation, avec éloignement par rapport à la rue et tirant profit d'une ample aire avec jardin; ce qui met en évidence sa façade principale.

Un autre édifice public qui se détache de l'ensemble est la Santa Casa da Caridade, construite à la fin du 18^e Siècle sur un terrain fortement incliné. Edifice à façade symétrique et divisé en trois ailes, ayant au centre la chapelle dédiée à Nossa Senhora da Saúde, il est mis en valeur par la placette située en face.

On doit citer encore le Passadiço de la rue da Glória, dans le bâtiment de l'actuel Centre de Géologie Eschwege, de l'Université Fédérale de Minas Gerais. Espèce de galerie de bois fermée, traversant la rue en pont pour relier la "Casa da Glória" à la maison à étages d'en face, rendant ainsi propice l'accès ménagé entre deux bâtiments appartenant à la Société Saint Vincent de Paul. En plus d'une singulière solution architectonique, le passadiço constitue une importante référence culturelle des habitudes sociales de l'époque, quand se vivait une forme protégée de communication avec l'espace urbain. (Photo 71).

Un autre bâtiment important est le Marché de Diamantina, construit en 1835, comme ranch pour les troupiers, dans l'actuelle place Barão de Guaicuí. C'est une construction sans étage avec arcades de bois et ample toit. Singulier par rapport à la typologie prédominante dans les constructions de la ville, le marché s'est caractérisé comme un des plus importants espaces communautaires laïcs de la ville. C'est en fait une vraie place, autant dans le dessin que dans la fonction de centraliser le commerce et la communication. (Photo 23).

Dans l'architecture civile de Diamantina prédominent les maisons sans étage et celles à étages comme principaux types d'habitations, même modèle des autres villes coloniales brésiliennes. Les habitations sans étage se situent normalement dans la périphérie et les maisons à étages à deux ou trois étages, destinées aux classes les plus aisées, au centre de la ville. (Photo 03).

Les maisons à étages ressemblaient aux édifices portugaises de la seconde moitié du 16^e Siècle et du 17^e Siècle, de la période maniériste. La typologie la plus commune est celle de plan avec corridor central, comme épine

dorsale s' étendant de la rue jusqu' à l' enclos, au long duquel se distribuent les pièces, avec à l' extrémité le centre de la vie familiale.

La maison sans étage, en général de petites dimensions, divise ses espaces en profondeur, à partir d' un corridor central ou latéral, alignant les plus petites pièces en succession longitudinale. Celui-ci établissait l' accès et la liaison entre la voie publique et les enclos. Localisées sur des terrains en pente descendante, elles tiraient profit des caves ouvertes à la rue, comme locaux commerciaux.

Cependant la ville présente, de manière singulière, un nombre significatif de bâtiments semi-étagés, localisés sur des terrains en dénivelés. Quelques maisons sont sans étage au niveau de la voie publique et, utilisant la pente du terrain, disposent d' un autre étage derrière. Quand, au contraire, les terrains sont inclinés vers le bas, celles-ci présentent deux étages à l' avant et sont sans étage dans les fonds. Il est aussi tiré un bon profit des dénivelés de terrains à inclination transversale. Ceci exige des perrons avec escaliers d' accès par la rue, généralement avec portillon de bois, qui sont caractéristiques de Diamantina.

Digne d' attention est le bâtiment dans lequel fonctionne le Musée du Diamant (photo 19 – fig. 03), modèle référentiel de l' architecture civile du 18^e Siècle. Remarquable par ses proportions et sobriété de lignes, il fut construit en tant que résidence de la classe riche de l' ancien Arraial do Tijuco. Le Père José de Oliveira e Silva Rolim, un des principaux participants de la “Conjuração Mineira” de 1789, y vécu. En 1945 il fut désapproprié par le Gouvernement Fédéral et devient siège du Musée du Diamant. Situé dans l' aire centrale de la Rue Direita, le bâtiment possède une signification spéciale dans la structure urbaine de la ville, en fonction de son ample terrain arrière, incliné vers le haut, où courrait le ruisseau du Tijuco. Cet enclos constitue une des plus amples aires libres du centre de la ville, créant une interruption au sein de l' agglomérat constructif et permettant que se distingue un rythme échelonné de toits et tours d' églises dans le paysage urbain. Utilisant au mieux le dénivelé du terrain incliné

transversalement, on y a adoptée la solution semi-étagée: du côté droit se trouve le niveau de la rue; du côté gauche on a composé le premier étage avec un perron protégé par un portillon de bois, qui prend l' aspect de trottoir et produit un marquage irrégulier dans l' ensemble continu des façades.

De manière générale, les maisons à étages possédaient un caractère mixte, résidentiel et commercial. Leur plan se développe autour d' un corridor central et de l' escalier, avec une bonne différenciation des espaces commercial, social et intimes. Il présente aussi des divisions intermédiaires en bandes: celle du devant, tournée vers la rue avec diverses ouvertures, correspond aux pièces de réception, celle de derrière, correspondant aux pièces intimes, est réservée à la famille. Il existe aussi quelques maisons à étages dont le plan forme un agglomérat de compartiments sans couloir de distribution et sans espaces intermédiaires de transition avec l' extérieur. Le rez-de-chaussée était destiné au commerce, affaires et travail, réservant les pièces de devant à des magasins, installations pour esclaves et animaux. L' escalier d' accès au premier étage ne présentait aucun traitement spécial. Etant presque toujours transversal, il pouvait être multiplié en deux ou trois parties. Dans les plus grandes maisons à étages, nous rencontrons un vestibule avec escalier, en général transversal, en deux parties. Généralement, la cour était fermée par un mur et servait d' abri aux animaux, fabrication et traitement de quelques marchandises. Elles présentaient une véranda au long d' un ou plusieurs côtés de l' édification, comme dans la cour fermée de la Bibliothèque Antônio Torres, destinée à améliorer la commodité et tirer profit de la lumière et de l' air, recevant un traitement spécial au niveau du garde-corps formé de balustre de bois découpé.

Dans les nombreuses maisons à étages de Diamantina est digne de mention la Casa de Chica da Silva (photo 20), avec un programme typique des édifications de la période, mais traitement constructif attentif et éléments décoratifs spéciaux, comme la décoration en forme d' aile de pigeon dans les coins du toit et les finitions en combinaison triple de *beira-seveira*, frises et cimaise dans la façade principale. Elle servit de résidence à l' Adjudicataire João Fernandes de Oliveira, qui y vécut avec l' esclave Chica da Silva, entre

les années 1763 et 1771, quand il fut responsable pour les affaires de l'exploration de diamants dans l'ancien Arraial do Tijuco. La maison fut reconstruite, probablement pendant la seconde moitié du 18^e Siècle, servant de résidence durant les 19^e et 20^e siècles et appartenant, aujourd' hui, à l'IPHAN. (Photo 20).

La fameuse Casa de Chica da Silva est située en un terrain de coin présentant une aire libre latérale et un ample terrain à l' arrière, condition qui la met en évidence au sein de l' ensemble continu de l' "ensemble de maisons". Du côté droit de l' édification existe une chapelle dédiée à Santa Quitéria, construite en 1771 et démolie en date ignorée, dont la façade fut reconstruite en 1951. En cette période étaient rares les chapelles annexées aux édifications urbaines, à cause du nombre d' églises et de l' utilisation d' oratoires à l' intérieur des résidences. Mais il est toutefois utile de noter que la construction de cette chapelle annexe représente la permanence d' un des traits qui caractérisent la *casa-grande* coloniale brésilienne en zone rurale. Ceci manifeste, en plus de la remarquable dévotion religieuse, une forme d' habiter moins ouverte au monde extérieur. Le balcon latéral fermé en treillis, qui se projète du côté gauche au niveau du second étage, peut aussi être vu comme un désir de reclusion hérité de l' architecture portugaise d' influence mauresque.

Nous pouvons encore mettre en évidence le bâtiment qui abrite la Bibliothèque Antônio Torres (photo 21), construit au 18^e Siècle pour usages résidentiels et fait en don à l' IPHAN en 1942. Situé dans l' aire centrale de la ville et se trouve bien comprimé entre les édifications voisines. Son plan, orienté vers une cour interne fermée et coupant transversalement tout le pôté de maisons, ne permet l' accès au bâtiment et la circulation que par l' avant ou les fonds. L' accès principal se fait par la rue da Quitanda et l' accès des fonds par le Beco do Mota. Ces faits se somment pour signaler la mise en valeur de la rue au détriment de la venelle; une manière d' hiérarchiser l' espace urbain.

Les maisons de campagne étaient situées à la périphérie du centre urbain et de manière générale obéissaient au programme suivant: sanzala, jardin, potager, verger, sourcin, moulin et espaces pour l' élevage d' animaux domestiques, comme porcs et poules. Elles appartenaient à des personnes aisées qui se bénéficiaient de la proximité du centre de la ville, pour participer des activités liées à l' économie urbaine. Parmi toutes, la plus fameuse fut celle de Chica da Silva, localisée dans la zone sub-urbaine de Diamantina, près de la confluence des rivières Rio Grande et du Piruruca. Elle est constituée par un édifice en forme de château, chapelle, théâtre particulier, jardin, cascades artificielles et fontaines.

L' eau qui alimentait l' ancien Arraial do Tijuco était fournie par les sources situées dans les proches montagnes. Diverses résidences de Diamantina étaient alimentées par des dérivations d' eau du réseau publique ou encore possédaient des sourcins dans les enclos, comme dans l' ancienne maison du Père Rolim, actuel bâtiment du Musée du Diamant. Cependant, plusieurs sources et fontaines publiques, ou encore "abreuvoirs publics" servaient à la majeure partie de l' approvisionnement de la ville.

Le traitement usuel des fontaines était très modeste, répondant strictement à sa fonction. Les fontaines publiques plus sophistiqués, qui sont encore protégées jusqu' à aujourd' hui, sont celles de la placette do Rosário datant de 1787 et celle de la rue Direita, de 1838 (photo 72). La première se détache sur l' ample parvis de l' église de Nossa Senhora do Rosário et celle de la rue Direita se distingue par sa position en angle avec le bâtiment du Musée du Diamant. Est aussi digne de mention celle de 1885, située dans la cour des fonds de la Casa de Chica da Silva, qui présente une ornementation néo-classique traduisant une conception esthétique de son époque.

En 1913 ont débutées des études visant la canalisation, en tubes de fer, de l' eau potable pour l' approvisionnement de la ville.

IX. L' ECLECTISME

Les changements structuraux advenus au Brésil durant la seconde moitié du 20^e Siècle se sont exprimé en transformations dans le cadre architectonique du pays. Transformations révélées par de nouvelles formes de produire et utiliser l' architecture, incorporant des éléments de l' éclectisme comme réflexe de la fin du modèle esclavagiste et de l' adoption de main d' œuvre rémunérée, bien comme du développement technologique.

Mouvement de grande pénétration, l' éclectisme atteint le *sertão* de Minas Gerais par le chemin de fer aux stations importées et “...modifie le facies des villes. Le maître d' œuvre portugais cède le pas au constructeur italien. L' utilisation de la tuile se généralise; dans les centres urbains on n' admet déjà plus les constructions de pau-a-pique, adobe ou taipa. La platebande italienne vainct l' avant-toit portugais...”²²

“En 1914, avec l' inauguration de la Station Ferroviaria de Diamantina, construite dans la Place São João sur les modèles architectoniques des stations anglaises, commence à se développer, autour de la voie ferrée, le nouveau quartier de Vila Romana. Le processus d' expansion urbaine se continua avec la formation, avant 1955, de nouvelles zones d' habitation sur les hauteurs du Bom Jesus et dans les pavillonnaires Operária et Santo Antônio, surgissant plus tard les quartiers Fátima, Presidente et Boa Vista.”²³

L' éclectisme de Diamantina connut sa splendeur dans le quartier Vila Romana, où d' importantes édifications furent implantées dans la zone délimitée par le château d' eau et la Caserne de la Police Militaire. Malgré quelques atteintes, de bons exemplaires du style se trouvent encore préservés. Ce qui contribue à la formation d' un ceinturon éclectique composé par la Station Ferroviaria, celle-ci aujourd' hui occupée par le Corps des Pompiers, le Séminaire et la Basilique Sagrado Coração de Jesus.

²² Friero, 1926, p. 539.

²³ Minas Gerais, 1994, p. 284.

Une analyse préliminaire indique que l'installation du chemin de fer à Diamantina ne fut pas le facteur déterminant dans la diffusion de l'éclectisme dans la ville, une fois que l'expansion urbaine insufflée par le chemin de fer s'est déroulée en zone périphérique, proche du Séminaire, sans interférer dans le tracé colonial du noyau historique. La majeure partie des exemplaires de la période éclectique, insérés dans la maille urbaine centrale, sont antérieurs à la station ferroviaire et présentent des caractères spécifiques de la première phase de l'éclectisme - implantation dans l'alignement, écartement latéral et insertion d'éléments coloniaux dans les façades.

Par rapport aux résidences de la Vila Romana, on vérifiera qu'elles répondent à un choix architectural simple et possèdent des dimensions réduites. Elles appartiennent en majorité à la RFFSA — Réseau Ferroviaire Fédéral S.A — se trouvant aujourd'hui défigurées. Survivent à peine quelques exemplaires incapables de constituer un ensemble.

Dans le noyau historique, consolidé au 18^e Siècle, l'éclectisme n'a pas eu le même impact, vu que ses exemplaires ont été implantés dans un décor éminemment colonial, étant les édifices éclectiques maintes fois inspirés des anciennes constructions.

La rénovation architecturale se définit par des signes et symboles communs adoptés à partir de la deuxième moitié du 20^e Siècle, quand la tendance des façades est à l'augmentation du nombre de fenêtres. Accompagnant les éloignements latéraux des édifices par rapport aux limites des terrains, on rompt la continuité de façades compromises avec la succession de pointes parallèles à l'alignement²⁴.

Près de la fin du siècle, les accès par escalier latéral deviennent fréquents. Les maisons étaient encore sur l'alignement de la rue. Cependant, elles présentaient des intervalles entre elles et possédaient, en dessous de chaque fenêtre, une petite grille d'aération du portail, élément qui devenait

²⁴ Lemos, 1989, p. 54.

obligatoire, à partir de ce moment, pour le respect aux normes qui exigeaient l' éloignement des planchers par rapport au sol²⁵ .

Les édifications dotées d'escaliers latéraux qui atteignaient le vide de la véranda, implantée en cote élevée par rapport au niveau de la rue, abandonnent aussi l' accès à l' immeuble par la façade frontale, autant par escalier comme directement dans la rue, une des principales caractéristiques de l' implantation de la période coloniale.

Il est un fait intéressant que, dans le noyau historique, quelques constructions coloniales insèrent dans les façades des éléments communs à l' éclectisme. On distinguera, par exemple, les balcons qui, façonnés en bois pendant la période coloniale, se présentent, plus tard, fabriqués en fer et ornés de pinacles aux extrémités. D' un autre côté, diverses édifications furent surélevées d' un étage, à partir du 20^e Siècle, registrant les deux styles sur ses façades: le colonial au premier étage et l' éclectique au second. Dans le centre historique l' éclectisme s' est manifesté principalement sous la forme de foyers localisés, ne constituant pas un grand ensemble.

Construite dans la période de 1933 à 1940, sur un projet du dessinateur et historien Wash Rodrigues, la Cathédrale de Santo Antônio fut implantée dans l' espace le plus noble de la ville, substituant l' ancienne matrice démolie dans les années 30 de ce siècle. Erigée selon orientation différente de l' ancienne église, elle présente des dimensions grandioses, avec un petit parvis doté d' escalier lié à un trottoir de contournement. Son frontispice suit "*...le modèle baroque des églises du littoral brésilien, principalement de Bahia et de Rio de Janeiro...*"²⁶ , constituant un exemple d' architecture néo-coloniale.

X. ARCHITECTURE MODERNE: OSCAR NIEMEYER E SON ŒUVRE À DIAMANTINA

²⁵ Lemos, 1989, p. 55.

²⁶ Mina Gerais, 1994, p. 330-332.

Pendant les années 50, le gouverneur de l'Etat de Minas Gerais, Juscelino Kubitschek, né à Diamantina, invita l'architecte Oscar Niemeyer à projeter quatre édifices de la ville, parmi lesquels trois furent déjà construits.

Exemplaires quant à l'application des concepts d'une architecture moderne brésilienne donc l'exceptionnelle valeur est largement reconnue, ces édifices sont aussi représentatifs du travail de l'architecte.

De plus, ces oeuvres illustrent l'étroite collaboration des intellectuels modernistes dans la création de l'IPHAN, en 1937, construisant, sous la coordination de l'architecte Lúcio Costa le corps conceptuel que allait orienter les actions de l'institution. Ceci inclue le moment où il se décida à opter pour la convivence entre l'architecture moderne et la coloniale au sein des centres historiques, reconnaissant ainsi leur profonde relation.

Le vocabulaire moderniste de l'architecte Oscar Niemeyer peut être reconnu et ré-interprété en versions simplifiées, dans les constructions qui ont marquées les aires d'expansion urbain de Diamantina.

L' HOTEL TIJUCO - 1951

Projet structural: Joaquim Cardoso

Localisé dans le Centre Historique de la ville, l'édification se développe en deux étages. Le rez-de-chaussée abrite terrasse, hall de réception, restaurant et cuisine; au second se situent les appartements pour hôtes.

Les éléments de la façade sont strictement reliés dans l'agencement et l'aération des milieux. Les pilotis en "V", résultat de recherches structurales réalisées par l'architecte entre 1950 et 1954, se distinguent par la valeur esthétique et l'équilibre. Les piliers entourent le second étage en tant qu'élément portant dans la composition de la façade, fonctionnant aussi comme séparation entre les terrasses des appartements.

Comptant avec la prédominance de l'horizontalité et l'intégrité de tout le programme dans un volume unique et original, l'édifice s'intègre parfaitement au paysage colonial de la ville, tout en le valorisant.

ECOLE PUBLIQUE DE L' ETAT JÚLIA KUBITSCHEK - 1954

Projet structural: W. Muller

L'édification à deux étages fut implantée au sommet du terrain fortement incliné. Sa solution structurale diffère de celle adoptée pour l'Hôtel Tijuco, par l'utilisation des classiques pilotis au premier étage, totalement indépendants des piliers qui soutiennent l'avance de la dalle de couverture. Ceci, pour minimiser l'excès d'insolation dans les salles de cours. L'utilisation d'illumination zénithale dans les rampes et couloirs du second étage a possibilité une bonne ventilation croisée. (Photo 18).

LE CLUB - 1950

Projet structural: W. Muller

La construction, parfaitement adaptée au terrain accidenté, superpose une plateforme soutenue par une arche et nettement inspirée des ponts de l'ingénieur suisse Robert Maillart, à une voûte en forme d'arche rebaisée, dont les extrémités sont directement appuyées au sol.

L'adaptation parfaite au programme exigé a créé des ambiances internes livrées et ouvertes vers l'extérieur par de grandes terrasses, qui confèrent légèreté à l'ensemble, transparence aux volumes et plasticité à l'ensemble de l'édifice. (Fig. 14).

TERMINAL AÉRIEN: CHAMP D' ATERRISSAGE

Ingénieur structural: W. Muller

Le projet, jamais construit, fut conçu en accord avec les recherches de l'architecte, utilisant des arches associées à de grands vides. Il présente une arche hyperbolique en béton, dont les extrémités s'appuient directement au

sol. Il s'élève du sol en direction au centre, jusqu' à une hauteur de 5,60 m.. Aux extrémités, on a opté pour tirer profit du sous-sol.

L' accès est réalisé par une marquise qui se courbe à partir de l' arche principale, résultat de la grande liberté dont l' architecte jouissait dans l' usage du béton armé. (Fig. 15-16).



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

BRÉSIL

- **LEGISLATION BASIQUE FÉDÉRALE SUR PRÉSERVATION
DES BIENS CULTURELS ET CRÉATION DU IPHAN.**

DÉCRET-LOI N° 25, du 30 de NOVEMBRE de 1937

**CE DÉCRET ORGANISE LA PROTECION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET
ARTISTIQUE NATIONAL**

Le Président de la "República dos Estados Unidos do Brasil" en utilisant l'attribution que
lui confère l'article 180 de la Constitution

Décrète:

CHAPITRE I

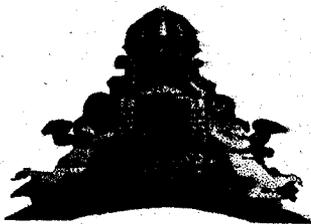
Du Patrimoine Historique et Artistique National

Art. 1^{er}. Compose le patrimoine historique et artistique national l'ensemble des biens
meubles et immeubles existant dans le pays et dont la conservation soit importante, soit
par sa liaison à des faits historiques remarquables, soit par son exceptionnelle valeur
archéologique ou ethnographique, bibliographique ou artistique.

§1^{er} Les biens auxquels se rapporte cet article ne seront considérés partie intégrante
du patrimoine historique et artistique national qu'après leurs inscription
séparément ou conjointement sur l'un des quatre Livres du Cassement, dont
s'occupe l'art. 4^{ème} de cette loi.

§2^{ème} Sont comparables aux biens auxquels se rapporte cet article et donc soumis au
classement les monuments naturels, aussi bien que les sites et les paysages qu'il
faudra conserver et protéger par leurs aspects privilégiés grâce à la nature ou à
l'aménagement le l'entreprise humaine.

Art.2^{ème} Cette loi s'applique aux choses appartenant aux personnes naturelles, aussi bien
qu'aux personnes juridiques de droit privé et de droit publique interne.



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Art.3^{ème} Sont exclues du patrimoine historique et artistique national les oeuvres d'origine étrangère:

- 1°) qui appartiennent à des représentations diplomatiques ou consulaires reconnues dans le pays;
- 2°) qui ornent tout automobiles appartenant à des entreprises étrangers faisant carrière dans le pays;
- 3°) qui sont comprises parmi les référés a l'article 10 de l'Introduction au Code Civil, et qui continuent soumis à la loi personnelle du propriétaire;
- 4°) qui appartiennent à des maisons de commerce d'objets historiques ou artistiques;
- 5°) qui soient ramanées à des expositions commémoratives, éducatives ou commerciales;
- 6°) qui soient importées par des entreprises étrangères dans le but d'orner leurs établissements respectifs.

Paragraphe Unique: Les oeuvres mentionnées aux numéros 4 et 5 auront la permission officielle de circuler librement, accordée par le Service du Patrimoine Historique et Artistique National

CAPITRE II

Du Classement

Art.4^{ème} Le Service du Patrimoine Historique et Artistique National possédera quatre livres du Classement, dans lesquels seront inscrites les oeuvres auxquelles se réfère l'art. 1^{er} de cette loi, à savoir:

- 1°) Dans le Livre du Classement Archéologique, Ethnographique et Paysager, les choses appartenant aux catégories d'art archéologique, ethnographique, "amerindia" et populaire, et de cette façon celles qui ont été mentionnées au paragraphe 2^{ème} de l'article premier;
- 2°) Au Livre du Classement Historique, les choses d'intérêt historique et les oeuvres d'art historique;
- 3°) Au Livre du Classement des Beaux-Arts, les choses d'art érudit national ou étranger;
- 4°) Au Livre du Classement des Arts Appliqués, les oeuvres qui appartiennent à la catégorie des arts appliqués nationaux ou étranger.

§1° - Chaque un des Livres du Classement pourra avoir plusieurs volumes.



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

2° - Les biens, compris dans les catégories présentées aux numéros 1, 2, 3 et 4 de cet article seront définis et spécifiés au règlement qui sera expédié pour l'exécution de cette loi.

Art. 5^{ème}. Le Classement des biens appartenant à l'Union, aux États et aux communes se fera d'office par ordre du Directeur du Service du Patrimoine Historique et Artistique National, mais il devra être notifié à l'organisme auquel il appartiendra, ou à celui ayant la garde de la chose classée, dans le but de produire les effets nécessaires.

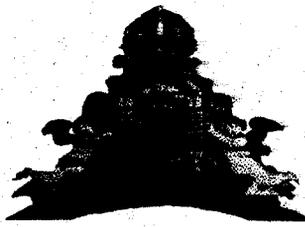
Art. 6^{ème}. Le Classement de chose appartenant à la personne naturelle ou à la personne juridique de droit privé se fera de façon volontaire ou obligatoire.

Art. 7^{ème}. On procédera au classement volontaires toujours que le propriétaire le demandera et la chose aura les qualités nécessaires pour pouvoir faire partie intégrante du patrimoine historique et artistique national, au jugement du Conseil Consultatif du Service du Patrimoine Historique et Artistique National, ou toujours que le propriétaires lui-même consentira, par écrit, à la notification, que l'on lui fera, pour l'inscriptions de la chose à l'un des Livres du Classement.

Art. 8^{ème}. On procédera au classement obligatoire lorsque le propriétaire s'opposera à consentir à l'inscription de la chose.

Art. 9^{ème}. Le classement obligatoire se fera selon le processus suivant:

- 1°) Le Service du Patrimoine Historique et Artistique National, à travers son organisme compétent, notifiera le propriétaire pour consentir au classement, dans un délai de quinze jours, à compter de la date de réception de la notification, ou pour, s'il désire le réfuter, offrir dans le même délai les raisons de sa réfutation.
- 2°) Dans le cas où il n'y a pas de réfutation dans le délai signé, lequel est fatal, le directeur du Service du Patrimoine Historique et Artistique National ordonnera par une dépêche simple que l'on procède à l'inscription de la chose sur le Livre du Classement convenable;
- 3°) Si la réfutation est offerte dans le délai signé, on procédera à une révision, dans un autre délai de quinze jours fatal lui-aussi, à l'organisme que aura envoyé l'initiative du classement, dans l'intention que celui-ci la soutienne. Ensuite, indépendamment de dépenses, le procès sera envoyé au Conseil consultatif du Service du Patrimoine Historique et Artistique National, lequel émettra une décision, dans le délai de



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

soixante jours, à partir de la date de réception. Cette décision n'admet pas de recours.

Art. 10 - Le classement des biens, auquel se rapporte l'art. 6^{ème} de cette loi, sera considéré provisoire si le procès a été à peine instauré par la notification, ou définitif s'il a été conclu par l'inscription des biens sur le Livre du Classement compétent.

Paragraphe Unique. Pour tous les effets sauf ce qui dispose l'art. 13 de cette loi, le classement provisoire équivaudra au classement définitif.

CHAPITRE III

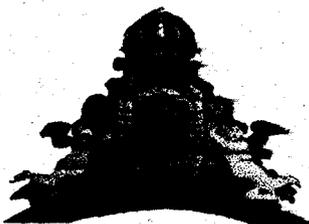
Les effets du Classement

Art. 11. Les choses classées, qui appartiennent à l'Union, aux États ou aux Communes, inaliénables par nature, ne pourront être transférées que de l'une à l'autre de ces entités.

Paragraphe Unique. Ayant été fait le transfert, il est nécessaire que l'acquéreur le communique immédiatement au Service du Patrimoine Historique et Artistique National.

Art. 13. Le Classement définitif des biens de propriété particulière sera, par l'initiative de l'organisme compétent du Service du Patrimoine Historique et Artistique National, transcrit pour les effets nécessaires dans le livre de responsabilité des officiers du registre d'immeubles et verbalisé à côté de la transcription du domaine.

- § 1°. Dans le cas de transfert de propriété des biens dont traite cet article, l'acquéreur devra dans le délai de trente jours, sous peine d'amende de 10% sur la valeur respective, l'inclure dans le registre, même s'il s'agit de transmission judiciaire.
- § 2°. Dans l'hypothèse de dislocation de tels biens, le propriétaire devra, dans le même délai et sous peine de payer la même amende les inscrire dans le registre du lieu où ils auront été disloqués.
- § 3°. Le transfert doit être communiqué par l'acquéreur, et la dislocation par le propriétaire, au Service du Patrimoine Historique et Artistique National, dans le même délai et sous la même peine.



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Art. 14 . La chose classée ne pourra pas sortir du pays, sauf par court délai, sans transfert de propriété et dans le but d'une échange culturelle par jugement du Conseil Consultatif et du Service du Patrimoine Historique et Artistique National.

Art. 15 . Tentée, sauf dans le cas prévu à l'article antérieur, l'exportation, en dehors dy pays, de la chose clasée, celle-ci sera séquestrée par l'Union ou par l'État ou elle se trouvera.

§ 1°. Prouvée la responsabilité du propriétaire, on lui imposera une amende de cinquante pour cent sur la valeur de la chose, laquelle restera séquestrée en gage, jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

§ 2°. Dans le cas de récidive, l'amende sera augmentée de son double.

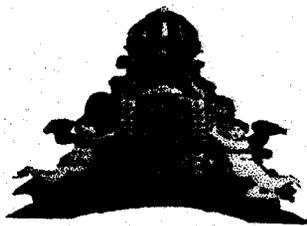
§ 3°. La personne qui tentera de faire l'exportation de la chose classée, en plus de tomber dans l'amende a laquelle se rapportent les paragraphes antérieurs, tombera dans le peines prévues ao Code Pénal pour le crime de contrabande.

Art. 16 - Dans le cas de disparition ou de vol de tout objet classé, son propriétaire devra communiquer le fait au Service du Patrimoine Historique et Artistique National, dans le délai de cinq jours, sou peine d'amende de dix pour cent sur la valeur de la chose.

Art. 17 - Les choses classés ne pourront en aucun cas être détruites, démolies ou mutilées, ni non plus, sans la préalable autorisation spéciale du Service du Patrimoine Historique et Artistique National, être réparées, peintes ou restaurées, sous peine d'amende de cinquante pour cent du dommage causé.

Paragraphe Unique - S'agissant de biens appartenant à l'Union, aux États ou aux Communes, l'autorité responsable de l'infraction de cet article subira personnellement l'amende.

Art. 18 - Sans autorisations préalable du Service du Patrimoine Historique et Artistique National, on ne pourra pas, au voisinage de la chose classée, faire aucune construction qui empêche ou réduise sa visibilité, ni y afficher des annonces ou des pancartes, sous peine de démolition de l'oeuvre ou d'enlèvement de l'objet; une amende de cinquante pour cent de la valeur du même objet est prévue.



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Art. 19 - Le propriétaire de la chose classée, qui ne disposera pas de ressources pour procéder à l'exécution des oeuvres de conservation et réparation que celle-ci demandera, communiquera au Service du Patrimoine Historique et Artistique National le besoin de ces oeuvres, sous peine d'amende dans la valeur correspond au double du prix du dommage subi par cette chose.

- § 1°. Reçue la communication, et considérées nécessaires les oeuvres, le directeur du Service du Patrimoine Historique et Artistique National ordonnera l'exécution de ces oeuvres aux dépens de l'Union. Elles doivent être commencées dans le délai des six mois. Le directeur du Service du Patrimoine Historique et Artistique National pourra aussi ordonner l'expropriation de la chose.
- § 2°. Si l'une des providences prévues au paragraphe antérieur n'est pas observée, le propriétaire pourra requérir que le classement de la chose soit annulé.
- § 3°. S'il y a urgence à la réalisation d'oeuvres de conservation ou réparation de n'importe quelle chose classée, le Service du Patrimoine Historique et Artistique National pourra prendre l'initiative de les projeter et les exécuter, au dépens de l'Union, indépendamment de la communication à laquelle se rapporte cet article de la part du propriétaire.

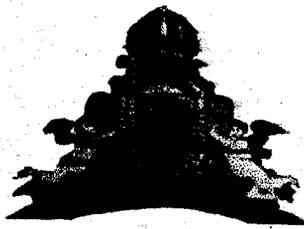
Art. 20 - Les choses classées sont soumises à la surveillance permanente du Service du Patrimoine Historique et Artistique Nacional, qui pourra les examiner toujours qu'il jugera convenable, ne pouvant les respectifs propriétaires créer aucun obstacle à l'inspection, sous peine d'amende de cent mille "reis", augmentée du double en cas de recidive.

Art. 21 - Les attentats comis contre les biens cités à l'art. 1^{er} de cette loi sont comparables à ceux qui sont comis contre le Patrimoine National.

CHAPITRE IV

Du Droit de Préférence

Art. 22 - En face de l'aliénation onéreuse de biens classées appartenant à des personnes naturelles ou à des personnes juridiques de droit privé, l'Union, les États et les Communes auront, dans cet ordre, le droit de préférence.



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

- 1°. Une telle aliénation ne sera permise, sans que les biens soient offerts préalablement, par le même prix, à l'Union, aussi bien qu'à l'État et à la Commune ou ils se trouveront. Le propriétaire devra notifier les titulaires du droit de préférence à l'utiliser, dans le délai de trente jours, sous peine de le perdre.
- 2°. Est nulle l'aliénation réalisée avec la violation de ce qui a été disposé au paragraphe antérieur, étant tout titulaire du droit de préférence habilité à séquestrer la chose et à imposer l'amende de vingt-cinq pour cent de sa valeur au vendeur et à l'acheteur, qui en seront solidairement responsables. La nullité sera prononcée, sous la forme de la loi, par le juge qui accordera le séquestre, lequel ne sera suspendu qu'après le paiement de l'amende et si n'importe quel titulaire du droit de préférence n'aura acquis la chose dans le délai de trente jours.
- 3°. Le droit de préférence n'inhibe pas le propriétaire de graver librement la chose classée, de gage, d'antichrese ou d'hypothèque.
- 4°. Aucune vente judiciaire de biens classés ne pourra se réaliser sans que, préalablement les titulaires du droit de préférence en soient notifiés judiciairement, ne pouvant les "editais de praça" être expédiés, sous peine de nullité, avant que la notification soit faite.
- 5°. Les titulaires du droit de préférence ont le droit de rémission, si, jusqu'à la signature de l'acte d'adjudication ou jusqu'à la sentence d'adjudication, les personnes qui, sous la forme de la loi, ont la faculté de rendre la rémission ne l'utiliseront pas.
- 6°. Le droit de rémission de la part de l'Union, aussi bien que de la part de l'État de la Commune ou se trouveront les biens, pourra être exercé, dans le délai de cinq jours à partir de la signature de l'acte d'adjudication ou la sentence d'adjudication, ne se pouvant extraire la lettre tandis que ce délai ne s'épuisera pas, sauf si l'enchérisseur ou l'adjudicateur est l'un des titulaires du droit de préférence.

CHAPITRE V

Dispositions Générales

Art. 23 . Le Pouvoir Exécutif prendra des mesures dans le but de réaliser des accords entre l'Union et les États, pour mieux coordonner le développement des activités



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

relatives à la protection du patrimoine historique et artistiques national et pour l'uniformisation de la législation complémentaire d'état sur le même sujet.

Art. 24 . L'Union maintiendra, pour la conservation et l'exposition d'oeuvres historiques et artistiques de sa propriété, en plus du Musée Historique National et du Musée National de Beaux-Arts, le nombre nécessaires de Musées Nationaux, devant encore veiller à la création de musées d'état et municipaux, ayants des objectifs similaires.

Art. 25 . Le Service du Patrimoine Historique et Artistique National esayera des convenances avec les eclesiastiques, les institutions scientifiques, historiques ou artistiques et les personnes naturelles et juridiques, au but d'obtenir la coopération des mêmes au bénéfice du patrimoine historique et artistique national.

Art.26. Les Commerçants d'antiquités, d'oeuvre d'art de toute nature, de manuscrits et de livres anciens ou rares sont obligés à avoir un registre spécial au Service du Patrimoine Historique et Artistique National, devant également se présenter semestriellement à cet organisme une liste complète des choses historiques et artistiques qu'ils possèdent.

Art. 27 - Toujours que les agents des enchères devront vendre des objets de nature identique à celle des objets mentionnés à l'article antérieur, ils devront présenter la respective liste à l'organe compétent du Service du Patrimoine Historique et Artistique National, sous peine d'amende de cinquante pour cent sur la valeur des objets vendus.

Art. 28 - Aucun objet de nature identique à celle des cités à l'art. 26 de cette loi ne pourra être mis en vente par les commerçants ou les agents des enchères, sans qu'il ait été authentiqué préalablement par le Service du patrimoine Historique et Artistique National, ou par un expert à qui celui-ci fasse confiance, sous peine d'amende de cinquante pour cent sur la valeur attribuée à l'objet.

Paragraphe Unique: L'authentification de l'objet mentionné sera faite selon le paiement d'un tarif d'expertise du cinq pour cent sur la valeur de la chose, si celle-ci est inférieure ou égale à "um conto de réis", et de plus cinq mille "reis" par "conto de reis" ou une fraction qui l'exédera.

Art. 29 - Le titulaire du droit de préférence jouit de privilège sur la valeur produite sur place par des biens classés, quant au paiement d'amendes imposées en raison d'infractions de cette loi.



**PROPOSITION D'INSCRIPTION DE DIAMANTINA SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL**

Paragraphe Unique - Seulement les crédits inscrits sur le registre compétent avant le classement de la chose par le Service du Patrimoine Historique et Artistique National auront la priorité sur le privilège auquel se rapporte cet article.

Art. 30 - On révoque les dispositions contraires à cette Loi.

Rio de Janeiro, 30 novembro 1937, 116^{ème} de l'Indépendance et 49^{ème} de la République.

BIBLIOGRAPHIE

- ALMEIDA, Lúcia Machado de. *Passeio a Diamantina*. São Paulo: Martins, 1960.
- AMARAL, Aracy. “Da Terra: Madeira e Barro como Suporte para a Cor e Ouro.” in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Imprensa Universitária, 1982/3, p.279-283.
- ALVIM, Sandra. *Arquitetura Religiosa Colonial no Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro: Editora da UFRJ / IPHAN, 1996.
- ANDRADE, Rodrigo de M.F. *As Artes Plástica no Brasil*. Rio de Janeiro: Sul América e Banco Hipotecário Lar Brasileiro, 1952.
- ANDRADE, Rodrigo de M.F. “Artistas Coloniais.” in: *Cadernos de Cultura*, nº 113. Rio de Janeiro: MEC, Serviço de Documentação, 1958.
- ARAÚJO VIANA, Ernesto da Cunha de. “Das artes plásticas no Brasil em geral e na cidade do Rio de Janeiro em particular”. in: *Revista do IHGB*. Rio de Janeiro: IHGB, t.LXXVIII, 1915.
- ARGAN, Giulio Carlo. *Historia del arte como historia de la ciudad*. Barcelona: Laia, 1984.
- AVELLAR, Hélio de Alcântara. *História administrativa do Brasil; a administração pombalina*. Brasília: Fundação Centro de Formação do Serviço Público/Universidade de Brasília, 1983.
- AVERINI, Ricardo. “Tropicalidade do Barroco”. in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Imprensa Universitária, nº12, 1982/3, p.327-334.
- ÁVILA, Affonso; GONTIJO, João Marcos Machado; MACHADO, Reinaldo Guedes. *Barroco mineiro: glossário de arquitetura e*

- ornamentação*. Rio de Janeiro: Fundação Roberto Marinho, Fundação João Pinheiro, 1979.
- ÁVILA, Affonso. *Estudos Seiscentistas em Minas Gerais*. Belo Horizonte: Centros de Estudos Mineiros, 1967.
- BARBOSA, Antonio da Cunha. “Aspectos da arte brasileira colonial.” in: *Revista do IHGB*. Rio de Janeiro: IHGB, v.LXI, 1898, p.95-154.
- BARBOSA, Elmer C. Correa. *As Artes do Barroco Católico*. Rio de Janeiro: PUC, 1977.
- BARBOSA, O. *Contribuição à Origem do Diamante em Diamantina – M.G.* Rio de Janeiro: Departamento Nacional de Produção Mineral / INPM. Boletim 136. 1951, p.37.
- _____. *Diamante no Brasil*. Histórico, Ocorrência, Prospecção e Lavra. Brasília /DF: Companhia de Pesquisa e Prospecção Mineral / CPRM. 1991.
- BARDI, P.M. *Mestres, artífices, oficiais e aprendizes no Brasil*. São Paulo: Sudameris Brasil, 1981.
- BARRETO, Paulo T. “Casas de Câmara e Cadeia”. in: *Arquitetura Oficial I*. São Paulo: MEC-IPHAN/FAU-USP, 1978, p.101-253.
- BAZIN, Germain. *A Arquitetura Religiosa Barroca no Brasil*. Rio de Janeiro: Record, 1983, 2 v.
- BISHOP, Elisabeth. *Esforços do Afeto*. São Paulo: Companhia das Letras, 1997.
- BOSCHI, Caio César. *O Barroco Mineiro: artes e trabalho*. São Paulo: Brasiliense, 1988.
- _____. *Os Leigos e o Poder*. Irmandades Leigas e Política Colonizadora em Minas Gerais. São Paulo: Ática, 1986.

- BOXER, C. R. *A Idade de Ouro no Brasil*. São Paulo: Cia Editora Nacional, 1969.
- BRENNA, Giovanna Rosso del. *La costruzione di un nuovo mondo: territorio, città, architettura tra Europa e America Latina dal XVI ao XVIII secolo*, Sagep, Genova, 1994.
- BRUAND, Yves. *Arquitetura contemporânea no Brasil*. São Paulo: Perspectiva, 1981.
- BURY, John. *Arquitetura e arte no Brasil colonial*. São Paulo: Nobel, 1991.
- CARITA, Helder. *Bairro Alto: tipologias e modos arquitectónicos*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa, 1994, 2ª ed.
- CHAVES, M.L.S.C. e UHLEIN, A. *Depósitos Diamantíferos da Região do Alto/Médio Rio Jequitinhonha / MG*. Brasília /DF: Departamento de Produção Mineral / INPM, Principais Depósitos Minerais do Brasil, vol. IVA: Gemas e Rochas Ornamentais, 1991.
- CHOAY, Françoise. *L'allegoria del patrimonio*. Officina Edizioni, Roma, 1995.
- CONSTITUIÇÕES Primeiras do Arcebispado da Bahia, 1853*.
- CORREIA, José Eduardo Horta. *Arquitectura portuguesa. Renascimento, maneirismo, estilo chão*. Lisboa: Editorial Presença, 1991.
- COSTA, Lúcio. "A Arquitetura dos Jesuítas no Brasil". in: *Arquitetura Religiosa*. Textos Escolhidos da Revista do IPHAN. São Paulo: FAU/USP e MEC/IPHAN, 1978, p.11-98.
- COSTA, Lúcio. *Lúcio Costa: Registro de uma Vivência*. São Paulo: Empresa das Artes, 1995.

- COSTA, Luis Xavier da. *As Belas-artes plásticas em Portugal durante o século XVIII*. Lisboa: J. Rodrigues, 1935.
- COUTO, Sóter Vieira. *Vultos e fatos de Diamantina*. Belo Horizonte: Imprensa Oficial, 1954.
- DICIONÁRIO da Arte Barroca em Portugal*. Dir. José Fernandes Pereira, Coord. Paulo Pereira. Lisboa: Presença, 1989.
- DEL NEGRO, Carlos. “Dois mestres de Minas: José Soares de Araújo e Manoel da Costa Ataíde”. in: *Universitas Revista de Cultura da Universidade Federal da Bahia*, Salvador, jan/abr, 1969, 2:79-101.
- _____. *Escultura ornamental barroca do Brasil; portadas de igrejas de Minas Gerais*. Belo Horizonte: Edições Arquitetura, V.1, 1967, p.207-9, 211-2.
- FABRIS, Annateresa. “O Eclétismo à Luz do Modernismo.” In: *Eclétismo na Arquitetura Brasileira*. São Paulo: Nobel, 1987.
- FRANÇA, José Augusto. *Oitocentos anos de arte portuguesa*. Lisboa: Tip. Barbosa & Xavier, 1981.
- _____. *Lisboa Pombalina e o Iluminismo*. Lisboa: Bertrand, 1987.
- FRANCO, Luiz P.N. *Por uma história da forma* in *Desenho Urbano*, Brasília: PINI, 1986.
- FREYRE, Gilberto. *Sobrados e Mucambos*. Rio de Janeiro: José Olympio, 1985, 2v.
- FRIEIRO, Eduardo. “As Artes em Minas”. in: SILVEIRA, Victor. *Minas Gerais em 1925*. Belo Horizonte: Imprensa Oficial, 1926.

- FURTADO, Júnia Ferreira. *O Livro da Capa Verde*. O Regimento Diamantino de 1771 e a vida no período da Real Extração. São Paulo: Annablume, 1996.
- GARDNER, George. *Viagens no Brasil, principalmente nas províncias do norte e nos distritos do ouro e do diamante durante os anos de 1835-1841*. São Paulo: Cia. Editora Nacional, 1942, p.382-5 (Col. Brasiliana, 223).
- GOMES, Maria do Carmo & CÂNDIDO, Maria Inez. *Urbanização e Decadência da Mineração*. Monografia do Curso de Bacharelado em História. FAFICH/ UFMG, 1979.
- GOMES, Paulo Varela. “O regresso à ordem (e às ordens): aspectos da cultura arquitetônica em Portugal na época do Padre Inácio da Piedade Vasconcelos” (1676 - 1747). in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Imprensa Universitária, nº.15, 1990/92, p.147 - 157.
- GOMBRICH, E.H. *História da Arte*. São Paulo: Círculo do Livro, s.d.
- GREPPI, Claudio. *Guardare com meraviglia* in *Casabela 575/576*, Milão, Janeiro, 1991.
- HAUSER, Arnold. *História Social da Literatura e da Arte*. São Paulo: Mestre Jou, 1972 -1982, 2v.
- HOLANDA, Sérgio Buarque de. *A Época Colonial*. São Paulo: Difel, 1973.
- _____. *Raízes do Brasil*. Rio de Janeiro: José Olympio, 1978.
- IGLÉSIAS, Francisco. *Política Econômica do Governo Provincial Mineiro. 1835-1880*. Rio de Janeiro: MEC, 1958.
- _____. *Trajatória Política do Brasil. 1500-1964*. São Paulo: Companhia das Letras, 1993.

- _____. “Três Séculos de Minas”. in: *Cadernos de Minas*. nº1, Belo Horizonte: Biblioteca Pública Estadual Luiz de Bessa, 1985.
- INVENTÁRIO Artístico de Portugal*. Lisboa: Academia Nacional de Belas Artes, vol. I, 1943; vol. II, 1947; vol. III, 1949; vol. IV, 1952; vol. VI, 1959.
- JANSON, H.W. *História da Arte*. Lisboa: Fundação Calouste Gulbenkian, 1989.
- JARDIM, Luis. “A pintura decorativa em algumas igrejas antigas de Minas”. in: *Revista do Serviço do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional*. Rio de Janeiro: SPHAN, nº.3, 1939, p.63-102.
- _____. “A pintura do guarda-mor José Soares de Araújo em Diamantina”. in: *Revista do Serviço do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional*. Rio de Janeiro: SPHAN, nº.4, 1940, p.155-77.
- LANGE, Francisco Court. *História da Música na Capitania Geral das Minas Gerais*. Belo Horizonte: Conselho Estadual de Cultura. de Minas Gerais, 1983.
- LEFÈVRE, Renée & VASCONCELOS, Sylvio de. *Minas: cidades barrocas*. São Paulo: Cia. Editora Nacional, 1968, p.41-3
- LEMOS, Carlos Alberto Cerqueira. *Arquitetura Brasileira*. São Paulo: Melhoramentos/USP, 1979.
- _____. *Cozinhas, etc.* São Paulo: Perspectiva, 1978.
- _____. “No Brasil, a coexistência do maneirismo e do barroco até o advento do neoclássico histórico”. in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Imprensa Universitária, nº.15, 1990/2, p. 251-56.
- _____. *História da Casa Brasileira*. São Paulo: Contexto, 1989.

- LIMA JÚNIOR., Augusto de. *História dos Diamantes nas Minas Gerais*. Rio de Janeiro: Edições Dois Mundos, 1945.
- MACHADO, Cirilo Volkmar. *Conversações sobre a Pintura, Escultura e Architectura*. Lisboa: Of. Simão Thaddeo Ferreira, 1794, 2v.
- MACHADO, José Alberto Gomes. “O Discreto Esplendor do Barroco”. in: *História das Artes Plásticas*. Lisboa: Imprensa Nacional - Casa da Moeda, 1991,p.69 - 98.
- MACHADO, Aires da Mata. *Arraial do Tijuco; Cidade Diamantina*. São Paulo: Martins, 1957.
- MAPA de População do Tijuco*. Arquivo Público Mineiro, 1832, Cx.11 SP. PP10.
- MAKL, Dagoberto. “A pintura num período de transição”. in: *História da Arte em Portugal* . Lisboa: Alfa, 1986, p. 83 - 155.
- MARAVALL, José Antonio. *La cultura del Barroco*. Barcelona: Ariel, 1983.
- MARTINS,Judith. *Dicionário de artífices dos séculos XVIII e XIX em Minas Gerais*. Rio de Janeiro: Publicações do Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional, 27, 1974,2v.
- MARX, Murillo. *Cidade no Brasil terra de quem?* São Paulo: EDUSP-Nobel, 1991.
- _____ “Arraiais mineiros: relendo Sylvio de Vasconcellos”. in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Imprensa Universitária, nº.15, 1990/2, p. 389-94.
- MATTOS, Anibal de. *Arte Colonial Brasileira*. Belo Horizonte: Biblioteca Mineira de Cultura, 1936.

MAWE, John. *Viagem ao interior do Brasil*. Belo Horizonte: Itatiaia; São Paulo:EUSP, 1978.

MAXWELL, Kenneth. *A Devassa da Devassa*. Rio de Janeiro: Paz e Terra, 1978.

MENESES, José Newton Coelho. *O Continente Rústico*. Abastecimento Alimentar na Comarca do Serro Frio. 1750-1810. Dissertação de Mestrado. História FAFICH/UFMG, 1997.

MINAS GERAIS. Monumentos Históricos e Artísticos . Circuito do Diamante. Belo Horizonte: Revista Barroco, Sistema Estadual de Planejamento/ Fundação João Pinheiro, Centro de Estudos Históricos e Culturais, 1994, nº 16 (Coleção Mineiriana. Série Municípios e Regiões).

MIRANDA, Selma Melo. *Devoção, Arquitetura e Festa*. Um olhar sobre a Vila Real do Sabará, 1996 (digitado).

_____. “Uma cidade, uma praça e muitas histórias.” In: *Revista do Instituto de Artes e Cultura*, nº1, Ouro Preto:IAC/UFOP, 1994.

MOURA, Carlos. O Sentido do Barroco na arte seiscentista e do início do século XVIII. *História da Arte em Portugal*. Lisboa: Alfa,v.8 - 9, p.159-181.

MORLEY, Helena. *Minha vida de menina*. Rio de Janeiro: J. Olympio, 1958, 4ªed.

MOURÃO, Paulo Kruger Corrêa. *Guia do turista em Diamantina*. Belo Horizonte: Editora São Vicente, 1973.

_____. Monumentos Históricos em Minas Gerais. Chafarizes de Diamantina. Arquivo 13ªCR/IPHAN. (Documento Avulso).

_____. Monumentos históricos em Minas Gerais. XIX. A casa do Contrato de Diamantina. Belo Horizonte: ***O Diário***, 1959, 16 jan, p.4.

_____. Monumentos históricos em Minas Gerais. XX. A casa do Padre Rolim em Diamantina. Belo Horizonte: ***O Diário***, 1959, 23 jan, p.4.

_____. Monumentos históricos em Minas Gerais. XXI. Casa e ruínas da chácara de Chica da Silva. Belo Horizonte: ***O Diário***, 1959, 30 jan, p.4.

_____. Monumentos históricos em Minas Gerais. XXII. A Casa da Glória. Belo Horizonte: ***O Diário***, 1959, 6 fev., p.4.

_____. Monumentos históricos em Minas Gerais. XXIII. Casa do Forum de Diamantina. Belo Horizonte: ***O Diário***, 1959, 13 fev., p.4.

NEGRO, Carlos del. *Nova contribuição ao estudo da pintura mineira: norte de Minas: pintura dos tetos de igrejas*. Rio de Janeiro: IPHAN, 1979.

NYEMEYER, Oscar. “Contradição na Arquitetura. In: ***Módulo, Arquitetura e Arte***. Rio de Janeiro, nº31, 1962.

NIZZA SILVA, Maria Beatriz. *Cultura no Brasil Colônia*. Petrópolis: Vozes, 1981.

NOVAIS, Fernando A. *Portugal e Brasil na crise do antigo sistema colonial (1777-1808)*. São Paulo: HUCITEC, 1981.

OLIVEIRA Marques, A.H. Mesterais. *Dicionário de História de Portugal*. Lisboa: Iniciativas Editoriais. 1971, v. III p.44-48.

OLIVEIRA, Myriam Andrade Ribeiro de. A pintura de perspectiva em Minas colonial. in: ***Revista Barroco***. Belo Horizonte: 1978 -79, n.10.

- _____. A pintura de perspectiva em Minas Colonial-Ciclo Rococó.
in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: 1982 - 83, n. 12
- _____. A Arquitetura e as artes plásticas no século XVIII
brasileiro. in: *Revista Gávea*. Rio de Janeiro: PUC, 1985,n.2,p.51-62.
- PAIVA, Clotilde Andrade. *População e Economia nas Minas Gerais do século XIX*. Tese de Doutorado. SP/USP, 1996.
- PEREIRA, José Fernandes. Resistências e aceitação do espaço barroco: a arquitetura religiosa e civil. in: *História da Arte em Portugal*. Lisboa: Alfa, 1986,v.8, p.9 - 65.
- _____. Artista. in: *Dicionário da Arte Barroca em Portugal*. Lisboa: Editorial Presença, 1989, p.51-52.
- PAPADAKI, Stamo. *Oscar Niemeyer*. Works in Progress. New York: Reinhold Publish Corporation, 1956.
- PEVSNER, Nikolaus. *Panorama da arquitetura ocidental*. São Paulo: Martins Fontes, 1982.
- PIRES, Antonio Olyntho Santos. “A Mineração.” in: *Revista do Arquivo Público Mineiro*. Belo Horizonte: Imprensa Oficial de M:G:, vol.8, 1903.
- PORTUGAL no século de D. João V , a Revolução Francesa*. Lisboa: Biblioteca Nacional, 1989.
- PRADO JÚNIOR, Caio. *Formação do Brasil Contemporâneo*. São Paulo: Brasiliense, 1970.
- REIS FILHO, Nestor Goulart. *Quadro da arquitetura no Brasil*. São Paulo: Perspectiva, 1989.
- _____. *Evolução urbana no Brasil (1500-1720)*. São Paulo: Pioneira, 1968.

- _____. *Catálogo de iconografia das vilas e cidades do Brasil colonial: 1570-1720*. São Paulo: FAU-USP, 1964.
- _____. “Notas sobre o urbanismo barroco no Brasil”. in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Imprensa Universitária, nº15, 1990/2, p. 229-36.
- ROCHA, José Joaquim. *Geografia Histórica da Capitania de Minas Gerais*. Belo Horizonte: Fundação João Pinheiro, 1995.
- ROCHA, Severiano de Campos. *Memórias do Collegio e Orphanato de N.S^a das Dores e do Hospital de N.S^a. sa Saúde de Diamantina*. Belo Horizonte: Imprensa Oficial, 1919.
- RODRIGUES, José Wash. “A casa de moradia no Brasil antigo”. in: *Arquitetura Civil I*. São Paulo: FAU/USP-MEC/IPHAN, 1975, p. 283-318.
- _____. *Documentário Arquitetônico: relativo à antiga construção civil no Brasil*. Belo Horizonte: Itatiaia, 1979.
- ROSSA, Walter. *A cidade portuguesa* in Da Estética Barroca ao fim do Classicismo, Lisboa.
- SAINT-HILAIRE, Auguste de. *Viagem pelo Distrito dos diamantes e litoral do Brasil*. Belo Horizonte: Itatiaia, 1974.
- SANTOS, Antonio Fernando Baptista e MASSARA, Monica. “O jogo barroco em José Soares de Araújo pintor bracarense em Minas Gerais”. in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Universidade Federal de Minas Gerais, nº15,1990/2, p. 435-40.
- SANTOS, Joaquim Felício dos. *Memórias do Distrito Diamantino*. Rio de Janeiro: Edições O Cruzeiro, 1956, 3^a.ed.

SANTOS, Paulo F. *Quatro Séculos de Arquitetura*. Rio de Janeiro: IAB, 1981.

_____. “Arquitetura Moderna e suas Raízes”. In: *O Período Moderno*. Rio de Janeiro: Museu Nacional de Belas Artes, 1981.

_____. Interação do passado e presente no processo histórico da arquitetura e do urbanismo. in: *Arquitetura Revista*. Rio de Janeiro: FAU/UFRJ, 1986. n.4 p. 3-9.

_____. *Formação de cidades no Brasil colonial*. Coimbra: Vº Colóquio Internacional de Estudos Luso-Brasileiro, 1968.

SCARANO, Julita. *Devoção e Escravidão*. São Paulo: Cia Ed. Nacional, 1975.

SERAFIM LEITE, S.I. *Artes e ofícios dos jesuítas no Brasil, 1549-1760*. Lisboa: Bratéria, Livros de Portugal, 1953.

SICA, Paolo. *Storia dell'urbanistica: il settecento*, Laterza, Roma-Bari, 1992.

SILVA TELLES, Augusto da. “O ensino técnico e artístico, evolução e características, séculos XVIII e XIX.” in: *Arquitetura Revista*. Rio de Janeiro: FAU/UFRJ, 1988, n.6, p.2-14.

SMITH, Robert. “Arquitetura Civil no período colonial”. in: *Arquitetura Civil I*. São Paulo: MEC-IPHAN/FAU-USP, 1981, p.95-190.

SOBRAL, Luis de Moura. Pintura. *Dicionário da Arte Barroca em Portugal*. Lisboa: Presença, 1989, p.356 -363.

SODRÉ, Nelson Werneck. *Formação Histórica do Brasil*. Rio de Janeiro: Civilização Brasileira, 1976.

SOUSA VITERBO, Francisco Marques de. *Dicionário Histórico e Documental dos Architectos, Engenheiros e Constructores*

- Portuguezes ou a serviço de Portugal*. Lisboa: Imprensa Nacional. 1904. 3v.
- _____. *Dicionário Histórico Documental dos Arquitetos, Engenheiro e Construtores Portugueses a Serviço de Portugal*. Lisboa: 1921. 3v.
- SOUZA, Laura de Mello e. *Desclassificados do Ouro*. Rio de Janeiro: Ed. Graal, 1982.
- SOUZA, Maria Beatriz de Mello e. “A Imaculada Conceição, Símbolo do Chiaroscuro no Barroco Brasileiro”. in: *Revista Barroco*. Belo Horizonte: Imprensa Universitária, nº12, 1990/2.
- SPIX, J.B. von e MARTIUS, K.F.B. *Viagem pelo Brasil*. Rio de Janeiro: Imprensa Nacional, 1938, 2v.
- TORRES, João Camilo. *História de Minas Gerais*. Belo Horizonte: Fundação João Pinheiro, 1994.
- VASCONCELOS, Diogo. *Breve Descrição Geográfica física política da Capitania de Minas Gerais*. Belo Horizonte: Fundação João Pinheiro, 1994.
- VASCONCELLOS, Salomão de . “Ofícios mecânicos em Vila-Rica durante o século XVIII”. in: *Revista do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional*. Rio de Janeiro: SPHAN, 1940, n.4 p.331-360.
- VASCONCELLOS, Sylvio. *Vila Rica*. São Paulo: Perspectiva, 1977.
- VERGUEIRO, Laura. *Opulência e miséria das Minas Gerais*. São Paulo: Cia das Letras, 1993.
- _____. “Formação urbana do Arraial do Tejuco”. in: *Revista do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional*. Rio de Janeiro: SPHAN, 1959, nº 14, 121-134.

WITTKOWER, Rudolf. *Escultura*. São Paulo: Martins Fontes, 1989.

ZANINI, Walter. *História Geral da Arte no Brasil*. São Paulo: Instituto
Walter Moreira Salles, 1983.

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e) ANTONIO FERNANDO B. SANUS accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.
2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et ou diapositive(s), décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :
 - a) publications de l'UNESCO ;
 - b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
 - c) cartes postales - vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
 - d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
 - e) expositions, etc.
3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.
4. La liste de la/des photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication.)
5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.
6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.
7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.
8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

Fait à BHLe le 25.06.1998

Antonio Fernando B. Sanus
PHOTOGRAPHE

Signature, titre ou fonction
de la personne dûment autorisée

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e) RONALDO FERREIRA DA SILVA.....
accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.
2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et ou diapositive(s), décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :
 - a) publications de l'UNESCO ;
 - b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
 - c) cartes postales - vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
 - d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
 - e) expositions, etc.
3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.
4. La liste de la/des photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication.)
5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.
6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.
7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.
8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

Fait à Belo Horizonte le 12 1998

Ronaldo Ferreira da Silva

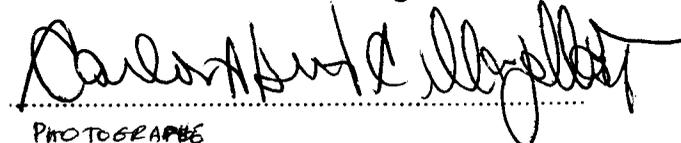
PHOTOGRAPHE

Signature, titre ou fonction
de la personne dûment autorisée

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e) CARLOS ALBERTO CARDOSO MAGALHÃES
accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.
2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et ou diapositive(s), décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :
 - a) publications de l'UNESCO ;
 - b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
 - c) cartes postales - vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
 - d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
 - e) expositions, etc.
3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.
4. La liste de la/des photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication.)
5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.
6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.
7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.
8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

Fait à Bette le 25.06.1997



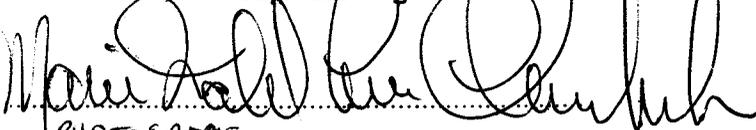
PHOTOGRAPHE

Signature, titre ou fonction
de la personne dûment autorisée

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e) **MARIA IZABEL LIMA CHUMBLINHO**.....
accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.
2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et ou diapositive(s), décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :
 - a) publications de l'UNESCO ;
 - b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
 - c) cartes postales - vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
 - d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
 - e) expositions, etc.
3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.
4. La liste de la/des photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication.)
5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.
6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.
7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.
8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

Fait à BHé..... le 25.06.1998


PHOTOGRAFIE
Signature, titre ou fonction
de la personne dûment autorisée

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e) SORAYA PEREIRA URSINE
accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.
2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et ou diapositive(s), décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :
 - a) publications de l'UNESCO ;
 - b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
 - c) cartes postales - vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
 - d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
 - e) expositions, etc.
3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.
4. La liste de la/des photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication.)
5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.
6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.
7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.
8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

Fait à Belfort le 25.06.1998 Soraya Ursine

PHOTOGRAPHE

Signature, titre ou fonction
de la personne dûment autorisée

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e) CLAUDIA MARCIA FREIRE LACE - IPHAN accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.
2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et ou diapositive(s), décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :
 - a) publications de l'UNESCO ;
 - b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
 - c) cartes postales - vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
 - d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
 - e) expositions, etc.
3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.
4. La liste de la/des photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication.)
5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.
6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.
7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.
8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

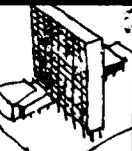
Fait à BHte le 25.06.1998

Claudia L
COORDINATRICE DE LAIBZ CR/IPHAN
Signature, titre ou fonction
de la personne dûment autorisée

AUTORISATION

1. Je, soussigné(e) JUREMA DE SOUSA MACHADO I EPHA
accorde à titre gratuit à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et d'utiliser dans le monde entier conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la présente autorisation la (les) photographie(s) et/ou diapositive(s) décrite(s) au paragraphe 4.
2. Je prends note du fait que la (les) photographie(s) et ou diapositive(s), décrite(s) au paragraphe 4 de la présente autorisation sera(seront) utilisée(s) par l'UNESCO pour diffuser des informations sur les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial selon les modalités suivantes :
- a) publications de l'UNESCO ;
 - b) coédition avec des maisons d'édition privées pour des publications sur le patrimoine mondial : un pourcentage des bénéfices sera versé au Fonds du patrimoine mondial ;
 - c) cartes postales - vendues dans les sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des services des parcs nationaux ou des antiquités (tout bénéfice éventuel sera partagé entre les services en question et le Fonds du patrimoine mondial) ;
 - d) séries de diapositives - vendues aux écoles, bibliothèques ou autres institutions et éventuellement dans les sites (tout bénéfice éventuel sera versé au Fonds du patrimoine mondial) ;
 - e) expositions, etc.
3. Je prends également note du fait que je conserverai la liberté d'accorder les mêmes droits à tout autre utilisateur éventuel, mais sans aucun préjudice des droits accordés à l'UNESCO.
4. La liste de la/des photographie(s) et/ou diapositive(s) pour laquelle (lesquelles) l'autorisation est donnée, est jointe. (Prière de décrire les photographies dans le document joint, de fournir une légende complète pour chacune d'elles, ainsi que l'année de réalisation ou, si elle a été publiée, l'année de première publication.)
5. Toute photographie et/ou diapositive portera les mentions de crédit photo requises. Le droit moral du photographe sera dûment respecté. Prière d'indiquer l'intitulé exact à mentionner pour le crédit photo.
6. Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits visés au paragraphe 1 de la présente autorisation.
7. Je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de la garantie mentionnée au paragraphe 6 de la présente autorisation.
8. Toute contestation ou tout litige qui pourrait naître de l'exercice des droits accordés à l'UNESCO sera réglée à l'amiable. Le recours aux tribunaux ou à l'arbitrage est exclu.

Fait à BHte le 25.06.1998 Jurema Machado
PRÉSIDENTE DE L'IEPHA
Signature, titre ou fonction
de la personne dûment autorisée



IPHAN

INSTITUTO DO
PATRIMÔNIO
HISTÓRICO E
ARTÍSTICO
NACIONAL

13ª COORDENAÇÃO REGIONAL

Rua Aarão Reis, 423 - Praça da Estação - 30120-000 Belo Horizonte - MG

Telefone: (031) 224.0780 e Fax: (031) 226.8186

homepage: www.iphan.gov.br

Additional Information
to Diamantina's Dossier



SERVIÇO PÚBLICO FEDERAL
INSTITUTO DO PATRIMÔNIO HISTÓRICO E ARTÍSTICO NACIONAL - IPHAN
13ª Superintendência Regional

Additional Information to Diamantina's Dossier

During the Architect, Michel Bonnette's, mission to evaluate Diamantina as World Heritage, the characterization of universal value of this historic site was discussed with representatives of ICOMOS, the City Hall and IPHAN. It was determined, on this occasion, the necessity to emphasize historical and the landscape aspects which characterize the universal value of the site, which may have been dispersed in the complexity of the Dossier.

In this same perspective, was observed the importance of the natural landscape in its relation to the historic center to reveal the universal value and original characteristic of that patrimony. Through this relationship, between the crude landscape and the urban richness produced by the settlers, one can be aware of the challenge that the occupation of this territory represented, situating Diamantina as a mark of expansion of occidental civilization in the New World.

This expansion resulted in a widespread economy and the consecration of economical and cultural European predominance. The end of "walled up" frontiers of the Medieval period, initiating the process of civilization of the modern times, with the adoption of strategies of integration of the "others" and not more the destruction that was found until then beyond these boundaries. The ultramarine expansion incited by Portugal made possible the enlargement of the frontiers, the creation of a universal system of communication with material and spiritual exchange amongst the societies. From then on is the beginning of a Europe as a point of reference of the world, legitimated by the structures of the colonial system implanted by the discovery of American lands, at the price of massacring other civilizations or imposing upon the indian population who lived isolated and independent, or yet, redimensioning antique relations established in commerce, as in the case of African negros.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' or 'G' followed by a period.

The discoveries that marked the entrances of the Occident to modernity, altered the standard of life of the Europeans and the world in general and was the accelerator of the moment of expansion of mercantile capitalism, creating in Europe reserves in metal that transformed a momentary circulation, originating conditions for the possibility for a world distribution of labor and production. In this ample network of integration, Europe became the supplier of the products and the other civilizations, source of raw material and manual labor. In this scenery of integration, a historical function of the colonies was to accelerate the process of accumulation of commercial capital through the monopoly imposed by the metropolis to the colonies, which resulted into a process of an industrial revolution at the end of the eighteenth century.

The Portuguese adventure in search of richness was originated in the seas and continued on land with the penetration in Brazilian colonial territory, still unknown and hostile, even though it was Portuguese by right. The penetration to the Diamantina region was an expansion of the mineration, initiated since the end of the seventeenth century in the territory of Minas Gerais, where gold and diamonds were found and an urban network was implanted. This network of Portuguese colonial cities guaranteed the flux of richness from the interior to the coast and, consequently, to the metropolis and, also, a progressive increase of consumer market for the European manufactured products.

But the characteristics of Diamantina region was distinguished and has originality with relation to the mineration region of gold articulated to the city of Ouro Preto. The distances that, even today, have to be overcome to be reached in this unusual territory of Minas Gerais added to the rupture that the landscape of the region produces in relation to the neighboring region causes, in a literary image, the sensation of being in the presence of a "lunar landscape". These distances, physical and cultural, make one suppose the saga of bygone times and the challenge experienced by the European world, that was capable of overcoming an inhospitable territory, in search of riches.

Until today Diamantina gives a material testimony of the capacity of adaptation of the Old World to the New Land, conforming a Portuguese city that received

... transplants or blood transfusions, thanks to the modern ideas brought by the successive quantities of settlers and a unexpected "rePortuguesing" occurred in the work that was already proclaimed, giving it a new life and a different direction...



... the impositions of the American physical and social means served as a common demonstration in this capricious process of integration of old forms to new surroundings.

... the Portuguese were very much at home and, thus, in idealizing and constructing a residence or a chapel according to their custom were not copying anything but doing very naturally the only thing that was fit, in fact, in the same way that speaking Portuguese, they were not impersonating anyone -but speaking their own language. (Lucio Costa, about Diamantina, 1949)

As a result of these meetings of cultures, Diamantina is a Portuguese city adapted to a far off territory, stony and sterile, that succeeded, with vehemence, to reveal the advent of modernity: the rationality of man in his effort to find riches; the discovery of man's capacity to overcome the unknown, the imaginary and the mystic and to explore and dominate nature.

Diamantina, hope of abundant richness of the new lands, reveals a world that was at the same time integrated in only one civilizing process of the modern era and separated by the historical roles that the different regions of the world accomplished, stemming from the European leadership.

The contacts of the civilization resulted in enormous investments, not only for the control of the territory and of a population that rushed to the region seeking diamonds (under the yoke of slavery or for personal gain), but to defend the Portuguese possessions from the disputes with other European monarchies. This initial imperative that caused the occupation of the territory constitutes the cultural landscape of Diamantina. The marks of this history and the appropriation that generated new and inedited configurations found today impressed physically, socially, economically and culturally in this Diamantina territory should, at the same time, be seen, felt, and enjoyed and also inform the perspective of development of the region - unthinkable without a long look at the territorial context where cultural references are pronounced in the natural scenery of Diamantina for 300 years.



We consider this vision of Diamantina as the aim of our preservation work. We thank you for your kind attention and are we remain at your disposition for any additions or necessary explanations.

Belo Horizonte, 26 de março de 1999


Claudia Marcia Freire Lage
Superintendente Regional da 13ª SR/IPHAN-MG

CMFL/bfg



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

COMPLEMENTARY LAW NO. 0035 OF SEPTEMBER 28, 1999

IT HEREBY INSTITUTES THE MASTERPLAN AND ESTABLISHES RULES AND CONDITIONS FOR THE DEVELOPMENT, USE AND OCCUPATION OF THE URBAN LAND OF THE SEAT OF THE MUNICIPALITY OF DIAMANTINA.

THE PEOPLE OF THE MUNICIPALITY OF DIAMANTINA, THROUGH ITS REPRESENTATIVES, HEREBY DECREES AND I SANCTION THE FOLLOWING LAW.

TITLE I

ON THE MASTERPLAN

CHAPTER I

ON THE FUNDAMENTAL PRINCIPLES

Section I - On the Concepts and Objectives

Art. 1 - The MasterPlan is the basic tool of the urban development policy of the seat of the municipality of Diamantina and for guiding the action of both the public and private sectors.

Art. 2 - The urban development policy has as objective the organization of the seat of the municipality and the accomplishment of the property's social function, thus assuring the well being of its citizens.



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Art. 3 - The MasterPlan's objectives are:

I- to guarantee the social function of both the town and the urban real estate property;

II- to improve the living quality of the whole population of Diamantina through the appointment of neighborhoods and regions that shall receive special attention from the municipal administration in order to reduce disparity in the distribution of urban services and facilities in the urban space;

III- to guarantee the preservation of the architectonic and urbanistic heritage both by means of restrictions to construction in the areas offered to UNESCO as a World Heritage Site and declared as historic sites by IPHAN, and through the regulation of the land use and occupation outside this area;

IV- to guarantee the preservation of the environment and natural landscape through the definition of developable areas, non-developable areas and preferential urbanization areas as a means of ruling the occupation of the surroundings, besides defining actions concerning both sanitation and the preservation of green areas;

V- to guarantee the preservation of the urban scenery and the near surroundings through restrictions to land development and restraints to the expansion of areas occupied in a disordered and inappropriate way, besides searching alternatives to such undesirable occupation;



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Art. 4 - The regulation of the urban land use and occupation shall be made so as to assure:

I- the democratic and rational use of the urban infrastructure;

II- the dissemination of goods, services and infrastructure all over the urban territory taking into consideration both local and regional aspects;

III- the access to housing through the disciplined offer of urban land;

IV- the fair distribution of the costs and benefits resulting from public investments;

V- the preservation, protection and recovery of both the environment and the cultural, historical, landscape and archeological heritage, being assured access to them if publicly owned;

VI- its utilization in a socially fair and ecologically balanced way by means of the proper use of the available natural resources;

VII- its utilization in a way compatible with the safety and health of both users and neighbors;

VIII- the meeting of the population needs in terms of health, education, social development, supply, sports, leisure and tourism;



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

IX- its economic utilization, provided the previous precepts are met.

Section II - On the Property's Social Function

Art. 5 - In order to accomplish its social function, the property shall meet both the territorial organization criteria and the urban development guidelines contained in this Law.

Single Paragraph - The property's social functions are subject to:

I- the rational and socially fair utilization of the land;

II- the proper use of the available natural resources, as well as to the environment protection, preservation and recovery.

Section III - On the Guidelines

Subsection I - On the Interference in the Urban Structure

Art. 6 - Which follows are the guidelines for interfering in the urban structure:

I- to implement integrated sectorial policies supported by budgetary appropriations and statistic data aiming at organizing the urban expansion and development of the seat of the municipality, thus allowing its planned growth without



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

impairing the living quality and degrading the environment or the cultural heritage;

II- to use this Law as an efficient planning tool for the seat of the municipality, thus avoiding disordered growth.

Subsection II - On the Protection of the Cultural Heritage and Memory

Art. 7 - Which follows are the guidelines for the protection of the cultural heritage and memory:

I - to give equal priority to the preservation of building groups, urban environments and individual buildings;

II- to protect the landscape elements, allowing the view of the panorama and preservation of the landscape of which they make part;

III- to promote the visual cleanness of the landscape and groups of elements of historic and architectonic interest;

IV- to adopt measures to keep vacant the lots adjacent to belvederes;

V- to stimulate actions involving the least possible interference in order to recover buildings and groups of buildings, preserving their particular features;

VI- to protect the cultural heritage by means of researches, inventories, registrations, watch, declaration as



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

historic site, condemnation and other ways of precaution and preservation as provided for by the legislation;

VII- to give incentives to the owners of protected properties aiming at their preservation;

VIII- to hinder the destruction of protected properties;

IX- to discipline the use of visual communication in order to improve the urban landscape quality;

Single Paragraph - The guidelines contained in this article shall be preferentially applied to the Historic Center, comprising the Rigorous Preservation Zones - ZPR, Complementary Preservation Zones - ZPC, Historic Center's Protection Zone - ZPCH, and the vicinities of Serra dos Cristais.

Subsection III - On the Transport and Road Systems

Art. 8 - Which follows are the guidelines for the transport and road system:

I- to maintain the geometric configuration and other physical features of the roads, being allowed interference only in small parts, which does not affect the town's scenery;

II- to establish a road hierarchy concerning the function each road must fulfill in the whole urban structure, thus defining the priority order for the execution of improvement and maintenance works;

-



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

III- to provide conditions for the permanent preservation of the Historic Center by taking disciplinary measures concerning both large, heavy vehicle traffic and the reduction of passenger car traffic in the most culturally valuable area of the historic center;

IV- to establish a permanent maintenance program for the road system;

V- to develop a public transport system to prevail over the individual transport, which is coherent with the cultural heritage preservation.

Subsection IV - On the Environment

Art. 9º - Which follows are the guidelines concerning the environment:

I- to delimit proper spaces with characteristics and potential to become green areas;

II - to make it feasible the arborization of public places, especially in those regions outside the Historic Center, where there is lack of green areas;

III - to delimit areas for ecosystems preservation;

IV - to delimit *non aedificandi* areas for protection of riverbanks and fountainheads, as well as for the maintenance and recovery of river-bordering woods;



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

V - to assure the preservation of environmentally interesting vegetation in private areas;

VI - to stabilize slopes under sliding risk;

VII - to recover and keep green areas, creating new parks and public squares;

VIII - to require from the mining companies the recovery of degraded areas;

IX - to promote the integration among the municipal, federal and state environmental entities, aiming at implementing an Environmental Preservation Area within the visual horizon of the Historic Center, which use and occupation do not result in its degradation;

X - to give priority to the environmental education through the media, comprising the implementation of projects and activities in schools, workplaces, leisure places and at home.

Subsection V - On the Sanitation Policy

Art. 10 - Which follows are the general guidelines concerning the sanitation policy:

I - to establish a policy to assure the extent of the sanitation services to all neighborhoods;



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

II - to promote the sanitation of municipality's water streams, by means of proper sewage and rain water systems, with priority for the Grande River, Palha Stream and Quatro Vinténs Creek;

III - to implement landscape and urbanistic treatment in the areas at the bottom of the valleys of Grande River, Palha Stream, and Prata and Piruruca Creeks, through the establishment of green areas and leisure places once sanitation works are finished.

Subsection VI - On the Habitational Policy

Art. 11 - Which follows are the guidelines concerning the habitational policy:

I- to delimit areas for the implantation of habitational programmes of social interest;

II- to relocate the inhabitants of areas comprised in the Landscape Protection Perimeter, risk areas and areas assigned to public interest projects, as well as people dislodged for insalubrity reasons; such relocation shall be made preferentially into areas close to the place of origin.

Subsection VII - On the Distribution of Facilities of Social Interest

Art. 12 - Which follows are the guidelines for the location of large facilities of social interest:



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

I- to establish a zone for large public facilities with possibility of direct access from the highway system;

II- to establish the location of the cargo distribution center in order to keep heavy vehicles in an area with possibility of direct access from the highway system;

III- to establish the location of the parking for busses and other tourism vehicles outside the cultural interest area;

IV- to establish the location of a future regional hospital.

CHAPTER II - ON THE TERRITORIAL ORGANIZATION

Section I - On the Macrozonning

Art. 13 - The objective of the Macrozonning is to define a Landscape Protection Perimeter in order to keep unchanged the relationship between the town and the surrounding natural environment, which is expressed by the contrast among the urban landscape, the Serra dos Cristais and the expanded surroundings.

§ 1 - The Landscape Protection Perimeter is defined by the following polygonal, which is drawn in the so-called Macrozonning map included in the MasterPlan:

a) Point 01: Bridge over the Prata Stream, at Bairro da Palha - 7981.100 m N/649.350 m E;

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

b) Point 02: Going 3500 m S.O. up to elevation 1300 m - 7978.550 m N/647.100 m E;

c) Point 03: Going 1900 m N.O. up to elevation 1336 m - 7978.500 m N/645.500 m E;

d) Point 04: Going 3400 m N.E. up to the bridge over the Pedras Stream/BR 367 - 7981.900 m N/643.100 m E;

e) Point 05: Going 5400 m E- N.E. by the road up to the crossing leading to the place called Biribiri - 7983.900 m N/647.400 m E;

f) Point 06: Going 2800 m N. N. E. up to the Television Tower (Serra dos Cristais) - 7986.700 m N/643.800 m E;

g) Point 07: Following the alignment of Serra dos Cristais, 5900 m towards S. E. up to elevation 1250 m - 7981.500 m N/650.700 m E;

h) Point 01: Going 1300 m S.O. up to the bridge over the Prata Stream, no Bairro da Palha, thus closing the perimeter.

§ 2 - Aiming at organizing the land use and occupation within the Landscape Protection Perimeter, the following areas are defined, which are drawn in the so-called Macrozonning map included in the MasterPlan:

I- Urbanized Area - AU - is an area actually occupied by the town, being its use and occupation defined under Section

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

II of this Chapter;

II- Developable Areas - AUZ - are areas where the best declivities of the site are located and that, being outside the view, could be developed in accordance with specific project approved by the Municipality in accomplishment with the provisions of this Law;

III- Preferential Urbanization Areas - AUP - are areas that, due to their proximity with the Urbanized Areas, access possibilities and good topographic conditions, shall be developed in the short- and medium term as primary alternatives for the growth of the Urbanized Area;

IV- Non-Developable Areas - ANU - are areas that include sites with great visibility, land with high declivity, and outcrops, where no development shall be approved.

Section II - On the Zoning

Art. 14 - The objective of the Zoning is to divide the Urbanized Area as defined in Art. 13 of this Law in zones and spaces, which boundaries are shown in the so-called Zoning Map included in the MasterPlan.

Art. 15- The zones are differentiated as a function of both their potential density and the requirements of environmental, historical, cultural, archeological or landscape protection and preservation. The zones are the following:

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

I- Rigorous Preservation Zone - ZPR - corresponding to the Historic Preservation Perimeter established by IPHAN, where the perimeter proposed to UNESCO as World Cultural and Natural Heritage Site is located;

II- Complementary Preservation Zone - ZPC - corresponding to the areas that do not show great contrasts and discrepancies with regards to the ZPR, thus making an integral part of the urban scenery of the Historic Center;

III - Historic Center's Protection Zone - ZPCH - consisting of the urbanized areas surrounding the Historic Center northeast of the skyline;

IV- Residential Zone - ZR - comprising the areas with consolidated residential typology contiguous to the ZPCH;

V- Occupation Restraint Zone - ZCO - comprising the areas with undesirable visual interference in the landscape, which expansion and density shall be restrained;

VI- Priority Urbanization Zone - ZUP - comprising several discontinuous areas with precarious urbanization in the surroundings of the urban tissue;

VII- Large Facility Zone - ZGE - comprising a 100 m wide strip on each side of the runway of BR 367 highway, from the Pau de Fruta Reserve up to the Biribiri crossing;

VIII- Reserve Strip - FR - comprising both sides of Grande River, Palha Stream, and Prata and Pururuca Creeks,

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

which is set apart for the implementation of landscape and sanitary treatment of the above-mentioned water streams, as well as for the construction of new traffic ways.

§ 1 - The Rigorous Preservation Zones and the Complementary Preservation Zone form together the Historic Center of Diamantina.

§ 2 - It is defined as Skyline - C - the line that marks both the limit of the urban landscape visible from the mountain and the town's profile against the mountain background; it will be topographically implanted by the Municipal Executive in accordance with the so-called Macro zoning map included in the MasterPlan.

Art. 16 - The following Preservation Spaces are established within the Zones defined in Art. 15 of this Law, which are shown in the so-called Zoning map included in the MasterPlan, in accordance with the various requirements of landscape and environmental protection.

I - Environmental Preservation Spaces - EPA - comprising spaces either inside or at the boundaries of the constructed area, occupied by significant masses of vegetation with an important presence in the town's scenery;

II - Restrict Density Spaces - EAR - comprising spaces inside some larger, already partially occupied blocks, which are an important factor in the maintenance of the proportions between the constructed area and the open spaces.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Section III - On the Road Hierarchy

Art. 17 - The objective of the road hierarchization is to determine the function each road shall fulfill in the whole urban structure and the priority order for the execution of improvement and maintenance works.

Art. 18 - The public ways of the seat of the municipality shall be classified as follows, in accordance with the so-called Road Hierarchy map included in the MasterPlan.

I - Regional Linking Ways - VLR - comprising the urban portion of the highway BR-367, which forms the axis of the Large Facility Zone, having as a function to provide a transverse passageway for the regional traffic;

II - Main Roads - VP - comprising the ways with an arterial function crossing the Urbanized Area in the longitudinal direction;

III - Collecting Roads - VC - comprising the five pairs of streets that link the Historic Center to the Main Roads;

IV - Local Roads - VL - comprising all the remaining roads of the urban tissue not included in the previous classifications.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

CHAPTER III - ON THE URBAN MANAGEMENT

Section I - On the Consulting Council

Art. 19 - It is hereby created the MasterPlan Consulting Council, CCPD, consisting of 9 (nine) members as follows:

I - two representatives from the Municipality, one of them being the mayor, who will be the chairman;

II - one representative from IPHAN and one from IEPHA;

III - one representative from the Municipal Council;

IV - one representative from trade associations;

V - one representative from popular associations;

VI - one representative from the Roman Apostolic Catholic Church;

VII - one representative from the Evangelical Churches;

§ 1 - The members are appointed by their respective sectors in accordance with the provisions of the CCPD's statute, being nominated by the Mayor.

§ 2 - The members of the MasterPlan Consulting Council shall have no remuneration, being prohibited the receipt of any pecuniary gain.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

§ 3 - The CCPD's duties include:

a) to permanently follow up the implementation of the guidelines and provisions of this Law by both the public and the private sector, suggesting changes in its provisions;

b) to systematically assess the impacts of the MasterPlan, requesting to the Municipality the necessary surveys and analysis for their updating;

c) to suggest measures aiming at coordinating and integrating the public interference actions in the urban structure;

d) to issue previous opinions based on the reports prepared by the Technical Support Group - GAT - on plans, projects and work programs involving interference in the urban space, be either by the private sector or by the Municipality;

e) to stimulate the formation of a public consciousness of the need for planning the actions to be carried out in the urban space;

f) to organize biannual Public Hearings regarding the MasterPlan aiming at its appraisal and change, if necessary;

g) to assess, based on reports prepared by the GAT, possible Zoning changes and, when requested, issue opinion about other propositions submitted;

h) to assess and issue opinion on the use

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

incompatibility cases;

i) to deliberate about appeals in the context of proceedings arising from the construction of this Law by both the GAT and the Municipality's competent department;

j) to prepare its bylaw;

k) to issue opinion on the cases not covered by this Law and suggest the applicable solution.

§ 4 - The CCPD shall meet at least every two months.

§ 5 - The CCPD meetings are open to the public, being the citizens entitled to request in writing and with justification that matters of their interest are included in the agenda of the subsequent meeting.

§ 6 - The Municipality shall provide administrative support to the CCPD.

Section II - On the Technical Support Group

Art. 20 - It is hereby created the Technical Support Group, GAT, consisting of at least three university technicians from the Architecture, Engineering, Urbanism or Geography fields, being one from the Municipality, one appointed by the agencies related to the historic heritage, IPHAN and IEPHA, and a representative from the civil society.



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

§ 1 - The technicians from the Municipality, IPHAN and/or IEPHA shall be appointed by the respective agencies and nominated by the Mayor.

§ 2 - The representative of the civil society shall be chosen by the Mayor among those appointed by the civil entities, namely: homeowner's association, trade associations and unions.

§ 3 - The members of the Technical Support Group shall not receive any remuneration for their job in the Group, except for the professional remuneration they get from their original employer.

§ 4 - The GAT's duties include:

a) to receive, analyze and submit to the Municipal Executive, including a conclusive opinion, every public or private project that interferes in the urban or architectonic space of Diamantina;

b) to assess the use compatibility of the existing buildings or buildings in the initial stage of approval, submitting its opinion to the CCPD for discussion and approval;

c) to submit to the CCPD's appraisal, together with a report, both the cases not covered by the urban legislation and controversial aspects of the projects being analyzed;

d) to provide the necessary technical support to the CCPD;

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

e) to prepare its bylaw.

TITLE II - ON THE LAND DEVELOPMENT, USE AND OCCUPATION

CHAPTER I - PRELIMINARY PROVISIONS

Art. 21 - The following activities are subject to the provisions of this title:

I - execution of land development;

II- building works, as far as the following urbanistic parameters are concerned: height, utilization coefficient, occupation ratio, spacing from the boundaries, height at the boundaries and roof pitch;

III - the location of uses and activities.

Art. 22- For the purposes of this Law the concepts contained in Appendix I - Glossary and Appendix II - MasterPlan of Diamantina shall prevail.

CHAPTER II - ON THE LAND DEVELOPMENT

Art. 23- The land development for urban purposes shall be allowed solely in the zones AU, AUZ and AUP.

Art. 24- The urban land development can be made by either lot division or lot detachment or lot redivision.



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

§ 1 - Lot division is the subdivision of the tract in lots for construction, including the opening, extension, modification or enlargement of the traffic ways or public places.

§ 2 - Lot detachment is the subdivision of the tract in lots for construction, making use of the existing road system, without involving either the opening of new roads and public places or the extension, modification or enlargement of the existing ones.

§ 3 - Lot redivision is the rearrangement of previously developed areas, without involving either the opening of new roads and public places or the extension, modification or enlargement of the existing ones.

§ 4 - Development of social interest is a development allotted to low-income groups identified in the town, being ruled by the Public Sector by means of a decree.

Art. 25 - In the case of urban development, the following works shall be mandatorily carried out by the developer:

- I - opening and paving of traffic ways;
- II - demarcation of lots, roads and public places;
- III - sewage and rain water drainage systems;
- IV - water supply system;
- V - power supply system and public lighting;
- VI - telephone system;

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

VII - constraint of slopes and landfills;

VIII - planting of trees at the roads.

Single Paragraph - In the case of developments of social interest, the Municipality may take over the responsibility for paving, public lighting and items VI, VII and VIII.

Art. 26 - Out of the total area of a development project, 35% shall be reserved for public use, being minimum 15% for facilities of community use.

Art. 27 - Out of the total area of lot detachment or lot redivision projects with a surface of 2,000 m² (two thousand square meters) or higher, 15% shall be reserved for public use, such as facilities of community use.

Art. 28 - The areas reserved for public use referred to in articles 26 and 27 shall necessarily be registered with the Notary Public in the name of the Municipality when the registration of the development is made, and their purpose cannot be changed.

Art. 29 - The developments shall meet the following requirements:

I - the block sides can not be longer than 150 meters;

II - the traffic ways of the new development shall be integrated with the either existing or planned contiguous ways;

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

III - the lots shall have a minimum area of three hundred (300) square meters, minimum front length of ten (10) meters and depth equal to or lower than five times the front dimension;

IV - the lots shall face on a public way, being not allowed lots exclusively facing on pedestrian ways;

V- for the purpose of land development, the public ways shall have the characteristics and minimum dimensions established by the Public Sector when issuing the guidelines referred to in Art. 30, being classified in accordance with their functions as:

- a) Main Roads;
- b) Collecting Roads;
- c) Local Roads.

Single Paragraph - In the case of land development projects of social interest the lots may have minimum area of one hundred twenty five (125) square meters and minimum front length of five (05) meters.

CHAPTER III - ON THE LAND DEVELOPMENT PROJECT

Art. 30 - The elaboration of a land development project shall be preceded by the establishment of guidelines by the municipality upon request by the concerned party, together with at least the following documents and information:

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

I- planaltimetric plan of the tract to be developed, showing its boundaries, water streams, railroads, electric power transmission lines, pipes and other installations and their corresponding dominion and easement zones;

II- location of arboreous areas and existing buildings;

III- contiguous streets around the whole perimeter, including the necessary elements for integrating the new development with the neighboring areas.

Single Paragraph - The guidelines referred to in the caption shall contain, at least:

a) the definition of an urbanization standard specific for each land development purpose;

b) the plan and classification of the main roads and their integration with the surrounding road system;

c) the indication of areas included in Non-Developable Areas - ANU and Environmental Protection Spaces - EPA.

Art. 31 - Once the land development or its alteration is approved, the Urbanization Permit shall be issued, including a validity date.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

CHAPTER IV - ON THE LAND USE AND OCCUPATION

Section I - On the Zone Classification

Subsection I - Rigorous Preservation Zone

Art. 32 - It is allowed in this zone the division of the areas in lots, lot detachment and lot redivision provided they do not conflict with the federal legislation applicable to areas declared as national heritage by IPHAN.

Art. 33- The increase of built areas shall be allowed solely if the following criteria are met:

I- the additional built area shall not exceed 5% of the projection area of the existing building on the date of promulgation of this law;

II- it shall not constitute or characterize an independent building on the lot, but rather be aggregated with and make part of the main body of the existing building;

III- it's height shall not exceed the height of the adjacent façade, being the roof edge of the additional construction of the same height as or lower than the roof edge of the existing building;

IV- it shall not visually interfere with the building's main façade;



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

V- it shall not change the building's entirety, be either from the standpoint of shape or style;

VI- it shall not be easily visible from the surrounding streets or public places;

VII- it's maximum allowed height at the lot boundary shall be lower than four (04) meters;

VIII- its minimum distance from the boundaries shall be five (05) meters at the rear and three (03) meters on each side.

Single Paragraph - The requirements of items III, IV, V and VI shall be evidenced by means of graphic and photographic documentation; all the items can be changed by IPHAN, as proposed by the GAT and approved by the CCPD.

Art. 34 - Vacant lots can be occupied provided the provisions of the federal legislation concerning areas declared as heritage areas by IPHAN are accomplished with.

Art. 35- It is forbidden to change the original aesthetic features of the buildings located in this Zone.

Art. 36 - It is authorized in this Zone the use for the purposes of residence, commerce and services, and institutional and social activities of small scale and impact.

Art. 37- The following activities are forbidden in this Zone:

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

- a) hospital;
- b) health post;
- c) intensive public services
- d) supermarkets;
- e) indoor parking;
- f) car repair shops or car dealers;
- g) schools;
- h) sports clubs;
- i) churches;
- j) temples;
- k) factories, repair shops or activities that cause noise or environmental pollution;
- l) activities involving inherent risks of explosion, fire or other occurrences that might endanger the integrity of the cultural heritage.

Subsection II - Complementary Preservation Zone

Art. 38 - Land development is allowed in this zone upon recommendation by the GAT and approval by the CCPD, being assured the preservation of the existing land structure.

Art. 39 - The increase of built areas shall be allowed solely if the following criteria are met:

I- the additional built area shall not exceed ten percent (10%) of the projection area of the existing building on the date of promulgation of this law;

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

II- it shall not constitute or characterize an independent building on the lot, but rather be aggregated with and make part of the main body of the existing building;

III- it's height shall not exceed the height of the adjacent façade, being the roof edge of the additional construction of the same height as or lower than the roof edge of the existing building;

IV- it shall not visually interfere with the building's main façade;

V- it shall not change the building's entirety, be either from the standpoint of shape or style;

VI- it shall not be easily visible from the surrounding streets or public places;

VII- it's maximum allowed height at the lot boundary shall be lower than four (04) meters;

VIII- its minimum distance from the boundaries shall be five (05) meters at the rear and three (03) meters on each side.

Single Paragraph - The requirements of items III, IV, V and VI shall be evidenced by means of graphic and photographic documentation; all the items can be changed by IPHAN, as proposed by the GAT and approved by the CCPDO.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Art. 40 - The vacant lots may be occupied provided they do not change the urban structure and landscape, which must be evidenced by means of graphic and photographic documentation, as well by *in loco* verification and assessment by the GAT with the eventual assistance of other experts.

Art. 41- Changes of the original aesthetic features of the existing buildings shall be authorized provided they do not change the urban structure and landscape, which must be evidenced by means of graphic and photographic documentation, as well by *in loco* verification and assessment by the GAT with the eventual assistance of other experts.

Art. 42- It is authorized in this Zone the use for the purposes of residence, commerce and services, and institutional and social activities of small scale and impact.

Art. 43 - The following activities are forbidden in this Zone:

- a) temples;
- b) factories, repair shops or activities that cause noise or environmental pollution;
- c) activities involving inherent risks of explosion, fire or other occurrences that might endanger the integrity of the cultural heritage.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Subsection III - Historic Center's Protection Zone

Art. 44- Land development is allowed in this zone upon recommendation by the GAT and approval by the CCPD.

§ 1 - The authorization referred to in the caption of this article is subject to the maintenance of density indexes compatible with the urban infrastructure and the preservation of the town's scenery.

§ 2 - The minimum lot area after the lot detachment of approved areas shall be 300 m² (three hundred square meters), being allowed in each detached area one remaining lot of 200 m² (two hundred square meters).

Art. 45- It is allowed lot detachment compatible with the maintenance of density indexes, the urban infrastructure and the preservation of the town's scenery.

Single Paragraph - The minimum lot area after lot detachment of approved areas shall be 300 m² (three hundred square meters).

Art. 46- Which follows are the criteria for new buildings and enlargements in this Zone:

I- maximum façade height of 7.0 meters (02 stories);

II- maximum occupation ratio of 55% (fifty five percent) for one-story buildings and 40% (forty percent) in both stories in the case of two-story buildings;

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

III- maximum utilization coefficient of 0.8;

IV- minimum spacings:

a) lateral spacing of 1.5 (one and half) meters for one-story buildings;

b) lateral spacing of two (02) meters for two-story buildings;

c) front spacing of three (03) meters;

d) rear spacing of three (03) meters;

V- maximum allowed height at the lot boundary of four (04) meters;

VI- highest point at the roof: nine (09) meters.

§ 1 - The maximum façade height and the maximum height at the lot boundary take as reference the highest existing elevation either at the lot front or in the land area occupied by the building at the boundary.

§ 2 - In the case of projects that take advantage of the ground declivity the rear façade can have maximum three stories.

Art. 47- It is authorized in this Zone the use for the purposes of residence, commerce and services, and institutional and social activities of small scale and impact.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Art. 48 - The following activities are forbidden in this Zone:

- a) polluting factories;
- b) supermarkets;
- c) services and car dealers that require large size buildings, except those authorized by the CCDP;
- d) activities that attract or increase the traffic flow or still require parking area, especially of large size vehicles.
- e) factories, repair shops or activities that cause noise or environmental pollution;
- f) activities involving inherent risks of explosion, fire or other occurrences that might endanger the integrity of the cultural heritage.

Subsection IV - Residential Zone

Art. 49 - Projects for new buildings or enlargement of existing buildings that change the characteristic skyline scenery shall not be approved.

Single Paragraph - The alteration of characteristics referred to in the caption of this article shall be assessed with the participation of the GAT.



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Art. 50 - Which follows are the criteria for land development, new buildings and enlargements in this Zone:

I- minimum lot area of 360 m² (three hundred sixty square meters) for lot division;

II- minimum lot area after lot detachment or lot redivision of 300 m² (three hundred square meters), being allowed one remaining lot of 200 m² (two hundred square meters);

III- minimum front length of ten (10) meters;

IV- maximum occupation ratio of 55% (fifty five percent) for one-story buildings and 40% (forty percent) in each story in the case of two-story buildings;

V- maximum façade height of 7.0 meters (02 stories);

VI- maximum utilization coefficient of 1.0;

VII- minimum spacings:

- a) lateral spacing of 1.5 (one and half) meters for one-story buildings;
- b) lateral spacing of two (02) meters for two-story buildings;
- c) front spacing of three (03) meters;



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

d) rear spacing of three (03) meters.

VIII - maximum allowed height at the lot boundary of four (04) meters;

IX - highest point at the roof: nine (09) meters.

§ 1 - The maximum façade height and the maximum height at the lot boundary take as reference the highest existing elevation either at the lot front or in the land area occupied by the building at the boundary.

§ 2 - In the case of projects that take advantage of the ground declivity the rear façade can have maximum three stories.

Art. 51- It is authorized in this Zone the use for the purposes of residence, commerce and services, and institutional and social activities of small scale and impact.

Art. 52 - The following activities are forbidden in this Zone:

- a) factories;
- b) supermarkets;
- c) services and car dealers that require large size buildings, except those authorized by the CCDP;
- d) activities that attract or increase the traffic flow

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

or still require parking area, especially of large size vehicles.

- e) factories, repair shops or activities that cause noise or environmental pollution;

Subsection V- Occupation Restraint Zone

Art. 53 - It is forbidden in this Zone the division of land in lots, lot detachment and lot redivision.

Art. 54- It is forbidden the construction in the lots vacant on the date of promulgation of this Law.

Art. 55- Only residential use, small commerce and local services shall be allowed in this zone.

Art. 56- The Municipality, jointly with the lot owners in this Zone, shall establish an exchange program to relocate them to similar lots located at ZUP and AUP.

Art. 57- Changes in the road system shall be allowed solely for the purpose of completing the urbanization of the Zone.

Art. 58- Enlargement of existing buildings shall be allowed provided its total area does not exceed ten percent (10%) of the projection area and the height of the main building.

Subsection VI - Priority Urbanization Zone

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Art. 59 - The Municipality shall establish for this Zone a priority urban infrastructure completion plan, with special focus on its access condition.

Art. 60 - Which follows are the criteria for land development, new buildings and enlargements in this Zone:

I- minimum lot area of 200 m² (two hundred square meters);

II- minimum lot area after lot detachment or lot redivision of 125 m² (one hundred twenty five square meters).

III- minimum front length of 08 meters and 05 meters for lots of 200 m² (two hundred square meters) and 125 m² (one hundred twenty five square meters), respectively;

IV- maximum occupation ratio of 50% (fifty percent)

V- maximum façade height of 7.0 meters (02 stories);

VI- maximum utilization coefficient of 1.0;

VII- minimum spacings:

a) lateral spacing of one and half (1.5) meters;

b) front spacing of one and half (1.5) meters;

c) rear spacing of one and half (1.5) meters;

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

VIII - maximum allowed height at the lot boundary of four (04) meters;

IX - highest point at the roof: nine (09) meters.

§ 1 - The maximum façade height and the maximum height at the lot boundary take as reference the highest existing elevation either at the lot front or in the land area occupied by the building at the boundary.

§ 2 - in the case of lots of 125 m² (one hundred twenty five square meters) there is no need for lateral spacing from the boundaries, in which case the side walls shall be blind walls.

§ 3 - in the case of projects that take advantage of the ground declivity the rear façade can have maximum three stories.

Art. 61 - It is authorized in this Zone the use for the purposes of residence, commerce and services, and institutional and social activities of small scale and impact.

Art. 62- Factories, repair shops or activities that cause noise or environmental pollution are forbidden to operate in this zone.

Subsection VII - Large Facility Zone

Art. 63- It is forbidden in this Zone the division of

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

areas in lots, lot detachment and lot redivision for residential use.

§ 1 - Uses not conforming to the provisions of the caption of this article may remain in this Zone provided they were properly installed prior to the validity of this Law and in compliance with environmental, sanitation and activity regulations.

§ 2 - In the case of lot detachment and lot redivision referred to in paragraph 1 it shall be allowed lot area of 300 m² (three hundred square meters) and one remaining lot of 200 m² (two hundred square meters).

Art. 64 - Which follows are the criteria for land development, new buildings and enlargements in this Zone:

I- minimum lot area of 800 m² (eight hundred square meters);

II- minimum lot area after lot detachment or lot redivision of 500 m² (five hundred square meters);

IV- maximum occupation ratio of 70% (seventy percent)

V- maximum façade height: nine (9.0) meters (03 stories);

VI- maximum utilization coefficient of 2.0 (two);

VII- minimum spacings:

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

- a) lateral spacing of three (03) meters;
- b) front spacing of eight (08) meters;
- c) rear spacing of eight (08) meters;

§ 1 - The maximum façade height and the maximum height at the lot boundary take as reference the highest existing elevation either at the lot front or in the land area occupied by the building at the boundary.

§ 2 - In the case of projects that take advantage of the ground declivity the rear façade can have maximum three stories.

Art. 65- It is authorized in this Zone medium and large service, commerce and industrial uses, provided the environmental protection laws are complied with.

Art. 66- The dominium strips of twenty (20) meters on each side of the highway, measured from the edges of the runway are *non aedificandi* areas.

Single Paragraph - These areas can be used only as gardens and/or parking, being allowed the construction of fences or walls only.

Subsection VII - Environmental Protection Spaces

Art. 67 - It is forbidden in this space any buildings or interferences that reduce the volume, size or visibility

—



of the vegetation, when acknowledged by the GAT and approved by the CCPD.

Subsection VIII - Restrict Density Spaces

Art. 68 - It is forbidden in these spaces the division of land in lots, modifications of the topography or opening of roads.

Art. 69 - It shall be allowed in these spaces only small buildings that do not interfere in the figure/background relationship of the ZPCH with the natural landscape of the site.

§ 1 - The non-interference condition mentioned in the caption of this article must be evidenced by means of graphic and photographic documentation, as well by *in loco* verification and assessment by the GAT with the eventual assistance of other experts.

§ 2 - Areas not occupied by buildings can be paved up to the limit of 20% (twenty percent), being forbidden the elimination of medium- and large size vegetation.

Art. 70 - Which follows are the criteria for land development, new buildings and enlargements in this space:

I- minimum lot area after lot detachment or lot redivision of 360 m² (three hundred square meters).

II- maximum occupation ratio of 50% (fifty percent);



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

III- maximum façade height: 7.0 (seven) meters (two stories);

IV- maximum utilization coefficient of 0.6 (six tenths);

V - minimum spacings:

a) lateral spacing of two (02) meters;

b) front spacing of four (04) meters;

c) rear spacing of four (04) meters.

VI- highest point at the roof: nine (09) meters.

§ 1 - The maximum façade height and the maximum height at the lot boundary have as reference the highest existing elevation either at the lot front or in the land area occupied by the building at the boundary.

§ 2 - In the case of projects that take advantage of the ground declivity the rear façade can have maximum three stories.

Art. 71- It is authorized in this space small- and medium institutional and single-family residential uses.

CHAPTER V- ON NONCOMPLYING USES

Art. 72- Uses not conforming to those allowed by the

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Zoning for the different Zones may remain provided they were properly installed prior to the validity of this Law and do not conflict with environmental, sanitation and activity regulations.

CHAPTER VI - ON THE WORKS LICENSE

Art. 73- The execution of works, land development, construction, total or partial reconstruction, demolition, modification, enlargement, revamp and repair of either public or private buildings, porches and walls facing on public places depend on express license by the Municipal Executive.

Art. 74- The license shall be granted in the form of a Permit upon request addressed to the Mayor including the following documents:

I- urbanization and/or architectural design;

II- legal document evidencing the acquisition or emphyteusis of the lot and its corresponding dimensions in accordance with the records of the General Register of Deeds, if applicable;

III- the projects for land development, construction and enlargement at ZPR and ZPC shall also be subject to the technical assessment by IPHAN in accordance with Decree Law no. 25/37.

Art. 75- Without prejudice of the local public agencies' inspection competency, any works of land



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

development, construction, modification or enlargement of buildings that do not comply with the provisions of this Law shall also be subject to the tutelage and other sanctions arising from the Federal legislation, being the applicable advices sent to the Prosecuting Office.

CHAPTER VI - ON THE PROFESSIONAL QUALIFICATION

Art. 76- It is considered legally qualified to design, calculate and build in the municipality of Diamantina the professional who complies with the applicable federal and state legislation, being registered with the Municipality of Diamantina.

Art. 77- The professional shall necessarily declare his or her credentials and sign the designs, drawings, calculations and specifications prepared by him or her, otherwise the above-mentioned documents shall not be accepted by the Municipality's competent department.

Single Paragraph - The qualification referred to in the caption shall characterize the professional's role as the author of the designs, constructor and executor of installations, professional title and registration number with Conselho Regional de Engenharia e Arquitetura (CREA) (Regional Engineering and Architecture Council).

Art. 78 - The professionals, companies or firms duly qualified shall mandatorily be registered with the Municipality.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Single Paragraph - The application for such registration shall be addressed to the Mayor by the concerned party, attaching the Professional Identity issued by Conselho Regional de Engenharia e Arquitetura (CREA) (Regional Engineering and Architecture Council) or equivalent document, in accordance with the corresponding regulation to be issued by the municipal executive.

Art. 79 - The competent municipal department shall keep an updated record of the persons, firms and companies registered with the Municipality.

Art. 80 - The project authors and constructors shall take full liability for their works and for the compliance with the provisions of this Law, being subject to the penalties hereby provided for in case of infringement thereof.

CHAPTER VII - ON THE PENALTIES

Section I - On the General Provisions

Art. 81 - Infringement of the provisions of this Law subjects both the owner of the real estate and the professional who gave origin to such infringement to the penalties as provided for in this chapter.

§ 1 - The infringer of any provision of this Law shall be notified, either personally or by registered mail, to remedy the situation within maximum fifteen (15) days.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

§ 2 - If the situation is not remedied the penalty provided for in the subsequent sections shall apply.

§ 3 - The application of the penalty provided for in this chapter does not hinder the initiative of the Public Sector in starting the necessary judicial proceeding aiming at the demolition of the irregular work and land development.

Section II - On the Penalties for Infringement of the Land Development Regulations

Art.82- The execution of a land development without the approval by the Executive shall give rise to the issuance of notice to either the owner or any of the responsible persons to immediately stop the works; moreover, the owner or any of the responsible persons is obliged to apply for the legalization of the works within five (05) working days.

§ 1 - If the development is located in prohibited area, it cannot be legalized and the Public Sector shall take the measures provided for in Paragraph 3 of Art.81.

§ 2 - In case of noncompliance with any of the provisions of the caption, the notified party shall be subject to:

I- the payment of a penalty equivalent to 01 UFIR per square meter of irregular land development;

II- interdiction of the work if it continues after the

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

penalty application, including seizure of machines and equipment being used in the work site;

III- daily penalty of 0,5 UFIR in case the interdiction is not respected;

§ 3 - The Executive shall issue a decree establishing the terms and conditions for the legalization, in accordance with this Law, of the land developments already existing on the date of its promulgation.

Section III - On the Penalties for Infringement of Building Regulations

Art. 83 - The execution of any construction work without the approval by the Executive or in disagreement with the approved project subjects the owner to the following cumulative measures:

I- penalty in the amount of 05 UFIRs per square meter of built area or fraction thereof;

II- interdiction of the work or the building until its legalization;

III- demolition of the work or part thereof, if constructed in prohibited area or if exceeding the criteria established for new buildings or enlargements.

Single Paragraph - The application of the penalties provided for in the caption does not hinder the application

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

of penalties for noncompliance with the urbanistic parameters provided for in this Law.

Art. 84- The irregular enlargement of built area in excess of the utilization coefficient subjects the real estate owner to a penalty to be calculated by multiplying the value of the land per square meter by the number of excess square meters, besides implying the demolition of the excess construction.

Single Paragraph - The value of the land per square meter is the value used for the calculation of the IPTU (urban property tax).

Art. 85- The noncompliance with the maximum parameters concerning the occupation ratio and the utilization coefficient subjects the real estate owner to a penalty equivalent to 10 UFIRs per square meter of irregular area or fraction thereof, besides implying the demolition of the excess construction.

Art. 86 - The noncompliance with the height limits at the boundaries subjects both the real estate owner and the professional who signed the drawings to a penalty in the amount equivalent to 10 UFIRs per cubic meter of construction in excess of the allowed volume, besides implying the demolition of the excess construction.

Art. 87- The invasion of the minimum spacings established by this Law subjects both the real estate owner and the professional who signed the drawings to a penalty in the amount equivalent to fifty (50) UFIRs per cubic meter of

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

irregular construction, calculated as of the imposed limitation, besides implying the demolition of the invading part.

Section IV - On the Penalties for Infringement of the Uses and Activity Regulations

Art. 88 - The operation of establishments in disagreement with the uses allowed by this Law gives rise to the issuance of notice for the cessation of the irregular activities within ten (10) days.

§ 1 - The noncompliance with the obligation provided for in the caption implies:

I- the payment of a daily penalty of 10 UFIRs;

II- interdiction of the establishment or activity after five (05) days of penalty incidence.

§ 2 - In the case of polluting activity, as regarded by the environmental legislation, the penalty is cumulative with the interdiction or seizure of the polluting source.

TITLE III - ON THE FINAL AND TRANSITORY PROVISIONS

Art.1- The Executive shall order the topographic demarcation of all constituent elements of the Macro zoning map included in the MasterPlan within one hundred eighty (180) days from the signature of this Law, namely:

I- Landscape Protection Perimeter

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

- II- Skyline
- III- Developable Area - AU
- IV- Non-Developable Area - ANU
- V- Preferential Urbanization Area - AUP

Art.2- The Executive shall order the topographic demarcation of all constituent elements of the Zoning map included in the MasterPlan within three hundred sixty days (180) from the signature of this Law, namely:

- I- Rigorous Preservation Zone - ZPR
- II- Complementary Preservation Zone - ZPC
- III- Historic Center's Preservation Zone - ZPCH
- IV- Residential Zone - ZR
- V- Occupation Restraint Zone - ZCO
- VI- Priority Urbanization Zone - ZUP
- VII- Large Facility Zone - ZGE
- VIII- Environmental Protection Spaces - EPA
- IX- Restrict Density Spaces - EAR
- X- Reserve Strip - FR

Art. 3 - The Macro zoning and Zoning created by this Law shall be revised solely by means of specific law upon hearing both the CCPD and the GAT.

Art. 4 - The Executive shall present within two hundred forty days (240) from the signature of this Law propositions



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

for a Works Code and Activity Regulation dealing with issues supplemental to the provisions of this Law.

Art. 5 - The Executive shall take measures for the preparation of the District Territorial Organization Plans within one year from the signature of this Law, taking as a basis the guidelines and recommendations contained in the MasterPlan.

Art. 6 - The Mayor shall issue a decree within one hundred fifty (150) days ruling the operation of both the CCPD and the GAT, as created by articles 19 and 20 of this Law.

Art. 7 - This Law comes into effect on the date of its publication, being revoked all the opposing provisions, especially the municipal laws no. 871 and 875, both of May 28, 1973.

DIAMANTINA (MG), SEPTEMBER 28, 1999

JOÃO ANTUNES DE OLIVEIRA

MAYOR

GUSTAVO BOTELHO JÚNIOR

SECRETARY OF GOVERNMENT

NORBERTO ALVES DE MORAES

TRANSPORT, WORKS AND URBAN SERVICES SECRETARY

SEBASTIÃO FERNANDES DOS SANTOS



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

FINANCE SECRETARY

ERILDO ANTÔNIO NASCIMENTO DE JESUS

CULTURE SECRETARY

APPENDIX I - GLOSSARY

Enlargement - Either vertical or horizontal enlargement of a building in relation to the approved project.

Front Spacing - Smaller distance between the building and the front boundary.

Lateral and Rear Spacings - Smaller distance between any constructive element of the building and the lateral and rear boundaries.

Front Boundary - Boundary between the lot and the public place.

Maximum height at the lot boundary - Maximum vertical distance measured from the building's highest point at the boundary up to the medium elevation of the occupied area at this boundary.

Built Area - Summation of the externally measured constructed area of a building.

Utilization coefficient- Coefficient that is multiplied by the lot area to determine the net built area allowed for that lot.

Façade - External face of a building.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Tract - Land not yet subject to development.

Urban Scenery - Characteristic scenery of a town, which distinguishes it from others. It is the peculiar character of an urban site landscape as a result of its proportions and existing visual relationships among streets, squares, buildings, green spaces, etc.

Public Space - Space occupied by roads and public squares, which gives access to the lots.

Lot - Part of the divided land, with front on a public way, for the purpose of being constructed on.

Story - Space of a building between two superposed floors or between the floor and the roof.

Occupation ratio - It is the percentage of land occupied by the horizontal projection of the building.

Small- and Medium Services and Commercial Use - It comprises the activities of purchase, sale and exchange of goods and services related to the immediate and quotidian needs of the population.

Large Services and Commercial Use - It comprises the activities of purchase, sale and exchange of goods and services of nonquotidian demand and related to the regional demand.

Main Road - Road with significant traffic volume used preferentially for longer urban trips.

—



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Collecting Road - Road for the traffic of vehicles between the arterial roads and the local roads.

Local Road - Road with low traffic volume for the direct access to the adjacent real estate properties.

APPENDIX II - MASTERPLAN OF DIAMANTINA

TITLE I - ON THE MASTERPLAN

CHAPTER I - ON THE FUNDAMENTAL PRINCIPLES

Section I - On the Concepts and Objectives

Section II - On the Property's Social Functions

Section III - On the Guidelines

Subsection I - On the Interference in the Urban Structure

Subsection II- On the Protection of the Cultural Heritage and Memory

Subsection III- On the Transport and Road Systems

Subsection IV- On the Environment

Subsection V- On the Sanitation Policy

Subsection VI- On the Habitational Policy

Subsection VII- On the Distribution of Facilities of Social Interest

CHAPTER II - ON THE TERRITORIAL ORGANIZATION



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Section I- On the Macro zoning

Section II- On the Zoning

Section III- On the Road Hierarchy

CHAPTER III - ON THE URBAN MANAGEMENT

Section I - On the MasterPlan Consulting Council

Section II - On the Technical Support Group

TITLE II - ON THE LAND DEVELOPMENT, USE AND OCCUPATION

CHAPTER I - PRELIMINARY PROVISIONS

CHAPTER II - ON THE LAND DEVELOPMENT

CHAPTER III- ON THE LAND DEVELOPMENT PROJECT

CHAPTER IV - ON THE LAND USE AND OCCUPATION

Section I - On the Zone Classification

Subsection I- Rigorous Preservation Zone

Subsection II- Complementary Preservation Zone

Subsection III - Historic Center's Protection Zone

Subsection IV- Residential Zone

Subsection V- Occupation Restraint Zone

Subsection VI- Priority Urbanization Zone

Subsection VII- Large Facility Zone



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Subsection VIII- Environmental Protection Spaces

Subsection IX- Restrict Density Spaces

CHAPTER V- ON THE WORKS LICENSE

CHAPTER VI- ON THE PROFESSIONAL QUALIFICATION

CHAPTER VII- ON THE PENALTIES

Section I- On the General Provisions

Section II- On the Penalties for Infringement of the Land Development Regulations

Section III- On the Penalties for Infringement of Building Regulations

Section VI- On the Penalties for Infringement of the Uses and Activity Regulations

TITLE III - ON THE FINAL AND TRANSITORY PROVISIONS

Appendix I- Glossary

Appendix II- MasterPlan of Diamantina



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

Message no. 011/99

On: 12/08/99

Dear Mr. Chairman

We herewith send to this prominent Municipal Council the Bill no. 11 of August 10, 1999, which creates the MasterPlan and establishes rules and conditions for the urban land Development, Use and Occupation for the seat of the Municipality of Diamantina.

As you and the remaining aldermen well know, the Federal Constitution establishes that the municipalities with more than 20,000 (twenty thousand) inhabitants shall have their MasterPlan, which had not been prepared by the Municipality of Diamantina so far.

Besides being a constitutional provision, the MasterPlan is a fundamental tool for approval of Diamantina as World Heritage Site.

In a meeting held in Paris in the beginning of last July, UNESCO's Committee took the unanimous decision of submitting to UNESCO's Plenary Session that shall take place from November 27 through December 5 of the present year in Marrakech, Morocco, the nomination of Diamantina for World Heritage Site. At the same meeting a recommendation was



PREFEITURA MUNICIPAL DE DIAMANTINA

made for the Municipality to present the MasterPlan approved by the Municipal Council. It should be sent to UNESCO as soon as possible, so that it can be analyzed and attached to the Diamantina dossier.

Your Excellencies know how greatly our population will benefit from the approval of Diamantina as a World Heritage Site.

For the reasons presented, we hereby ask the noble aldermen to approve the MasterPlan until the end of September or latest beginning October this year.

We hereby ask you to urgently consider, discuss and vote the MasterPlan.

Best regards.

João Antunes de Oliveira

Mayor

Dear Sir

Djalma da Conceição Ferreira Coelho

Chairman of the Municipal Council of Diamantina

Diamantina



BRASIL

Brasília

Minas Gerais

Diamantina

Belo Horizonte

São Paulo

Rio de Janeiro



Foto 24



Diamantina (Brazil)

No 890

Identification

<i>Nomination</i>	Historic centre of the town of Diamantina
<i>Location</i>	State of Minas Gerais
<i>State Party</i>	Brazil
<i>Date</i>	18 September 1998

Justification by State Party

Diamantina is one of the six Brazilian towns which were listed as historic monuments in 1938. In addition, Diamantina is the capital of one of the three main diamond-producing regions, the others being India until the 18th century and South Africa since the 19th century.

Since the production of diamonds coincided with the 18th century and early 19th century, the town has conserved an architectural and urban ensemble that is all the more remarkable in that the decline of mining activities saved it from the urban renovations of the 19th century. When "modernity" arrived in Diamantina, it was due to the political success of a son of the region, Juscelino Kubitschek, Governor of Minas Gerais (1950-55) and President of the Republic (1956-60). He had the wisdom to call upon the talents of Oscar Niemeyer, who designed four outstanding buildings.

Diamantina blends so perfectly with its site that it is one with the Serra dos Cristais. The historic centre nominated for inscription on the World Heritage List forms, with the Serra dos Cristais, a veritable cultural landscape which is complemented in the immediate vicinity by the Gruta do Salitre (the Saltpetre Grotto), an attractive geological curiosity, and Biri Biri, a tiny workers' housing estate (1873-90), a utopia set in a landscape of severe beauty.

Diamantina illustrates how the explorers of Brazil, adventurers in search of diamonds, and representatives of the Crown were able to adapt European models to an American context in the 18th century, thus creating a culture that was faithful to its roots yet completely original. **Criterion ii**

The urban and architectural group of Diamantina, which blends so perfectly with the wild landscape, is a fine example of an adventurous spirit combined with a quest for refinement, a significant characteristic of the history of mankind. **Criterion iv**

Diamantina is one of the last examples of the way in which Brazil tamed its territory and elaborated its culture. It is particularly exceptional in that it is linked to a mode of mining as rare as its object, that of diamonds. **Criterion v**

Category of Property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, the historic centre of Diamantina is a *group of buildings*. Taking into account the environment in which it is set, it can also be considered as a *living cultural landscape*.

History and Description

History

The town of Diamantina is like an oasis lying in the heart of the arid and rocky mountains of East-Central Brazil. It is in the State of Minas Gerais, 350km from Belo Horizonte and 710km from Brasilia, on the slope of a hill, spread over a difference of height of 150m. It developed in the 18th century in the southern Espinhaço Chain, at an altitude of 1200m, surrounded by the Serra dos Cristais in the valley of the Jequitinhonha river. The land of the Diamantina region is composed almost exclusively of quartzite rocks and schist, which give this region its mountainous and colourful aspect, but it also has a poor, permeable soil with a rupestrine vegetation. Its geological formations have shaped both the beauty of its landscape and its economic development.

One of the expeditions undertaken from São Paulo in 1713 to explore the interior of the Brazilian territory led to the establishment of one of the settlements of the *Arraial do Tijuco*, which was later to become Diamantina. Large quantities of diamonds were found on the mountain slopes and along the rivers of the region. As the best deposits were concentrated in the valley of the Tijuco stream, a small tributary of the Rio Grande, its banks were chosen as the site for a small hamlet called Burgalhau. However, unlike what happened in other Portuguese-speaking towns on the continent, such as Ouro Preto, the growth and consolidation of the *Arraial* led to the discovery in 1720 of an unsuspected source of wealth, diamonds. In this respect, the history of Diamantina is different from that of other mining towns in Brazil.

When the Portuguese Crown discovered the existence of this source of wealth in 1731, it set up a new body to administer the region, the *Demarcação Diamantina*, which encompassed the former *Arraial do Tijuco* and other mining hamlets in the neighbourhood. In 1734, it created the Diamond Intendancy which moved to Tijuco, already the biggest settlement in the region. The Intendancy was responsible for controlling the extraction and sale of diamonds. Initially, there was the so-called "period of the contracts," established in 1739, when mining rights were granted to private monopolies. In 1771, the Crown took back the ownership of this resource and entrusted the management of its mining to the *Real Extração do Diamante* which continued to operate until 1845. The royal monopoly was then

handled by the *Regimento Diamantino* which, it was claimed, was manned by more administrators than soldiers.

As it was governed by the State, Tijuco did not become a *vila*, that is to say, an entity bigger than a hamlet but smaller than a town, until 1832, ten years after the creation of Brazil. It then had the right to have its own local government. It was only in 1838, in recognition of its importance at regional level, that Tijuco was elevated to the rank of town. In 1845, the *Real Extração* was dissolved, and the mining leases signed under the supervision of the *Inspetoria dos Terrenos Diamantinos* were cancelled in 1906 with the dissolution of the *Inspetoria* itself. In the meantime, the first mechanical mining companies, diamond-cutting workshops, and silversmiths and goldsmiths were set up in the region. Unfortunately, the discovery of richer and better-quality deposits in South Africa caused the dramatic collapse of mining activities in Diamantina.

At the end of the 19th century, the utopian project of a textile industry in Diamantina led to the creation of Biri Biri, an idyllic industrial establishment built in close harmony with the very scenic landscape, about 12km from the town. Created out of nothing to make this dream come true, like the spontaneous villages set up by diamond hunters near the mining sites, the Biri Biri complex played an important role in the local economy, at least for a while. The industry did not survive but the village site has lost nothing of its atmosphere or charm. In 1914, the railway ran up to Diamantina, thus confirming its role as an economic centre and crossroads of the region. The railway closed down in 1973.

As the town suffered from so few disruptions since the decline of mining in the 19th century, its old fabric has been well protected and has survived almost intact.

Description

Two sets of 18th century plans show a layout of winding and uneven streets which have changed little since that time. The morphology of the town, inspired by the model of a Portuguese medieval town, has developed while respecting the continuity of the first settlement. The 18th century built-up area has become denser without losing its original character. The layout of roads, lanes, alleys, and public squares is the result of a natural occupation of the site, given the demanding topography, and it reflects the traffic which grew between the mining hamlets over the years. The centre of the old town has a greater density, and it is situated on ground that is slightly flatter than the outskirts. The neo-Baroque cathedral, built in the main square in 1938 and of a controversial size, stands out as a landmark in the peaceful panorama of the town.

The architecture of Diamantina is of Baroque inspiration, sober and pure like most other mining villages in Brazil. However, it has a number of specific features which distinguish it from the traditional Portuguese colonial model. Its geometry and certain details confirm that the people who were entrusted by the Portuguese Crown to rule over the destinies of this colony within the Colony were cultivated, and that they sought to transpose on a

modest scale some of the features of the architecture of their home country to their adopted land, as was equally the case for music and the arts.

The streets of the town are paved with large, flat, grey flagstones laid in such a way as to form a type of paving known as *capistranas*, named after President João Capistrano Bandeira de Melo, who introduced it in 1877. This picturesque paving creates a contrast between the road and the *casario*, a regular alignment of 18th and 19th century semi-detached houses, with one or two floors. Their facades, in bright colours on a white ground, are borrowed systematically from the same typology, and they display certain affiliations with the Portuguese Mannerist architecture. The plan is narrow and deep, the living rooms are placed in the front, followed by the bedrooms and then the outbuildings connected by a central, or more often, side corridor. The outer walls are made of a frame of interwoven wood, filled with cob or adobe of earth beaten and worked by hand, to which is added other materials such as stone or gravel. The architecture of Diamantina differs from that of other Brazilian colonial towns because cut stone is not used except for the foundations. Wood is used for the decorative elements in both civil and religious architecture.

Most of the churches and religious buildings in Diamantina have been incorporated, here and there, inside the regular and homogeneous complex of the *casario*, usually standing back only slightly from the alignment. This reveals that the spiritual power was closely related with the population, which distinguished it from, and no doubt subjugated it to, temporal power, given the very few church squares and areas set aside for social intercourse and public events.

The construction of the churches is similar to that of civil buildings, and they also have the same colours and textures. A distinct feature of most of the churches in Diamantina is that they have only one bell tower, usually erected on the side of the building. The pediment is in sculpted wood. Some of them are richly decorated with remarkable works by well known artists, in particular, the master of perspective painting, José Soares de Araujo.

The town has a few architectural curiosities of interest, especially the Old Market Hall constructed in 1835 and recently restored, the *Passadiço*, a covered footbridge in blue and white wood spanning the Rua da Glória to join the two buildings of the Eschwege Geology Centre, the *muxarabi* of the Antônio Torres Library, a kind of balcony completely enclosed by a wooden lattice, and finally the *chafariz* of the Rua Direita, near the Cathedral, a sculpted fountain which guarantees that whoever drinks from it will return to Diamantina.

Over and above the physical heritage, legends and traditions abound in this town. Rumours about the liaison between the black slave, Chica da Silva, and the Portuguese purchaser of diamonds, João Fernandes de Oliveira, are still very much alive. The scent of his mistress still pervades the huge rooms of the magnificent house he built for her around 1770. When night falls, the streets resound with the sad song of the *serestas*, sometimes the orchestral music of the *vesperatas*, or even the boisterous rhythms of

group of young percussion players and dancers who freely roam through the town at all hours.

Management and Protection

Legal status

The site nominated for inscription on the World Heritage List is part of the protected area designated as a national historic monument by Action No 64-T-38, inscription No 66 in the Book of Fine Arts, as adopted on 16 May 1938 by the Brazilian government, in conformity with Statutory Order No 25 of 30 November 1937. As its perimeter is much smaller than that of the historic site that was created by this legislation, the part of the protected area which is not included in the nominated site is considered as a buffer zone.

Management

Since 1938, the land has been under the authority of the National Institute of Historic and Artistic Heritage which, in conformity with the legislation governing it, is responsible for protecting the integrity and authenticity of listed cultural property and national historic monuments. In the context of a historic group, its jurisdiction also extends to buildings and structures situated in the vicinity of this group in order to safeguard its clarity and coherence.

The activities of the National Institute of Historic and Artistic Heritage in Diamantina are coordinated by its Regional Coordination Office for Minas Gerais, with the fieldwork being carried out by a Technical Office housed in the Casa Chica da Silva. The task of the Institute is to ensure that the work undertaken on buildings and structures inside the protected area complies with the principles and rules established for this purpose. The documentation, analysis, and follow-up of all restoration operations fall under its responsibility. The Institute itself carries out or coordinates work on the major monuments of the town.

In accordance with Article 182 of the Federal Constitution of 1988, the town council of Diamantina must prepare a master plan. This plan is in the process of being drawn up and should be adopted by mid-1999. In particular, the Plan proposes the adoption of measures to control the height of buildings and the areas for extension of the town in order to protect its form and urban integrity. It recommends the adoption of legislation and administrative measures to guarantee the participative and dynamic management of the conservation process and the development of the town, including its historic centre.

Within the framework of the implementation of this Plan, the National Institute of Historic and Artistic Heritage has drawn up a list of all the structures of a historical character in the region of Diamantina, including an inventory of available documents and a survey on the socio-economic profile of its inhabitants. This work was undertaken in compliance with the rules and procedures established to draw up a National Inventory of Property. The data collected are in the process of being computerized.

The Institute views the historic town as a living, dynamic, and constantly changing organism, whose survival is linked to its development, that is to say, to the active expansion of social and economic activities and to the conservation of the values which make it precious.

Conservation and Authenticity

Conservation history

The historic centre of the town has been under the authority of the National Institute of Historic and Artistic Heritage since its classification in 1938. The Institute rigorously monitors and follows up all the works carried out within the perimeter of the classified area or which could have an effect on the preservation of its integrity. The Technical Service of Diamantina is responsible for supervising projects in the field, but these must all be approved by regional coordination experts whose offices are located in Belo Horizonte.

Authenticity

The decline in mining exploration activities in the 19th century protected the town from the frequently disastrous upheavals inflicted in recent times on a large number of towns. The layout of the streets and the arrangement of elements of the built-up area have basically remained the same as shown in 18th century plans.

The old built-up area became denser during the 19th century but followed local traditional rules on the art of building. Until the 1950s, the buildings of the town were maintained by using the original materials and techniques. Nowadays, hollow bricks sometimes replace the cob or adobe in major reinforcement or reconstruction projects. When it comes to details, finishing touches, and colours, however, the architecture of Diamantina, whether it is civil, institutional, or religious, has not lost any of its character or originality.

Obviously, the modern town emerges as the visitor moves further away from the historic centre. Recent constructions of a high standard, such as those by Niemeyer, have been introduced into the townscape and usually blend harmoniously with it.

Age-old traditions, such as the *serestas* and the *vesperatas*, are still very much alive. An interesting aspect is that the quest for fortune and happiness, which used to motivate people in Diamantina to hunt for gold and diamonds, is still in vogue even though its intensity cannot be compared to what it was like in the past. It is sufficient to go outside the town, barely a few kilometres away, to see the work of the diamond hunters.

Evaluation

Action by ICOMOS

An ICOMOS expert mission visited Diamantina in February 1999. ICOMOS also consulted its International Scientific Committee on Historic Towns and Villages.

Qualities

Diamantina is an authentic and concrete example of the incredible efforts made by humankind to seek its fortune, improve its condition, and fulfil itself. From the top of the mountains nearby, the region looks arid and barren as far as the eye can see. The landscape is lunar, a natural habitat for snakes and coyotes. Then in the distance a town appears, like an oasis lying in the heart of a tangle of rocky hills and unfertile valleys, an indissociable feature of its setting.

Crazy adventurers, hunters of dreams, built this town to fulfil their ambitions and hopes. Thanks to their strong determination, they built it to last both physically and spiritually. The town is attractive, with a simple but refined beauty. Traces of the past, which enriched a lucky few but left most of the population poor, are inscribed deeply in the stone and the legends which give this town its unique character.

Comparative analysis

In several respects, Diamantina is a faithful mirror of the model of colonial towns in Portuguese-speaking America. It illustrates a similar development with that of Ouro Preto, following the discovery of gold, or of Potosí in Bolivia, where a vein of silver was found. It also stands out, however, because of its exceptionally spectacular landscape, its history (having been subject to special types of governments which "enclosed" it to take greater advantage of the abundance of diamonds on the beds of its streams and rivers), and finally by its architecture, admittedly more sober than other mining towns of Brazil, the towns of gold, but just as refined.

It is distinguished by its paved roads, the *capistranas*, its houses organized into a *casario*, and its churches built without the decorative freestones typical of Baroque architecture but with pediments covered in a rich and colourful profusion of wooden sculpture. From the other side of the narrow Rio Grande valley, from the top of the Serra dos Cristais, Diamantina appears to be comfortably settled on a land with height variations of 150m. This hilly relief has produced an intermingling of winding streets with openings over staggering views. In the middle of this scene, the recently built Cathedral marks the heart of the historic centre.

In the ICOMOS comparative study on the Urban Architectural Heritage of South America, Diamantina is included in the list of cultural properties which should be given priority.

ICOMOS recommendations for future action

ICOMOS has noted and supports the intention of the town council to become more involved, in partnership with the National Institute of Historic and Artistic Heritage and other institutions concerned, in the management of its heritage through the implementation of the Master Plan. The old town is exposed to the danger of changes which need to be controlled. ICOMOS recommends that the Master Plan be adopted before formal inscription on the World Heritage List and that the municipal authorities be endowed with effective and adequate resources, as well as the legal and technical

instruments necessary to enable them to take over the relevant responsibilities.

Furthermore, ICOMOS is of the opinion that an appreciation of the values which distinguish Diamantina from other colonial towns in Portuguese-speaking America gives it a universal character, with the implication that the conservation and development project takes into account not only the landscape of the Serra dos Cristais but also the villages of Extração, Mendanha, Sopa, and others nearby which are an integral part of its history. These villages are under the jurisdiction of the Diamantina authorities.

Brief Description

Diamantina is a colonial village inserted like a jewel in a necklace of inhospitable rocky mountains. It illustrates the human adventure of diamond prospectors in the 18th century and testifies to human cultural and artistic ascendancy over the living environment.

Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii and iv*:

Criterion ii Diamantina shows how explorers of the Brazilian territory, diamond prospectors, and representatives of the Crown were able to adapt European models to an American context in the 18th century, thus creating a culture that was faithful to its roots yet completely original.

Criterion iv The urban and architectural group of Diamantina, perfectly integrated into a wild landscape, is a fine example of an adventurous spirit combined with a quest for refinement so typical of human nature.

ICOMOS, September 1999

**LIMITE DE LA ZONE DE
DIAMANTINA PROPOSÉE
POUR L'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL**

Conventions

- Limite de la Zone de Diamantina Classée comme Monument Historique et Protégée par l'IPHAN - Zone Tampon
- Limite de la Zone de Diamantina proposée pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial
- Bâtiments Classés comme monuments historiques par l'IPHAN
- Cathédrale de Santo Antônio

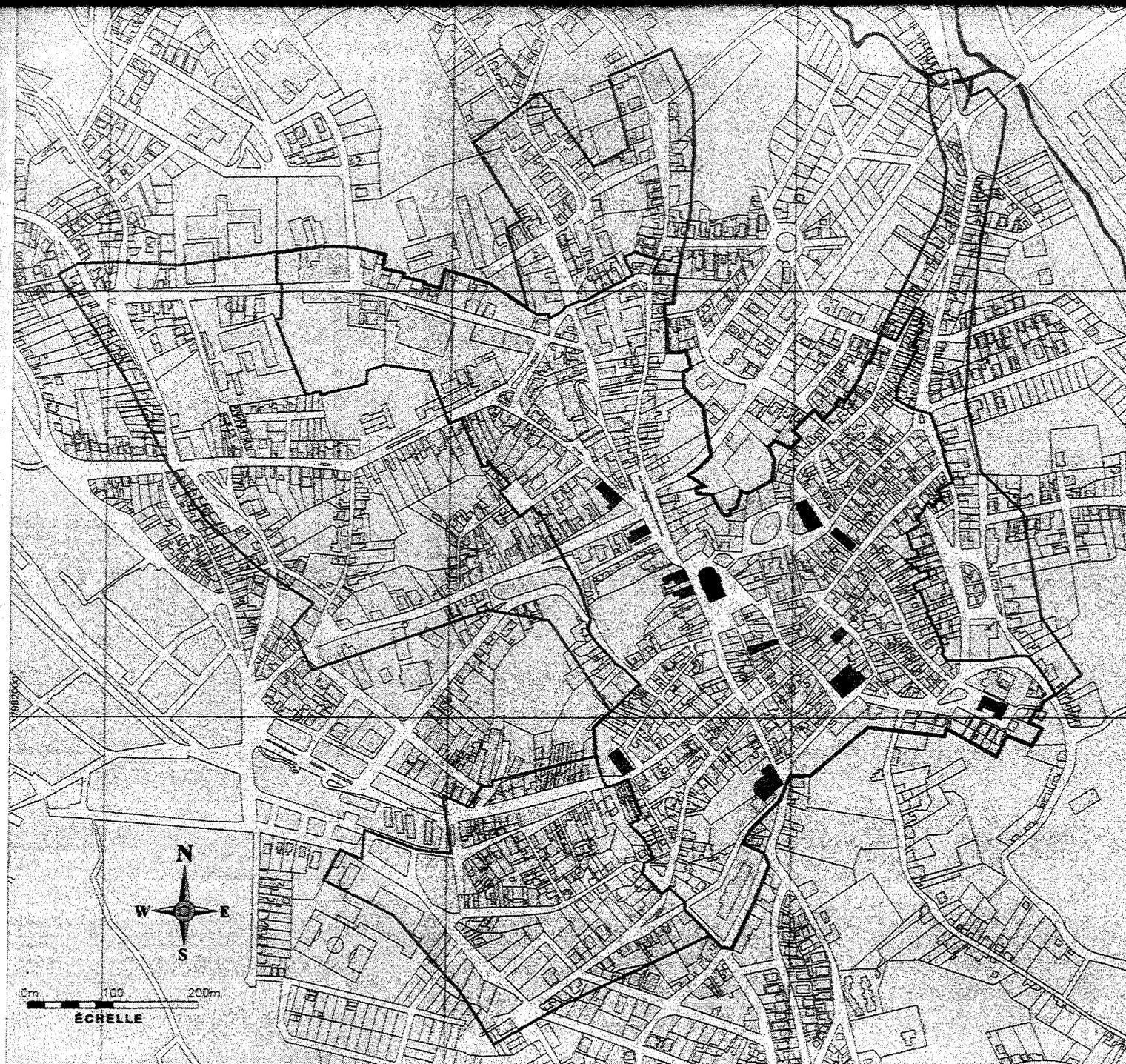


PROPOSITION D'INSCRIPTION
DE DIAMANTINA SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL

juin/98

PREFEITURA MUNICIPAL
DIAMANTINA

**Centre historique de la ville de Diamantina / Historic centre of the city of Diamantina :
Plan indiquant la zone proposée et la zone tampon / Map showing nominated property and buffer zone**



Diamantina (Brésil)

No 890

Identification

<i>Bien proposé</i>	Centre historique de la ville de Diamantina
<i>Lieu</i>	Etat de Minas Gerais
<i>État partie</i>	Brésil
<i>Date</i>	18 septembre 1998

Justification émanant de l'État partie

Diamantina est l'une des six villes brésiliennes qui, en 1938, furent classées monuments historiques. Diamantina est de plus la capitale de l'une des trois principales régions productrices de diamants, les deux autres étant l'Inde, jusqu'au XVIII^e siècle et l'Afrique du Sud, depuis le XIX^e siècle.

La production de diamants ayant coïncidé avec le XVIII^e et le début du XIX^e siècle, la ville conserve un ensemble architectural et urbain d'autant plus remarquable que la décadence des activités minières l'a protégée de toutes les rénovations urbaines du XIX^e siècle. Lorsque la "modernité" est arrivée à Diamantina, ce fut grâce à la réussite politique d'un enfant du pays, Juscelino Kubitschek, gouverneur de Minas (1950-1955) et président de la République (1956-1960). Celui-ci eut l'intelligence de faire appel à Oscar Niemeyer qui y réalisa quatre œuvres remarquables.

Diamantina est si remarquablement intégrée à son site, qu'elle forme avec la Serra dos Cristais un ensemble indissociable. Le centre historique de Diamantina qui est proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, forme avec la Serra dos Cristais un véritable paysage culturel que viennent compléter, dans le voisinage immédiat, la Gruta do Salitre (Grotte du salpêtre), belle curiosité géologique et la minuscule cité ouvrière de Biri Biri (1873-1890), utopie insérée dans un paysage sévère et paradisiaque.

Critères d'inscription :

Diamantina montre comment, au XVIII^e siècle, les découvreurs du territoire brésilien, les aventuriers du diamant et les représentants de la Couronne surent adapter des modèles européens à une réalité américaine, créant ainsi une culture à la fois fidèle à ses origines et tout à fait originale. **Critère ii**

L'ensemble urbain et architectural de Diamantina, si

parfaitement intégré à un paysage sauvage est un bel exemple de ce mélange d'esprit aventurier et de souci de raffinement, qui est l'un des éléments significatifs de l'histoire humaine. **Critère iv**

Diamantina est l'un des derniers exemples de la manière dont le Brésil a conquis son territoire et élaboré sa culture. Il est d'autant plus exceptionnel qu'il est lié à un mode d'exploitation aussi rare que son objet : le diamant. **Critère v**

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le centre historique de la ville de Diamantina constitue un *ensemble*. Prenant en considération l'environnement dans lequel il s'insère, on peut considérer qu'il s'agit d'un *paysage culturel vivant*.

Histoire et description

Histoire

La ville de Diamantina est un oasis au cœur d'une région de montagnes arides et rocheuses du centre-est du Brésil. Elle est située dans l'État de Minas Gerais, à 350 kilomètres de Belo Horizonte et à 710 kilomètres de Brasília, à flanc de colline, sur un dénivelé d'environ 150 mètres. Elle s'est développée à partir du XVIII^e siècle dans la Chaîne de l'Espinhaço méridional, à 1200 mètres d'altitude, entourée de la Serra dos Cristais, dans la vallée du fleuve Jequitinhonha. Les sols de la région de Diamantina sont constitués presque exclusivement de roches de type quartzite et schiste qui donnent à la région son relief montagneux et coloré mais aussi des sols pauvres et perméables et une végétation rupestre. Ses formations géologiques ont été déterminantes tant pour la beauté de ses paysages que pour son développement économique.

L'une des expéditions menées depuis São Paulo en 1713 pour explorer l'intérieur du territoire brésilien a conduit à l'implantation de l'une des bases d'occupation de l'*Arraial do Tijuco* qui deviendra plus tard Diamantina. Sur les versants des montagnes et le long des cours d'eau de la région, de grandes quantités d'or ont été trouvées. Comme les meilleurs filons se concentraient dans la vallée du ruisseau Tijuco, petit affluent du Rio Grande, ses rives ont été choisies pour y établir un petit hameau appelé Burgalhau. Mais, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres agglomérations de l'Amérique portugaise constituées à la suite de la découverte de mines d'or, comme à Ouro Preto par exemple, la croissance et la consolidation de l'*Arraial* ont résulté de la découverte, en 1720, d'une richesse insoupçonnée : le diamant. L'histoire de Diamantina est donc, à cet égard, différente de celle des autres villes minières du Brésil.

Lorsque la Couronne portugaise découvre l'existence

de cette richesse en 1731, elle installe un nouvel ordre administratif pour gérer le territoire, le *Demarcação Diamantina*, qui comprend l'ancien *Arraial do Tijuco* et d'autres hameaux miniers voisins. En 1734, elle crée l'*Intendance des Diamants* qui s'installe à Tijuco, déjà la plus importante agglomération de la région. L'Intendance doit contrôler l'extraction et la commercialisation du diamant. Il y eut d'abord la période dite "des contrats" instituée en 1739, lorsque l'exploitation était attribuée à des monopoles privés. Puis, en 1771, la Couronne reprend la propriété de la ressource et en confie la gestion de l'exploitation à la *Real Extração do Diamante* qui demeure opérationnelle jusqu'en 1845. Le monopole royal est alors régi par le *Regimento Diamantino* qui comptait, dit-on, plus de militaires que d'administrateurs.

Le contrôle ainsi exercé par l'État fait en sorte que Tijuco ne devient *vila*, c'est-à-dire agglomération de taille plus grande que celle du hameau mais plus petite que celle de ville, qu'en 1832, dix ans après la création du Brésil. Elle a alors droit à sa propre administration. Ce n'est qu'en 1838, en reconnaissance de son importance sur le plan régional, que Tijuco est élevée au rang de ville. En 1845, la *Real Extração* est dissoute et les baux miniers qui se signent sous le contrôle de l'*Inspetoria dos Terrenos Diamantinos* sont annulés en 1906, avec la dissolution de l'*Inspetoria* lui-même. Entre-temps, les premières compagnies étrangères d'exploitation minière mécanisée et les premiers ateliers de taille de pierre et d'orfèvrerie se sont installés dans la région. Malheureusement, la découverte en Afrique du Sud de gisements miniers plus abondants et de meilleure qualité fait chuter dramatiquement les activités d'exploitation à Diamantina.

À la fin du XIX^e siècle, le projet utopique d'une industrie du textile à Diamantina donne lieu à la création de l'ensemble de Biri Biri, une implantation industrielle idyllique construite dans l'intimité d'un paysage très scénographique, à environ 12 km de la ville. Créé de toute pièce pour satisfaire ce rêve, à l'instar des villages spontanés aménagés par les chercheurs de diamants près des sites de fouilles, l'ensemble de Biri Biri a compté, pendant une certaine période, pour une partie importante de l'économie locale. L'industrie n'a pas survécu mais le site du village n'a rien perdu de son esprit ni de son charme. En 1914, le chemin de fer pénètre jusqu'à Diamantina et la confirme dans son rôle de centre économique et de carrefour de la région. Le chemin de fer est abandonné en 1973.

Le peu de perturbations dont a été victime la ville depuis le déclin de l'activité minière au XIX^e siècle a produit l'heureux résultat que son tissu ancien a été bien protégé et qu'il nous est parvenu presque intégralement.

Description

Deux séries de plans du XVIII^e montrent un tracé de rues sinueux et accidenté qui a peu changé depuis cette époque. La morphologie de la ville, inspirée de la ville médiévale portugaise, a évolué dans le respect

et la continuité de la première implantation. Le bâti du XVIII^e s'est densifié sans rien perdre de son caractère d'origine. Le tracé des rues, ruelles et venelles et des places publiques est le résultat de l'occupation naturelle du site, compte tenu de sa topographie exigeante, et le reflet du trafic qui s'est développé au fil des ans entre les hameaux miniers. Le centre de la vieille ville est plus dense et situé dans un secteur légèrement plus à plat que la périphérie. Sur la place centrale, la cathédrale néo-baroque construite en 1938, de dimensions contestées, est un point de repère dans le panorama tranquille de la ville.

L'architecture de Diamantina est d'inspiration baroque, sobre et pure comme dans la plupart des autres villages miniers du Brésil. On peut y déceler toutefois des particularités qui la distinguent du modèle colonial portugais traditionnel. Des géométries et des détails confirment que les personnes qui ont été chargées par la Couronne portugaise de diriger les destinées de cette colonie dans la Colonie, étaient cultivées et qu'elles ont cherché à transposer modestement dans ce pays d'adoption les caractéristiques de l'architecture de la Métropole, comme cela fut également le cas pour la musique et les arts.

Les rues de la ville sont pavées de pierres grises, plates et larges, posées selon un ordre qui forme un appareil dit à la *capistranas*, en référence au président João Capistrano Bandeira de Melo qui l'introduisit en 1877. Cet assemblage pittoresque met la rue en contraste avec le *casario*, cet alignement régulier et mitoyen de maisons d'habitation des XVIII^e et XIX^e siècles, à un ou deux étages, dont les façades aux couleurs vives sur fond blanc empruntent d'une façon systématique à une même typologie et présentent certaines filiations avec l'architecture maniériste portugaise. Le plan est étroit et profond, les pièces de séjour étant aménagées à l'avant suivies des chambres et des dépendances qui sont accessibles via un corridor central ou, plus souvent, latéral. Les murs extérieurs sont constitués d'une ossature de bois tressé qui est bouchée par un torchis ou pisée fait de terre battue et travaillée à la main et à laquelle on ajoute d'autres matériaux, tels que la pierre ou le gravier. L'architecture de Diamantina se distingue de celle des autres villes coloniales brésiliennes du fait que la pierre taillée n'est pas utilisée, sauf pour les fondations. Le bois est employé pour la construction des éléments décoratifs, dans l'architecture civile comme dans l'architecture religieuse.

La plupart des églises et des bâtiments religieux de Diamantina sont intégrés, ici et là, à l'intérieur de l'ensemble régulier et homogène du *casario*, en général en retrait de quelques mètres à peine de son alignement. Ceci témoigne que le pouvoir spirituel entretenait avec la population un rapport d'intimité qui le distinguait et sans doute l'assujettissait au pouvoir temporel, vu le peu de parvis et d'espace consacrés aux rencontres sociales et aux manifestations publiques. La construction des églises est de même nature que celle des bâtiments civils auxquels elle emprunte également les textures et les couleurs. Les églises de Diamantina ont cette

particularité de n'avoir, pour la plupart, qu'un seul clocher qui est généralement construit dans la partie latérale du bâtiment. Leur fronton est en bois sculpté. Certaines d'entre elles sont richement décorées d'œuvres remarquables réalisées par des artistes réputés, notamment par le maître de la peinture de perspective, José Soares de Araújo.

La ville recèle quelques curiosités architecturales d'intérêt, notamment la halle du Vieux Marché construite en 1835 et restaurée récemment, le *Passadiço*, une passerelle couverte en bois bleu et blanc qui enjambe la Rua da Glória pour joindre deux bâtiments du Centre de Géologie Eschwege, le *muxarabi* de la Bibliothèque Antônio Torres, sorte de balcon entièrement cloisonné par un treillis de bois et, enfin, la *chafariz* de la Rua Direita, près de la Cathédrale, une sculpture-fontaine qui garantit un retour à Diamantina à quiconque boit de son eau.

Au-delà du patrimoine physique, les légendes et les traditions habitent la ville. Les rumeurs sur la liaison entre l'esclave nègre Chica da Silva et l'adjudicataire de diamants portugais João Fernandes de Oliveira courent toujours et les parfums de la maîtresse embaument encore aujourd'hui les pièces vastes de la maison magnifique que son maître lui a fait construire, vers 1770. À la nuit tombée, les rues résonnent du chant triste des *serestas*, parfois des musiques orchestrées des *vesperatas* ou encore des rythmes endiablés des groupes de jeunes percussionnistes et danseurs qui parcourent librement la ville pendant des heures.

Gestion et Protection

Statut juridique

Le site proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial fait partie de l'aire protégée au titre de monument historique national en vertu du Procès no. 64-T-38, inscription no. 66 du Livre des Beaux-Arts, tel qu'adopté le 16 mai 1938 par le Gouvernement brésilien, conformément au Décret-Loi no. 25 du 30 novembre 1937. Comme son périmètre est sensiblement plus petit que celui du site historique qui a été créé en vertu de cette loi, la partie de l'aire protégée qui n'est pas incluse dans la demande d'inscription est considérée comme constituant une zone tampon.

Gestion

Le territoire est depuis 1938, sous le contrôle de l'Institut du patrimoine historique et artistique national (IPHAN) qui, en vertu de la Loi qui le régit, doit veiller à sauvegarder l'intégrité et l'authenticité des biens classés et des monuments historiques nationaux. Dans le contexte d'un ensemble historique, sa juridiction s'étend également aux bâtiments et aux structures qui sont situés dans le voisinage de cet ensemble afin d'en protéger la lecture et la cohérence. Les activités de l'IPHAN à Diamantina sont coordonnées par son Bureau de coordination régionale pour le Minas Gerais et sont menées sur le terrain par

un Bureau technique qui loge dans la Casa Chica da Silva. L'IPHAN doit s'assurer que les travaux qui sont entrepris sur les bâtiments et structures situés à l'intérieur du secteur sauvegardé sont réalisés conformément aux principes et aux règles établis à cette fin. La documentation, l'analyse et le suivi de toutes les opérations de restauration sont sous sa responsabilité. L'IPHAN réalise lui-même ou coordonne la réalisation des travaux qui concernent les monuments les plus importants de la ville.

En vertu de l'article 182 de la Constitution fédérale de 1988, la municipalité de Diamantina est tenue de faire préparer un Plan directeur. Ce plan est actuellement en cours d'élaboration et doit être adopté pour la mi-1999. Le Plan propose notamment l'adoption de mesures de contrôle des hauteurs et des zones d'expansion de la ville pour en protéger la silhouette et l'intégrité urbanistique. Il recommande l'adoption d'une législation et de mesures administratives qui garantiront une gestion participative et dynamique du processus de conservation et de développement de la ville, y compris de son centre historique.

Dans le contexte de l'élaboration de ce Plan, l'IPHAN a fait réaliser un relevé de l'ensemble des structures à caractère historique de la région de Diamantina, incluant un inventaire de la documentation disponible et une enquête sur le profil socio-économique de ses habitants. Ce travail a été réalisé conformément aux règles et procédures établies pour dresser son *Inventaire National des Biens Immeubles*. Les données recueillies sont en voie d'être informatisées.

L'IPHAN voit la ville historique comme un organisme vivant, dynamique, en situation permanente de changement, qui doit associer sa survie à son développement, c'est-à-dire au déploiement de ses activités sociales et économiques, et à la conservation des valeurs qui la rendent précieuse.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Le centre historique de la ville est sous la gouverne de l'IPHAN depuis son classement en 1938. L'IPHAN exerce un contrôle sévère et un suivi de tous les travaux qui sont effectués à l'intérieur du périmètre de l'aire classée ou qui ont une incidence sur la préservation de son intégrité. Son Bureau technique à Diamantina assure la surveillance des projets sur le terrain mais tous doivent être approuvés par les professionnels de sa coordination régionale dont les bureaux sont situés à Belo Horizonte.

Authenticité

Le déclin des activités d'exploration minière au XIX^e siècle a protégé la ville des bouleversements souvent désastreux que les époques plus récentes ont fait subir à un très grand nombre de villes. Le tracé des rues et le schéma d'implantation des éléments du bâti sont encore aujourd'hui, pour l'essentiel, ceux qu'on peut observer sur les plans du XVIII^e siècle.

Le bâti ancien s'est densifié durant le XIX^e siècle mais toujours en respectant les règles traditionnelles locales de l'art de bâtir. Jusque dans les années 1950, on a entretenu le parc immobilier de la ville en utilisant les matériaux et les techniques d'origine. Il arrive parfois aujourd'hui que la brique creuse remplace le torchis ou pisé, lors de travaux majeurs de consolidation ou de reconstruction. Mais, dans le détail, dans la finition et dans les coloris, l'architecture de Diamantina, qu'elle soit civile, institutionnelle ou religieuse, n'a rien perdu de son caractère ni de son originalité.

Bien entendu, la ville contemporaine apparaît au fur et à mesure que le visiteur s'éloigne du centre historique. Des constructions plus récentes et de grande qualité, comme les oeuvres de Niemeyer, ont été introduites dans le paysage de la ville avec lequel elles composent, en général, agréablement.

Les traditions séculaires, comme les *serestas* et les *vesperatas*, sont encore bien vivantes. Fait intéressant, la quête de la fortune et du bonheur qui, à Diamantina, pousse à la recherche de l'or et des diamants est une activité toujours en vogue, même si son intensité est incomparable à celle qu'elle était autrefois. Il suffit d'aller à l'extérieur de la ville, à quelques kilomètres à peine, pour voir à l'oeuvre les chercheurs de diamants.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue à Diamantina en février 1999. L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques.

Caractéristiques

Diamantina est un témoignage authentique et concret des efforts incroyables que l'Homme peut déployer pour gagner la fortune, pour améliorer sa condition, pour atteindre à sa plénitude. Du haut des sommets des montagnes voisines, la région est aride et désertique, aussi loin qu'on puisse voir. Le paysage est lunaire, habitat naturel des serpents et des coyotes. Et puis au coeur de cet entrelacs de collines rocheuses et de vallées infertiles dont elle est indissociable, il y a une ville, comme une oasis.

Des aventuriers fous, des chasseurs de rêve ont bâti cette ville pour réaliser leurs ambitions et leurs espoirs : forts de leur détermination, ils l'ont construite pour durer, dans la matière comme dans l'esprit. La ville est belle d'une beauté simple mais raffinée. Les traces de ce passé qui en a enrichi quelques privilégiés mais qui a laissé la majorité dans la pauvreté sont encore profondément inscrites dans la pierre et les légendes qui donnent à cette ville son caractère unique.

Analyse comparative

À plusieurs égards, Diamantina est le reflet fidèle du modèle des villes coloniales de l'Amérique portugaise. Elle est l'illustration d'un développement

similaire à celui de Ouro Preto, suite à la découverte de l'or ou, de Potosí, en Bolivie, lié à la découverte de gisement d'argent. Mais elle s'en distingue par son paysage tout à fait spectaculaire, par son histoire, puisqu'elle a été assujettie à des gouvernances spéciales qui l'ont "enclouée" pour mieux se nourrir de la présence abondante des diamants dans le lit de ses ruisseaux et de ses rivières, enfin par son architecture, certes plus sobre que celle d'autres villes minières du Brésil, les villes de l'or, mais tout aussi raffinée.

Elle se distingue par ses rues pavées à la *capistranas*, ses maisons en *casario* et ses églises construites sans les décors de pierre de taille caractéristiques de l'architecture baroque mais avec des frontons chargés de boiseries riches en sculptures et en couleurs. Depuis l'autre côté de l'étroite vallée du Rio Grande, du sommet de la Serra dos Cristais, Diamantina apparaît confortablement installée sur son dénivelé de 150 mètres qui a produit un entrelacs de rues tortueuses et des percées visuelles sur des panoramas époustouffants. Au milieu de la scène, la Cathédrale, construite plus récemment, marque le coeur de la ville historique.

Dans l'étude comparative de l'ICOMOS sur le *Patrimoine architectural urbain en Amérique latine*, Diamantina figure sur la liste des biens auxquels on devrait accorder une priorité.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS a pris note et soutient l'intention de la municipalité de s'impliquer davantage, en partenariat avec l'IPHAN et avec les autres institutions concernées, dans la gestion de son patrimoine à travers la mise en oeuvre d'un Plan directeur. La vieille ville est exposée à des risques de changement qu'il faut pouvoir maîtriser. L'ICOMOS recommande que ce Plan Directeur soit effectivement adopté avant l'inscription formelle sur la Liste du Patrimoine mondial et que l'autorité municipale soit dotée des ressources compétentes et suffisantes et des instruments légaux et techniques nécessaires pour lui permettre d'assumer les responsabilités qui en découlent.

Par ailleurs, l'ICOMOS estime que l'appréciation des valeurs qui distinguent Diamantina des autres villes coloniales de l'Amérique portugaise et lui confèrent son caractère universel, implique que le projet de conservation et de développement prenne en compte, non seulement le paysage de la Serra dos Cristais mais également les villages d'Extração, de Mendanha, de Sopa et autres villages proches qui font partie intégrante de son histoire. Ces villages sont sous la juridiction de l'administration de Diamantina.

Brève description

Diamantina est une ville coloniale insérée comme un joyau dans un massif montagneux inhospitalier. Elle illustre l'aventure humaine des chercheurs de diamant,

au XVIII^e siècle, et offre le témoignage d'une emprise culturelle et artistique de l'Homme sur son cadre de vie.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur base des *critères ii et iv* :

Critère ii Diamantina montre comment, au XVIII^e siècle, les explorateurs du territoire brésilien, les aventuriers du diamant et les représentants de la Couronne ont su adapter des modèles européens à un contexte américain, créant ainsi une culture à la fois fidèle à ses origines et tout à fait originale.

Critère iv L'ensemble urbain et architectural de Diamantina, parfaitement intégré à un paysage sauvage est un bel exemple de ce mélange d'esprit aventurier et de souci de raffinement qui caractérise l'aventure humaine.

ICOMOS, septembre 1999

**LIMITE DE LA ZONE DE
DIAMANTINA PROPOSÉE
POUR L'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL**

Conventions

- Limite de la Zone de Diamantina Classée comme Monument Historique et Protégée par l'IPHAN - Zone Tampon
- Limite de la Zone de Diamantina proposée pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial
- Bâtiments Classés comme monuments historiques par l'IPHAN
- Cathédrale de Santo Antônio



PROPOSITION D'INSCRIPTION
DE DIAMANTINA SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL

juin/98

PREFEITURA MUNICIPAL
DIAMANTINA

**Centre historique de la ville de Diamantina / Historic centre of the city of Diamantina :
Plan indiquant la zone proposée et la zone tampon / Map showing nominated property and buffer zone**